ETAT DE LA CORSE, SUIVI D'UN JOURNAL D'UN VOYAGE DANS L'ISLE ET...

ETAT
DE LA CORSE,

Suivi d'un Journal

D'UN VOYAGE DANS L'ISLE

Et des Mémoires

DE PASCAL PAOLI,

Par

Mr. JAMES BOSWEL,

ECUYER.

Orné d'une Carte nouvelle & exacte de la CORSE, & des Manifestes Originaux,

TRADUIT DE L'ANGLAIS ET DE L'ITALIEN,

PAR MR. S. D. C.

Avec une Préface du Traducteur.

TOME I.



A LONDRES.

M. D. CC. LXIX.

Non enim propter Gloriam, divitias aut Honores pugnamus, sed propter libertátem Solummodo, quam nemo bonus nisi Simul cum vita amittit.

Litt. Comit. & Baron. Scotiæ ad Papam. an. Dom. 1320.

Ce n'eſt point pour la gloire, pour les richeſſes, ou pour les honneurs que nous combattons; mais pour la ſeule liberté, qu'aucun homme plein de ſentiment ne peut ſe réſoudre à perdre qu'avec la vie.

Lettre des Comtés & Baronies d'Ecoſſe au Pape, l'an 1320.

PREFACE

DU TRADUCTEUR.

CE n'eſt point aux particuliers à juger les grandes querelles, quoique chaque individu ait la liberté que donnent la vérité & le ſentiment. C'eſt à l'Univers à prononcer en de tels cas; c'eſt-à-dire, à la pluralité des hommes & des peuples déſintéreſſés; & en dernier reſſort, à la poſtérité, qui ſera toujours moins ſervile & moins partiale dans le jugement qu'elle portera des actions des hommes. Ce qui eſt de notre reſſort, c'eſt de

nous inſtruire, & de dévenir meilleurs en nous inſtruiſant; & que d'inſtructions ne trouvera-t-on pas dans l'hiſtoire qu'on va lire!

Des ſujets envahis qui briſent leurs fers, prouvent la ſageſſe des Souverains qui ne les retiennent que par l'amour.... Un peuple qui ſe forme apprend à un peuple déja formé à ſe corriger .... Un Gouvernement dans ſon berçeau montre la néceſſité de l'union entre les Chefs & ſes membres; entre tous les Ordres & les individus qui les compoſent.... Une réſiſtance de 40 ans à la Tirannie, eſt un garant ſûr que des hommes généreux & bien unis ſeront invincibles.

En lisant ce livre, on se convaincra qu'une constitution ancienne ne se soutiendra qu'autant qu'elle ne sera point enfrainte, si elle était juste; & qu'une constitution nouvelle pour être stable chez un peuple libre & courageux, doit être dans un équilibre qui ne puisse être rompu par celui même qui l'a formé.

Cet équilibre aura lieu quand les loix auront reçu ou acquis une consistance qui ne puisse être altérée impunément par aucun crédit; quand *toutes* les volontés auront concouru à en former une seule, que la pluralité aura le plus grand intérêt à ne point enfraindre.

On verra dans cette hiſtoire l'effet & la néceſſité de la confiance du Chef pour un peuple qui ne voit en lui qu'un pére, un ami, un Libérateur ; comme la néceſſité de la confiance d'un peuple pour le Chef qui ne voit dans ce peuple que des fréres, des compatriotes & des enfans.

On y ſentira le prix ineſtimable d'une autorité qui n'eſt qu'affection, que zèle, que dévouement aux plus grands travaux ; comme d'une ſoumiſſion qui n'eſt que reconnoiſſance, & qu'amour de ſoi-même bien entendu ; de l'une & de l'autre, fondées ſur le déſir commun du bien

général, fur des facrifices reciproques, & fur des bienfaits.

On y verra le poids impofant d'une juftice impartiale, défintéreffée & inaltérable, qui n'effraye & ne peut effrayer que les méchans; en même tems qu'elle anime & qu'elle tranquillife les gens de bien.

On y contemplera dans la fuite avec délices, les effets heureux de l'induftrie, follicitée par l'émulation, excitée par l'honneur, couronnée par les fuccès; jamais rallentie, ni intimidée par les vexations.

Quel plaifir nouveau de voir des Finances qui n'épuifent & n'enrichiffent perfonne; qui ne nourriffent ni

l'orgueil, ni le luxe, ni la molleſſe effrenée, de cette précieuſe ſubſtance des peuples, qui ne devrait circuler que pour ſon bonheur, ni être employée que pour la ſûreté, les beſoins & l'affermiſſement de l'Etat !

Et que dirons nous de ces troupes nationnales dont la paye ſeule eſt la gloire d'aſſurer leur liberté, qu'elles eſtiment le premier des biens, & pour qui la vie n'eſt que le ſecond ; qui ne connaiſſent de péril que celui de manquer leur but, & qui n'enviſagent les fatigues, les bleſſures & la mort même, que comme de légers ſacrifices que les cœurs font à la patrie.

Si des intérêts contraires à un ſi noble Inſtitut était capables déteindre, ou ſeulement d'affaiblir l'intérêt que doit inſpirer l'humanité, & la touchante ſituation d'un tel peuple; tous les eſprits Philoſophes, tous les hommes dépréocupés ſauront les voir d'un autre œil. Les peuples libres, les peuples heureux ſous un Gouvernement juſte & modéré ſeraient attriſtés de voir échouer des vues ſi légitimes, un plan ſi ſage, & une conduite ſi digne d'éloges.

Si nous voyons un vaiſſeau battu de l'orage, en péril d'être englouti par les flots, ou briſé contre des

rochers; sans savoir de quelle nation il pourrait être, il nous suffirait de savoir qu'il porte des hommes, pour en être vivement émus. Et combien cet intérêt n'augmenterait-il pas encore si nous étions à portée de voir les belles manœuvres du Capitaine, la sage conduite du pilote & les travaux intrépides des matelots! Quels vœux ne formerions-nous pas, pour que le calme succédât à la tempête, & qu'un vent favorable pût le ramener au port!

EPITRE DEDICATOIRE

A

PASCAL PAOLI

GÉNÉRAL DES CORSES.

Monſieur,

LEs Dédicaces ſont pour la plûpart des offrandes ſerviles & intéreſſées, où les effuſions d'un zèle très partial. L'on y voit pour l'ordinaire l'énumération des vertus d'un homme en qui l'on ne pouvait en appercevoir, ou des préſages de grandeur adreſſées à des hommes qui ont enſuite paſſé leurs jours dans une lâche indolence,

& qui sont morts sans laisser d'autre monument de leur existence qu'une Dédicace, dans laquelle tout leur mérite était célébré à futur, & que le tems a converti en un silence équivalent au reproche.

Ceux qui ont quelque connaissance des hommes, penseront mûrement à qui ils adressent des Dédicaces. Donner publiquement des louanges dont le public ne sent pas le fondement ou des espérances qui ne seront jamais réalisées, dégrade nécessairement le caractère d'un Auteur, qui ne passera plus dès lors que pour un fade Parasite, ou pour un aveugle entousiaste.

Je n'ai rien à craindre de pareil,

en dédiant ce livre à PASCAL PAOLI. *Ses vertus sont généralement reconnues, & honnorent l'Ouvrage que j'hazarde de lui présenter. C'est un bonheur singulier pour moi, que mon livre soit le garant de sa dedicace.*

En vous l'adressant, Monsieur, mon intention n'est point d'essayer de faire votre panégirique; il résultera en quelque sorte de mon travail imparfait, mais je souhaite d'exprimer aux yeux du monde l'admiration & la reconnaissance que vous m'avez inspirée.

C'est tout ce que je puis vous offrir en retour des faveurs dont vous avez daigné m'honnorer, & je vous supplie de le recevoir comme

un témoignage de mes ſentimens. J'ai regret de n'avoir ni pouvoir, ni influence qui me mette dans le cas de rendre quelque ſervice eſſentiel à vous, Monſieur, & aux braves Corſes. Tout ce que je puis, eſt de vous offrir les vœux ardens d'un ſimple particulier: J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect & l'attachement poſſible,

Monſieur,

Auchinleck Ayrshire,
le 29 Octobre 1767.

Votre très-humble & dévoué
Serviteur,
JAMES BOSWEL.

PREFACE

DE L'AUTEUR.

JE n'ai point d'Apologie à faire, en préſentant au public la Rélation de la Corſe. On l'attendait de moi depuis quelque tems, & j'avoue que l'ardente curioſité du public m'encourage en même tems qu'elle m'intimide. A mon retour du voyage que je fis en Corſe, je trouvai partout une foule empreſſée d'entendre ce que je pouvais avoir appris de cette Isle & de ſes habitans; ennuyé de me répéter par tout, je crus que le mieux était de promettre un Ouvrage qui parlât pour moi.

Je ne voulus pas cependant prendre ſur mon compte de le faire, juſques à ce que j'euſſe conſulté là-deſſus le Général de cette

nation. Je l'informai de mon dessein, & il me fit une réponse, peut-être trop flateuse pour que je d'usse la rendre publique, mais elle contenait une permission & en quelque sorte la sanction de cet ouvrage. PAOLI *daigna m'écrire en ces termes.*

Non può esser più generoso il di lei disegno di publicar colle Stampe le osservazioni che ha fatte sopra la Corsica. Ella ne ha veduto la fisica situazione; ha potuto ezaminare i costumi degli abitanti, e veder dentro le massime dell' loro governo di cui conosce la costituzione. Questi popoli con entusiasmo di gratitudine uniranno il loro applauso à quello dell' Europa disingannata.

„ *Rien n'est plus généreux, Monsieur,*
„ *que votre dessein, de rendre publiques*
„ *par l'impression les observations que*
„ *vous avez faites sur la Corse. Vous en*
„ *avez vû la situation physique; vous*

„ *avez pu examiner les mœurs de ses habitans, & vous instruire des maximes de leur Gouvernement dont vous connaissez la constitution. Ces peuples remplis d'un entousiasme de reconnaissance, joindront leurs applaudissemens à ceux de l'Europe désabusée.*

Ma premiere intention était de ne donner qu'un crayon de l'état actuel de la Corse, avec les Mémoires de son Illustre Général: mais par l'avis de quelques amis éclairés dont je respecte le jugement, j'ai donné plus d'étendue à mon plan, de l'exécution duquel le public sera le Juge.

J'ai entre les mains deux Ouvrages qui ont été écrits avant le mien sur la Corse. L'un est l'Histoire de l'Isle de Corse par M. G. D. C., *imprimé à* Nancy en 1749. *L'autre*, Mémoires Historiques &c. par Mr. Jaussin ancien Apoticaire Major, *Imprimé* à Lausanne en 1758. *J'ai tiré*

de tous deux de très utiles matériaux ; le dernier contient un ſavant détail ſur l'hiſtoire naturelle de l'Isle, avec nombre de lettres, de manifeſtes & d'autres écrits ; & tous les deux réüniſſent une varieté conſidérable de particularités rélatives aux opérations des Français en Corſe. J'ai eu ainſi devant moi un abondante collection de remarques, dont j'ai fait uſage dans ce que j'ai écrit pendant mon ſéjour dans l'Isle.

J'ai trouvé cependant ces matériaux inſuffiſans à divers égards, & pour y ſupléer, j'ai écrit à divers amis étrangers ; & en même tems j'ai fait une étude des livres qui pouvaient me fournir des choſes utiles à mon objet. Je me ſuis mis ainſi en état de mettre ſous les yeux du public une Rélation de la Corſe qui donnera quelque ſatisfaction ; vû que, en comparaiſon du peu que l'on en connaiſſait ci-

devant, j'ose me flatter qu'on trouvera dans ce livre un plus grand nombre de choses intéressantes. Il est étonnant qu'une Isle si considérable, & dans laquelle il s'est fait tant de belles choses, ait été si peu connue. La succession même de ses Chefs ne la point été ; & parce que nous avons lû que PAOLI *était depuis plusieurs années à la tête des Corses, & que* Paoli *a toujours paru les commander, on a supposé qu'ils avaient toujours eu le même homme pour leur Chef. De-là vient que tous nos papiers modernes ont confondu le digne* Pascal Paoli, *qui est dans toute la vigueur de l'âge, avec son défunt & vénérable Pére*, Hyacinthe Paoli, *qui l'avait précédé dans le même Commandement. On voit cette erreur dans l'histoire qu'on a publiée ; & quant au Docteur* Smollet, *lorsqu'il fait mention de* Paoli *au siége de* Furiani, *qui fut formé il y*

a peu d'années, il dit qu'il avait alors passé 40 *ans.*

Je dois commencer par rendre mes humbles actions de graces à Pascal Paoli, *des divers secours dont il a bien voulu me favoriser; & comme j'ai rapporté les choses remarquables qu'il a dites, je déclare en parole d'honneur que je n'y ai rien ajouté ni diminué. J'ai même été si scrupuleux à cet égard, que je n'ai pas voulu y faire le plus léger changement, lors même que mes amis ont cru qu'il pourrait être avantageux. Je savais trop bien avec quel plaisir on lit ce qui est parfaitement authentique.*

Le Comte Rivarola *a été assez obligeant pour répondre complettement & distinctement à toutes les questions que j'ai pris la liberté de lui faire sur divers détails particuliers, dont la Corse était l'objet. Je lui suis extrêmement redevable à*

cet égard, & *surtout vû la maniere polie dont il a daigné le faire.*

Le Révérend Mr. Burnaby, *Chapelain de la factorie Anglaise à* Livourne, *fit un tour en Corse l'année* 1766, *dans le même tems que l'honnorable & Révérend Mr.* Hervey, *aujourd'hui Evêque de Cloyne. Mr. Burnaby était absent de Livourne lorsque j'y passai, ensorte que je n'eut pas l'honneur d'être connu de lui personnellement : mais il eut la complaisance de m'envoyer une copie de son Journal, où j'eus la satisfaction de voir que nous étions parfaitement d'accord sur chacune des choses que nous avions observées l'un & l'autre séparément. Je trouvai de plus dans son Journal des observations sur diverses choses que j'avais omises; & sur d'autres que j'avais remarquées, je reconnus qu'il les avait mises dans un plus grand jour.*

Mr. Burnaby *ayant été assez gracieux*

pour me permettre de faire de ſon Journal l'uſage que je voudrais, j'en ai employé les matériaux avec une entiere liberté dans mon Ouvrage.

Je reconnais les obligations que j'ai à mon eſtimable ami, JEAN DICK *Ecuyer, Conſul pour S. M. Britannique à* Livourne; *à* Mr. GIAN QUILICO CASA-BIANCA; *au Savant Médecin Grec* Signor STEPHANOPOLI; *au Collonel* BUTTAFUOCO, *& à* L'ABBÉ ROSTINI. *Ces Meſſieurs ont tous concouru, par les ſecours qu'ils m'ont fourni, à ériger ce petit monument à la liberté.*

Je dois auſſi rendre graces à l'ingénieux Gentilhomme qui m'a fovoriſé, par la translation des Epigrammes de Senéque. *J'ai reconnu cette faveur dans le* London Chronicle, *& je dois dire, pour l'honneur de la littérature, que j'ai trouvé*

les amateurs très généreux dans leurs libéralités. On m'a envoyé diverſes traductions, entre leſquelles j'ai pris la liberté de préférer celles qui portaient le nom de Patricius, *& celles d'un autre beau génie correſpondant, Signé* Plebeius. *Dans la ſuite de ce commerce, je demandai à Patricius la grace de me faire connaitre à qui j'étais redevable de ces piéces qui donnaient un ſi grand relief à mon Ouvrage, il voulut bien me l'accorder, & je le prie encore de me permettre d'apprendre au public, que je dois ces traductions à* THOMAS DAY *Ecuyer de* Bérckshire, *dont la façon de vivre eſt auſſi noble que la fortune. Je dois ajouter que quoique ſes vers ayent, avec tout le feu de la jeuneſſe, toute la maturité & la correction de l'âge mûr,* Mr Day *n'a pas plus de dix-neuf ans.*

Je ne ſaurais omettre l'expreſſion de

ma sensibilité sur la candeur & la politesse avec laquelle Mr. James Stewart *reçut les remarques que j'hazardai de faire en opposition à un passage concernant les Corses, dans les recherches sur les principes de l'œconomie politique.*

J'ai soumis mon livre à la révision de diverses personnes qui m'honnorent de leur bienveuillance, & je sens combien leurs corrections l'ont bonifié. De sorte que c'est un motif à rendre graces au Révérend Mr. le Recteur WYVILL (*a*), & *à mon ancien & intime ami*, Mr. le Recteur TEMPLE (*b*). *Je suis de même extrêmement redevable à* Mylord MONBODDO, *de nombre de remarques judicieuses que ses vastes connaissances de l'antiquité l'ont mis en état de me fournir: mais*

(*a*) *Rector of black Notely in Essex.*
(*b*) *Rector of Mamhead in Devonshire.*

mais je dois beaucoup en particulier à l'indulgence & à l'attention amicale de MYLORD HAYLES, *qui ſous le nom de* Sir DAVID DALRYMPLE (*a*) *a été connu dans le monde comme un très habile Antiquaire, & un élégant & agréable Auteur d'eſſais, à qui le public n'a d'autre reproche à faire que de n'avoir pas donné un plus grand nombre de ſes ouvrages, dont il a toujours fait le plus grand cas. Je ſouhaite pourtant qu'on ſe perſuade que quoique j'aye reçu les corrections de mes amis avec déférence, je n'ai pas toujours été de leurs avis. Un Auteur doit écouter*

(*a*) C'eſt la coutume en Ecoſſe de donner aux Juges de la Cour de la Seſſion, le titre de Lords, avec le nom de leur diſtrict. Ainſi Mr. *Burnett* eſt *Lord Monboddo*, & Mr. *David Dalrymple* eſt *Lord Hailes.*

avec plaiſir toutes les remarques que la ſincérité lui procure, mais je croirais un homme indigne d'écrire, s'il n'avoit pas la force de ſe déterminer par lui-même. Je dis cela pour que le jugement des amis que j'ai nommés, ne ſoit pas cenſé lié à tous les paſſages que l'on trouvera dans l'ouvrage qu'on va lire.

Il me ſemble qu'il en eſt d'un ouvrage qu'on ſe propoſe d'écrire, comme d'une maiſon qu'on voudrait bâtir. Un homme forme un plan, & amaſſe des matériaux; il compte en avoir aſſez pour élever un grand & majeſtueux édifice: mais lorſque tout eſt arrangé, lié & fini, ce grand amas occupe une très petite place. Un Auteur ſemblable à celui qui bâtit, ſçait mieux que perſonne combien ſon ouvrage lui a couté; & dès là il y met un prix différent de celui que d'autres perſonnes penſent qu'il mérite.

J'ai tâché d'éviter un étalage fastueux d'érudition. Chez les personnes vaines & frivoles un air de science passe volontiers pour pédanterie : mais je n'écris pas pour des lecteurs de ce caractère, & je m'embarasse peu de leur censure. Ceux que je souhaite d'avoir pour juges, approuveront j'espére que j'aye donné quelque relief à la Corse, en montrant en quelle considération elle était parmi les anciens, & ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir quelquefois orné mon ouvrage de citations d'Auteurs classiques faites à propos, en nommant ceux qui les ont traduits : Celles qui ne sont attribuées à personne sont mon ouvrage. Je dois nécessairement dire quelque chose pour la justification de mon ortographe; depuis quelque tems, c'était la mode de rendre notre langue plus simple & plus douce en supprimant le K *après le*

C, & l'U *dans la derniere syllabe des mots terminés en* Our. *L'Illustre Mr.* Samuel Johnson *qui a lui seul exécuté ce qui en d'autres pays eut été la tâche de toute une Académie, à conservé soigneusement le* K *dans son Dictionnaire comme un caractère de l'origine saxonne; il a eu le même soin de conserver l'*U *dans la plûpart des mots où on l'employait, en l'omettant seulement dans quelques uns. J'ai retenu le* K & *j'ai pris sur moi de suivre la règle générale à l'égard des mots terminés en* Our. *Lorsqu'un mot originairement Latin nous est venu par le canal de la Langue Française, je l'ai écrit avec l'*U *caractéristique. Cette attention pourra sembler bien commune, mais j'avoue que je suis un de ceux qui sont le plus attentif, à tout ce qui est entré dans la formation de la langue,* & *je souhaite que les rapports qu'à l'Anglais avec d'autres Langues ne soient jamais ou-*

bliés. Si cet ouvrage venait à être rëimprimé, je souhaite qu'on y conserve mon ortographe.

Il y a des gens, qui, en publiant un livre, affectent de ne vouloir pas passer pour Auteurs, & de professer une totale indifférence pour la réputation litteraire. Cette conduite *en impose peut-être au grand nombre, en faisant penser que ce titre est de conséquence: mais pour moi, je pense différemment, & je fais gloire d'être connu pour Auteur; j'ai même une ardente ambition pour ce genre de réputation. De toutes celles qu'on peut acquérir, la plus estimable à mes yeux, est celle que donnent les lettres. Un homme qui a été capable de donner un livre que le monde approuve, s'est fait un caractère respectable dans les societés les plus éloignées, sans courir le risque de voir ce caractère*

rabaissé par l'observation de ses faiblesses & de ses défauts. J'avoue qu'il est difficile de soutenir cette espèce d'honneur parmi ceux qui nous voyent tous les jours ; en y aspirant, il faudrait se mettre dans l'esclavage d'une contrainte perpétuelle. L'Auteur d'un livre approuvé peut suivre avec une honnête liberté ses sentimens, & se permettre la noble assurance d'un génie supérieur, en considérant que chez ceux qui le connaissent uniquement comme Auteur, il ne cesse point d'être respecté. Un tel homme peut même, dans ses heures chagrines ou offusquées de nuages, avoir la douceur de penser que ses écrits font l'agrément d'un grand nombre de lecteurs ; cet Auteur chérit l'espérance d'être célébré après sa mort, ce qui a été constamment un grand objet pour les plus beaux génies de tous les siécles. C'est au public à juger si je puis mériter une portion de

cette renommée litteraire, & quand mon ambition irait jusques là, je crois que ma confiance n'est pas trop grande, ni mes espérances trop audacieuses.



INTRODUCTION.

LA LIBERTÉ eſt ſi naturelle & ſi chére aux hommes, ſoit qu'on les conſidère comme individus, ou comme membres de la ſocieté, qu'elle eſt indiſpenſablement néceſſaire à leur bonheur; tout ce qu'il y a de grand & de reſpectable en découle. La liberté donne de la force & de l'élévation à l'eſprit, & nous rend capables d'exercer pleinement nos facultés. Celui qui eſt à la chaîne ne peut ſe mouvoir avec aiſance ni avec grace. On ne ſaurait rien attendre de noble ni d'agréable de ceux dont l'ame eſt ſubjuguée par la Tirannie, ou dont les actions ſont forcées par la contrainte.

On voit des gens qui imbus de bas préjugés, ou corrompus par une vénalité ſordide, s'efforcent de vaincre chez les hommes cette ſenſibilité primitive, & de les porter à ſubſtituer un ſentiment factice à celui que Dieu & la nature leur ont donné. Ils vous aſſureront que l'eſclavage devient ſupportable par l'habitude ; que les hommes n'en valent que mieux, lorſqu'ils ſont contenus & ſoumis à la volonté arbitraire du petit nombre qui les gouverne.

Une telle Doctrine n'aurait jamais pris faveur, ni parû fondée, ſi la raiſon ſeule & la raiſon calme en avait décidé. Voilà pourquoi ſes partiſans ont jugé néceſſaire d'y intéreſſer les paſſions, & d'emprunter même de l'imagination les reſſources qu'elle pouvait leur fournir ; c'eſt pour cela encore qu'ils ont appellé

„ les hommes entre la crainte & l'espérance, en amortissant l'ambition, & „ en abattant les autres qualités actives „ que demande la liberté, au lieu de „ laquelle on ne connait plus que le „ plaisir pesant de l'inertie & de l'in- „ sensibilité (*a*)".

Il est vrai & sans aucun doute que les hommes entrant en société sacrifiérent volontairement une partie de leurs *droits naturels*, & s'engagérent à obéir aux loix; obéissance qui fut calculée sur le bien général de tous: mais il faut bien distinguer l'autorité légitime de l'opression; Sentir la différence qu'il y a entre les loix & des Edits capricieux, & en ne perdant pas de vue l'intention Originale de l'Institut d'un

(*a*) Mylord MOLESWORTH' *Account of Denmarck* p. 69.

J'ai été conduit à ces réflexions par la considération des arguments qu'employent des hommes ingénieux dans les raffinements de la politique, pour tenter d'amuser le genre humain, & détourner son attention des simples & claires notions de la liberté.

La liberté est réellement la mére du bonheur, des vertus les plus nobles, & même celle des sciences & des arts; *quelques* efforts que l'on ait fait pour élever ces généreuses plantes sous un Ciel où l'oppression règne, on n'a fait que montrer plus évidemment le prix de la liberté.

Il n'est pas étonnant que le monde se soit réveillé dans tous les tems sur cet important sujet; que nous lisions avec admiration & un vertueux enthousiasme les brillans exploits de ceux qui se sont distingués dans la défense de

cette glorieuſe cauſe : nous l'admirons dans l'hiſtoire des Etats qui ont été animés par les principes de la liberté, & qui en ont fait la baſe de leur ſage conſtitution.

Si quelqu'un eut tranſmis à la poſtérité les annales d'un peuple réduit à l'eſclavage, nous nous endormirions au recit de ſes humilians détails. Chaque trait ſerait ſi faible, ſi bas & ſi mépriſable, que nous croirions lire les Régitres d'une maiſon de force ou d'une priſon.

Nous avons au contraire une ſatisfaction mâle & noble en liſant l'Hiſtoire des anciens Romains ; même en faiſant abſtraction de leurs liaiſons & de leurs démêlés avec les autres Etats. Leurs progrès dans l'intérieur fourniſſent ſeuls une ample matiére de ſpéculation à un Obſervateur pénétrant & judicieux, qui

étudie la nature humaine. Nous aimons à voir les premiers principes de ſyſtême & de conduite, qui ont ſervi à l'accroiſſement de leur grandeur. Nous contemplons avec plaiſir les fermentations qui s'élevaient entre les Patriciens & les Plébeiens; les nerveux efforts de ces génies roides; les actes vigoureux & les vertus hardies de ces hommes qui n'étaient point gênés par une ſervile *ſujettion.*

Ceux qui font profeſſion d'une vénération ſans meſure pour l'antiquité, voudraient nous faire croire que le feu Divin de la liberté eſt depuis longtems amorti, & que les étincelles qu'on en voiait encore dans les tems modernes, étaient ſans chaleur & ſans lumiére. Ils voudraient nous perſuader que le monde à vieilli; que la nature humaine eſt déchue de ſon ancienne vigueur, & que

nous ne devons plus en attendre ces actes généreux qui lui faisaient tant d'honneur dans les premiers tems.

Mais la vérité est que l'humaine nature est dans tous les tems la même, & que si elle parait sous différents jours, cela ne vient que de la diversité des circonstances. Selon le langage de l'école, les accidens varient, mais la substance reste la même. *Rome* est bâtie comme autrefois sur les sept collines qu'habitaient les vainqueurs du monde, & elle est encore habitée par des Romains: *Athénes* occupe toujours le même terrein que celui d'où la Philosophie & le génie répandaient partout autour d'eux les rayons de la lumiére; des Athéniens l'habitent encore: cependant ni l'un ni l'autre de ces peuples n'a conservé de rapport avec ses Illustres prédécesseurs. Ce changement est dû entiérement au

cours des événements politiques, qui ont produit une totale révolution dans les mœurs.

Que l'esprit de la liberté ait fleuri dans les tems modernes, nous en avons des preuves assez frappantes dans l'Histoire de la *Suisse* & dans celle de la *Hollande*. Nous en trouvons même de très considérables dans les Annales de notre patrie.

Mais l'exemple le plus distingué existe actuellement dans l'Isle de Corse. Cette brave & résolue nation se soutient depuis quarante six ans dans sa résistance inébranlable à l'oppression des Génois. Ces valeureux Insulaires ont été regardés pendant longtems, comme une bande méprisable de mécontens, comme une troupe mutinée de rebelles que l'on forcerait aisément à reprendre les chaînes qu'ils avaient secouées témérairement.

Ils ont cependant perſévéré avec conſtance dans leur deſſein ; la Providence le favoriſe. L'Europe qui tourne les yeux ſur eux, les voit avec étonnement à la veille de s'affranchir pour jamais, d'un joug étranger, & de devenir un peuple libre & indépendant.

Libertas quae ſera tandem reſpexit —
Reſpexit tamen & longo poſt tempore venit (*a*).

La petiteſſe de l'Etat des Corſes ne doit pas les rendre moins dignes d'admiration : nous devons au contraire les admirer d'avantage. L'ingénieux Mr. *Hume* (*b*) a montré que *Rhodes*, *Thébes*, & nombre d'autres villes fameuſes de l'antiquité, étaient moins populeuſes que ne l'eſt la nation Corſe. Si les dix

(*a*) VIRGIL. Eclog. I.

(*b*) *Eſſai ſur la population des anciens peuples.*

mille Grecs ont acquis une gloire immortelle en faisant tête aux Armées du Roi de Perse, ne trouvera-t-on pas les Corses dignes de gloire pour s'être soutenus contre la République de Gènes, quoiqu'appuyée en divers tems par les forces de la France & par celles même de l'Empire.

Les Corses ont été appellés à montrer une grandeur de courage particulière. Les *Suisses* & les Hollandais furent assistés par des nations puissantes dans le recouvrement de leur liberté (*a*), mais durant la longue & sanglante guerre que les Corses ont soutenue, les Puissances de l'Europe qu'on supposait leur être favorables, se sont tenues à l'écart; seule

(*a*) Ici l'Auteur se trompe. L'Histoire ne nous apprend rien de pareil à l'égard des Suisses. Dieu & leur épée : mais nul secours humain étranger.

& ſans ſoutien, la nation Corſe à lutté contre l'orage, & eſt parvenue enfin à ce degré de conſidération ou nous la voyons aujourd'hui.

L'Hiſtoire de cette Isle eſt ce que je me propoſe dans cet ouvrage, la tentative eſt ſûrement louable, & je me perſuade que mes lecteurs m'accorderont quelqu'indulgence lorſqu'ils réfléchiront ſur la faveur que l'objet mérite. Je les prie d'obſerver que je ſuis le premier Anglais qui a eu la curioſité de viſiter la Corſe, & de prendre toutes les informations néceſſaires pour me mettre en état d'en bien juger. Ils auront ſans doute quelque complaiſance pour l'entouſiaſme d'un homme qui a été chez ces braves Inſulaires, dans le tems que leur vertu patriotique était à ſon comble, & qui a pris dans leur commerce quelque choſe de leur caractère & de leur eſprit.

Dans le plan que je me ſuis propoſé, je donnerai une deſcription Géographique & Phiſique de cette Isle, de façon que mes lecteurs puiſſent être bien inſtruits de la nature d'un pays qui a produit une race héroïque de patriotes dans ces derniers tems. Je préſenterai une Hiſtoire abregée des révolutions qu'elle a eſſuyées dès les tems les plus anciens, pour préparer les eſprits ſur tout ce qui a ſuivi, & y répandre du jour. Je ferai connaitre l'état préſent de la Corſe; j'y joindrai le Journal d'un voyage que j'ai fait dans cet Isle; & à cette occaſion je rapporterai beaucoup d'anecdotes, & divers Mémoires précieux de l'Illuſtre Général des Corſes. MEMORABILIA PAOLI.

J'avoue franchement que je me crois inférieur à la tâche que je me ſuis impoſée, mais j'eſpére que cette eſquiſſe

ne sera pas sans utilité, & qu'elle engagera quelqu'autre écrivain à exécuter un meilleur plan. Je me trouverai suffisamment récompensé de ma peine, si j'ai réussi à un certain point à donner une juste idée de la Corse, & à intéresser les cœurs généreux en sa faveur. J'adopte pour cet ouvrage une simple mais belle inscription qu'on lit sur le frontispice du Palais Tolomei à Sienne.

Quod potui feci; faciant meliora potentes.



TABLE
DES MATIERES.

CHAPITRE I.

CHAP. II.

CHAP. III.



ETAT



ETAT DE LA CORSE.

CHAPITRE PREMIER.

De la ſituation, de l'étendue, de l'air, du terroir & des productions de l'Isle de Corſe.

La Corse eſt une Isle de la mer Méditerranée; ſituée entre le 41 & 43e dégré de latitude-Nord, & entre le 8 & 10 dégré de longitude-Eſt, en comptant de Londres. Elle a au Nord

la mer de Ligurie, & le Golphe de Genes; à l'Eſt la mer de Toſcane; au Sud un détroit de dix milles qui la ſépare de la Sardaigne, & à l'Oueſt la Méditerranée. Elle eſt à environ 100 milles au Sud de Genes, & à 80 au Sud-Oueſt de Livourne, d'où on peut la voir nettement, lorſque le tems eſt ſerein. Elle a 150 milles en longueur & 40 à 50 milles en largeur, priſe par ſon milieu. On lui compte 322 milles en circonférence: mais cela pourrait aller à 500 milles, ſi ſon circuit était exactement meſuré, vû qu'elle eſt bordée de quantité de promontoires & d'un nombre de bayes qui en varient beaucoup les contours.

PLINE l'Ancien nous a donné une courte, mais très exacte deſcription Géographique de la Corſe. « La Corſe (dit-» il) que les Grecs appellent *Cyrnon*, » eſt ſituée dans la mer de Ligurie, plus

„ voisine cependant de la Toscane; elle a
„ du Septentrion au Midi CL mille pas
„ en longueur; L. dans sa plus grande
„ largeur, & CCCXXII de circuit.
„ Elle contient XXXIII Villes outre la
„ Colonie *Mariana* qui y fut conduite
„ par MARIUS, & celle qu'on appelle
„ *Aleria* établie par le Dictateur SYL-
„ LA (*a*).

De ces 33 Villes, on ne peut en reconnoître que cinq ou six, & les Colonies ne sont remarquables que par leurs ruines. Dans cette rélation on peut comp-

(*a*) *In Ligustico Mari est Corsica, quam Græci Cyrnon appellavere, sed Thusco propior, a septentrione in Meridiem projecta, longa passuum CL. millia; lata majore ex parte L.; Circuitu CCCXXII. Civitates habet XXXIII. & Colonias Marianam à Mario deductam, Aleriam a Dictatore Sylla.* PLIN. Nat. Hist. lib. II. cap. 6.

ter sur l'exacte fidélité de PLINE. POMPONIUS ME'LA (b) décrit la situation de la Corse, tout comme le fait PTOLOME'E (c).

SENEQUE le Philosophe nous a laissé deux Tableaux horribles de la Corse; peu fidelles à la vérité, mais frappés avec une grande énergie d'imagination & d'expression. C'était un Stoïcien d'une conduite grave & févère; il ne pût échapper à la Jalousie de l'Empereur, accusé d'être du nombre des favoris de Julie, & complice de ses adultères. Il fut pour cela relegué en Corse, où il séjourna sept ans. On montre encore dans la Province de *Capo-Corso* une ancienne ruine, qu'on appelle la Tour de Senéque. C'est-là qu'il composa ses livres *de Consolatione*, qu'il adres-

(b) POMP. ME'LA. lib. II. Cap. 7.
(c) PTOLOM. *Geogr.* lib. III. Cap. 2.

sa à *Polybe*, & à sa mére *Helvia*, avec divers autres. Il soulagea son imagination chagrine par l'Epigramme suivante.

I.

Corsica Phocæo tellus habitata Colono,
Corsica quæ Grajo nomine Cyrnus eras:
Corsica Sardinia brevior, porrectior Ilvâ;
Corsica piscosis pervia fluminibus:
Corsica terribilis quàm primùm incanduit æstas;
Sævior, ostendit quum ferus ora canis:
Parce relegatis, hoc est, jam parce sepultis,
Vivorum Cineri sit tua terra levis.

„ O Corse, Colonie ancienne des „ Phocéens, & qui fus ensuite appellée „ Cyrnon par les Grecs; Corse plus petite que la Sardaigne, & plus grande „ que l'Isle d'Ilva; Corse que traversent des riviéres poissonneuses; mais „ terrible quand l'Eté fait sentir ses ar-

„ dentes chaleurs, & que la Canicule „ brule les campagnes. Epargne les Relegués qui s'y trouvent, déja comme „ ensevelis; Que ta terre n'accable pas „ les vivans, ou que du moins elle soit „ légére à leurs cendres.

II.

Barbara præruptis inclusa est Corsica saxis;
Horrida desertis undique vasta locis.
Non poma autumnus, segetes non educat æstas;
Canaque palladio munere bruma caret;
Umbrarum nullo ver est lætabile fœtu,
Nullaque in infausto nascitur herba solo:
Non panis, non haustus aquæ, non ultimus ignis,
Hic sola hæc duo sunt, exsul & exilium.

„ La Corse, terre barbare, entourée „ de rochers, ne présente de tout côté „ que de vastes & d'affreux déserts.

„ L'Automne n'y produit jamais de „ fruits, non plus que l'Eté des moiſ- „ ſons ; & l'Hiver n'y ſouffre pas l'oli- „ vier, cet arbre chéri de Pallas. Le „ Printems n'y récrée point les yeux par „ ſes agréables préſents & par ſes om- „ brages ; à peine croit-il quelque her- „ bage dans cette terre infortunée ; à „ peine y a-t-on du pain : l'eau y man- „ que ; & même le dernier honneur du „ Bucher. Elle n'offre que deux objets ; „ les exilés & l'exil.

C'eſt ainſi que ce Philoſophe déchargeait ſa bile contre le lieu de ſon exil, comme il le fait encore de la façon la moins raiſonnable dans ſon livre *De la Conſolation* : mais il faut l'enviſager en cela, malgré ſa réputation de Stoïque, comme un homme dont l'eſprit était obſédé de la plus noire mélancolie, &

qui ne voyait les objets que ſous les plus lugubres couleurs.

La Corſe eſt réellement une Isle très agréable. Les Anciens Grecs la nommérent *Calliſte* à cauſe de ſa beauté, & nous ne pouvons douter qu'elle ne fut en grande eſtime, puiſque CALLIMAQUE la met en paralelle avec ſon Isle favorite *Delos*. " Je place volontiers „ [dit-il] à côté de cette Isle charmante, l'Isle Cyrnos, peuplée par les „ Phéniciens, & auſſi fertile qu'elle eſt „ célèbre (*d*).

Elle eſt ſituée dans la mer Méditerranée, de la façon la plus agréable; des briſes, ces vents frais & légers qui viennent de la mer la rafraichiſſent pendant l'Eté; & ſes montagnes ſont tournées de telle ſorte, qu'elles lui font un abri pendant l'hiver, ce qui rend ſon climat

(*d*) CALLIMAQ. *Hymn. in deloſ.* l. 19.

l'un des plus temperés de l'Europe. Son air est frais & très sain; excepté dans un ou deux endroits qui sont humides, & dont l'air, sur-tout en été, est suffocant & mal-sain; mais en général on peut dire que les Corses respirent un air très pur, qui donne à leurs fibres une force qu'on n'attendrait pas d'un climat aussi chaud que celui-là.

Il est vrai que la Corse a passé généralement pour mal-saine, ce qui vient, je pense, des mauvaises & désavantageuses relations qu'en avaient fait les Romains. L'emplacement qu'ils donnérent aux Colonies *Aleria* & *Mariana* étant très mal choisi pour la salubrité, occasionna une grande mortalité parmi leurs habitans, de sorte que ces établissemens ne tardérent pas à dépérir tout à fait: mais tout l'intérieur de l'Isle est entiérement favorisé par le bon air.

La Corse eſt très bien fournie de bons Hâvres, enſorte qu'on peut lui appliquer ce que FLORUS diſait de la Campanie ; *rien n'eſt plus hoſpitalier que cette mer* (*e*). Elle a au Nord *Centuri*, à l'Oueſt *San Fiorenzo*, *Iſola-roſſa*, *Calvi*, *Ajaccio*. Au Sud *Bonifaccio*, & à l'Eſt, *Porto-vecchio*, *Baſtia* & *Maccinajo*, ſur chacun deſquels j'entrerai dans quelque détail.

CENTURI, quoiqu'apréſent un petit Port, peut être conſidérablement élargi, comme ſa ſituation avantageuſe le demanderait.

SAN FIORENZO eſt un Golphe d'une étendue conſidérable : il entre environ cinq mille avant dans les terres, & la mer y eſt d'une grande profon-

(*e*) *Nihil hoſpitalius mari* FLORUS lib. I. Cap. 16.

deur (*f*). Le Golphe lui-même eſt ſouvent expoſé aux houles, ou lames de mer, par la violence des vents d'Oueſt: mais il a diverſes criques, ou petites bayes qui font des abris, particulierement dans la partie tournée au Sud, qui eſt parfaitement ſure pour les bâtimens. La Baye ſurtout qui ſe forme ſous la Tour de *Fornali*, à deux milles environ de San Fiorenzo, eſt très eſtimée; les vaiſſeaux marchands les plus conſidérables par de groſſes cargaiſons, peuveut y être en parfaite ſureté.

ISOLA ROSSA n'eſt qu'un petit Havre, mais il a l'avantage d'être très profond, & il eſt deffendu par une petite Isle, contre les vents de l'Oueſt. On

(*f*) Le Texte Anglais porte *many fathom deep. Fathom* eſt une meſure marine d'environ 6 pieds de Roi; ainſi pluſieurs meſures pareilles font une profondeur conſidérable.

parle d'élever un Mole pour avoir la découverte de tous les côtés. C'eſt à préſent l'un des ports le plus important pour le commerce, & c'eſt les Corſes qui le poſſédent.

CALVI (g) eſt un large & excellent port. CLUVIER l'appelle *Celeberrimus Inſulæ Portus* (h), le plus fameux port de l'Isle. La ſeule objection que j'aye ouï contre cette idée, était d'un Gentilhomme Français, qui me dit que ſon fond était hériſſé de rochers très durs, propres à couper les cables des navires

(g) *Poſtlethwait* dans la traduction du Dictionnaire de SAVARY, a fait une abſurde obſervation concernant Calvi. Ses habitans, dit-il, ſont appellés *Calves*; & qui lui a dit cela? Quelle liaiſon y a-t-il entre le mot Anglais *Calves*, & le mot Italien *Calvi*? Peut-être a t'il voulu plaiſanter; mais en ce cas, c'eſt une raillerie groſſiere de la part du Lexicographe.

(h) CLUVIER, *Geog. Antiq.*

qui y entraient ; & il en donnait pour preuve l'expérience des vaiſſeaux Français qui y avaient débarqué des troupes en 1764. Mais ce qu'ils y ſouffrirent fut l'effet d'une mépriſe ; car aiant pris ſoin de m'informer exactement du fait, j'eus lieu de m'aſſurer ſur de bonnes autorités, qu'il n'y avait rien à craindre des rocs de Calvi, & que ſi le tranſport des Français ſouffrit quelque peu, ce fut pour *n'avoir pas* pris les précautions qui auraient pû leur épargner cette perte.

AJACCIO eſt un port ſpacieux & commode avec un bon Mole ; il eſt parfaitement ſûr. Seulement a-t-on négligé d'enlever un petit rocher qui eſt au-devant du Mole, ce qui aurait pû s'exécuter avec très peu de dépenſe.

La Corſe a ainſi dans ces parages divers petits Hâvres qui ſont très utiles pour y recevoir les petits vaiſſeaux.

BONIFACCIO eſt un port très avantageux & fréquenté dès les tems les plus anciens pour le commerce.

BASTIA n'eſt pas un port de la prémiere conſidération, & où les vaiſſeaux de guerre puiſſent entrer; mais il a un Mole très utile aux petits vaiſſeaux, auquel il eſt des plus commodes. Les Isles de *Gorgona*, *Capraja*, & *Ilva* ou *Elbe* ſont ſituées à peu de diſtance dans la partie de la mer qui roule entre les côtes à l'Eſt de la Corſe & de la Toſcane, & celles des Etats du Pape; enſorte que les petits vaiſſeaux ne peuvent jamais manquer de reſſources, lorſqu'ils ſont ſurpris par les orages, comme cela peut leur arriver aux environs de ces Isles.

MACINAJO n'eſt pas un des Havres principaux de Corſe, quoique très ſûr & commode pour les bâtimens de

légére construction. Je parle de *Macinajo*, parce que c'est ce qui fut cause que l'expédition manqua contre *Capraja*, comme on le verra dans la suite.

DIODORE DE SICILE célèbre l'Isle de Corse pour l'excellence de ses ports. " Cette Isle, dit-il, étant de très „ facile abord, a un port très considé„ rable appellé Syracusain ". Celui que les Anciens appellaient ainsi, porte aujourd'hui le nom de *Porto-vecchio*, & nous allons en faire une mention particuliere.

PORTO-VECCHIO est un port spacieux capable de contenir une grande flotte; il a cinq milles en longueur; environ un mille & demi de large, avec une profondeur considérable: un bon fond, & couvert par les terres, de façon à être garanti de la violence des orages. J'ajouterai que la Nature a placé près

de ſon bord un rocher élevé, taillé comme une colomne majeſtueuſe, qui le fait découvrir de fort loin. En un mot, *Porto-vecchio* peut être compté entre les ports les plus fameux de l'Europe.

Le ſeul déſavantage qu'on lui reproche eſt le mauvais air cauſé par le fond marécageux des terres de ſon voiſinage: mais on peut y remédier tout comme on l'a fait à Livourne. "Le terrein des
„ environs de Livourne était ci-devant
„ un marais fangeux, ou plutôt une
„ fondriére, dont les vapeurs rendaient
„ l'air du pays très mal-ſain: mais
„ l'induſtrie & les travaux d'un Anglais,
„ Robert Dudley, fils du Comte de
„ Leiceſter, puiſſant favori de la Reine
„ Elizabeth, rendit ces terres habitables,
„ l'air beaucoup moins mal ſain, & le
„ port perfectionné devint le meilleur
„ de l'Italie (*i*).

(*i*) *Preſent ſtate of Europe.* p. 411.

Il doit paraitre par la description que je viens de donner des ports de l'Isle de Corse, de quelle grande conséquence pourait être une Alliance avec cette Isle pour l'une des Puissances Maritimes de l'Europe ; vû qu'une flotte qui y serait reçue pourait donner la loi à la navigation de Gènes, de Toscane & de l'Etat de l'Eglise ; gêner la correspondance de Naples avec l'Espagne, prendre une bonne part à celle du Levant, sans compter l'influence qu'elle acquerrait sur celle de la Sardaigne. Il est très important d'observer encore que les vaisseaux établis dans les ports de Corse pourraient se rendre très redoutables à la France ; la partie de l'Isle qui est au Couchant étant directement en face des côtes de Provence, sur lesquelles des vaisseaux armés en course pourraient aisément faire des descentes.

La pointe de l'Isle au Nord s'appelle CAPO CORSO (*k*), elle a environ 30 milles de long ; elle eſt montueuſe, & pleine de roc, mais couverte de vignobles & d'oliviers. Il y a en diverſes parties de l'Isle, mais particulierement dans le *Capo Corſo* un grand nombre de Tours anciennes bâties depuis 3 à 4 cents ans pour la deffenſe du pays contre les Turcs & les autres Pirates. C'eſt dans ces quartiers qu'eſt un petit village appellé *Tomino*, fort par ſa ſeule ſituation, contre lequel les Génois firent diverſes attaques pendant la derniére guerre, ſans pouvoir jamais s'en rendre maitres. Les habitans en ſont très fiers & avec raiſon. Ils montrent comme en triomphe une bombe que l'ennemi jetta

(*k*) Il y a une place en Guinée qui porte le même nom de *Capo Corſo*, ſans que l'on puiſſe en ſavoir la raiſon. CLUVER. *Geog.* p. 537.

ſur leur village pour l'obliger à ſe rendre. Ils l'ont placée dans une niche extérieure de leur Egliſe comme un monument de leur délivrance, qui augmente à chaque fois qu'ils s'y rendent leur courage & leur dévotion.

De *Tomino* tirant à l'Eſt du côté de *Baſtia*, on trouve dans un trajet d'environ 26 milles un pays très diverſifié en côteaux, & très abondant en ſources; *ſur la côte* nombre de petits bourgs qu'habitent de pauvres pêcheurs, & un peu au deſſus divers villages ou hameaux très bien ſitués.

BASTIA eſt depuis longtems regardée comme la Capitale de la Corſe. C'eſt là que les Génois tenaient le ſiége de leur Souveraineté; & Baſtia eſt en effet la plus grande ville de l'Isle. Elle a une belle apparence du côté de la mer, étant bâtie ſur la pente d'un côteau, quoique

dans l'intérieur elle soit assez mal en ordre; les maisons sont en général mal bâties, les rues étroites, & nécessairement escarpées. On y trouve cependant quelques maisons de bon goût. Le Château qui commande la ville quoique muni actuellement de chétives fortifications, peut devenir une bonne Forteresse, en garnissant de redoutes de petits côteaux situés derriere, & en ajoutant quelques ouvrages extérieurs du côté de la mer, elle serait en état de soutenir un siége assez long. Le Château est situé proprement sur un Territoire distinct qu'on appelle TERRA NOVA: il en est de même de l'Eglise Cathédrale qui n'a rien de remarquable, elle dépend de l'Evêché de Mariana.

L'Eglise de St. Jean qui est dans la ville n'est pas tout à fait sans élégance, & appartient aux Jésuites qui y ont aussi un Collége. Leur Jardin est des

mieux ſitués, ſpacieux, & très bien entretenu. On le doit principalement aux Français, qui ont ſéjourné en Corſe de tems en tems. C'eſt d'eux que les habitans ont appris une bonne partie de ce qu'ils ſavent, rélativement aux Arts & aux commodités de la vie. Il y a un Couvent de Lazariſtes ou Miſſionnaires qui y ont une grande & magnifique maiſon, conſtruite preſque perpendiculairement *ſur la mer*. Le Couvent des Franciſcains & celui des Capucins ſont ſitués ſur un terrein plus élevé derriere Baſtia. Ce dernier eſt dans une très belle poſition, & ſon front eſt réellement très beau.

De Baſtia tirant vers le Sud, du côté d'*Aléria*, on trouve une plaine ſuivie de 50 à 60 milles de longueur, propre à la Culture de toute ſorte de grains, & excellente pour le paturage.

Je ne dis rien des ruines de *Mariana* & *d'Aléria*, ces deux Colonies Romaines qui étaient situées dans cette plaine: la Corse aiant été assez dédaignée par les Romains, ils ne la jugérent pas digne d'y faire des ouvrages qui pussent laisser quelque trace de leur goût & de leur magnificence; ainsi l'on n'y trouve nul vestige de leur ancienne grandeur: cependant comme le rebut même des Romains ne pouvait que se ressentir de leur goût pour les beaux Arts, on y a trouvé bien des antiques, comme des bagues, des cachets, des pierres précieuses gravées, & d'autres morceaux estimables. On voit encore les ruines d'une ancienne ville appellée *Nicæa* qu'on dit avoir été bâtie par les Etrusques. Les débris se voient encore dans la plaine, mais sans présenter rien de remarquable.

Au-delà d'Aléria le pays se forme en-

petits côteaux très cultivés en vignes, oliviers, meuriers & en diverſes ſortes de grains. Il eſt traverſé par quelques chaînes de montagnes, couvertes, à peu de diſtance de Porto-vecchio, de forêts de Chênes de la plus belle eſpèce, comme ceux de *Campoloro*. De là le terrein très avantageuſement tourné ſuit avec quelque interruption le long des côtes à l'Eſt & au Sud, juſques à *Bonifacio*, *ville conſidérable*, très peuplée & très bien fortifiée, d'où il continue juſques à la plaine *d'Ajaccio*.

AJACCIO eſt la plus belle ville de Corſe. Elle a pluſieurs belles rues, & des promenades très agréables, une Citadelle & un Palais pour le Gouverneur Génois. Les habitans de cette ville ſont les plus polis de l'Isle par le commerce fréquent qu'ils ont eu avec les Français. Il y a à Ajaccio un reſte de Colonie

Grecque dont nous parlerons dans le Chapitre ſuivant.

De la plaine d'Ajaccio, après avoir traverſé quelques hauteurs, on avance le long des bords à l'Oueſt vers les Provinces de *Balagna* & de *Nebbio*, qui ſont très fertiles, avec de belles ſituations, ſur-tout à Balàgna, qu'on appelle le jardin de la Corſe, comme le plus favoriſé de la Nature, & celui qui jouit des avantages d'une bonne culture au plus haut dégré.

De là on arrive bientôt à *San-Fiorenzo*, poſte peu conſidérable & médiocrement fortifié. A un quart de mille environ au Sud de la ville, ſont quelques bas fonds & marécageux, qui rendent San-Fiorenzo ſi mal ſain, que peu de gens y font leur ſéjour, & que l'on en change la Garniſon tous les mois.

Au

Au bord Septentrional du Golphe ſont deux ou trois villages, dont le principal eſt *Nonza*, qui eſt proprement la clef du Capo-Corſo ; parce que depuis le Cap juſques à l'intérieur de l'Isle vers la partie Occidentale, c'eſt le ſeul paſſage qui conduiſe à cette place. *Nonza* eſt un petit village ſur un roc élevé, à la cime duquel & à quelques centaines de toiſes au deſſus du Golphe, eſt élevée perpendiculairement une Tour ou petite Fortereſſe qui défend ſon avenue. Nonza eſt à la lettre ce que CICERON dit qu'était *Ithaque*, une eſpéce de nid ſur la pointe d'un rocher (*l*). C'eſt de là que le Cap commence & il finit à *Erſa*.

J'ai parcouru ainſi les ports de la Corſe, & voiagé tout autour, le long de ſes bords.

(*l*) CICER. *de Orat.* Lib. I. Cap. 44.

Diodore de Sicile décrit la Corse comme une Isle d'une grande étendue, montagneuse, ombragée de forêts, & arrosée par quantité de rivieres & de ruisseaux (*m*).

En effet, les parties intérieures de cette Isle sont en général montagneuses, quoique entrecoupées de vallons fertiles. Elle a un aspect imposant qui lui est propre, & qui inspire volontiers le génie du pays; ce caractère indomptable & inflexible qui ne saurait se plier à l'oppression: comme Homere (*n*) le dit d'*Ithaque*;

Le cœur de ses enfans est tel que ses rochers.

La division la plus générale de l'Isle de Corse est en pays deça & de-là les monts: Di qua, & di la Dei Monti. Le pays de côté & d'autre de

(*m*) Diod. Sicul. Lib. V.
(*n*) Hom. *Odiss.* Lib. IX. l. 27.

la montagne se compte depuis Bastia. On entend par les montagnes, cette grande chaine qui s'éléve au-delà d'Aléria, & qui traverse l'Isle en croix, en la partageant cependant en deux parties inégales; le pays qu'on appelle DI QUA étant d'un tiers plus grand que celui DI LA. Une autre division ancienne de cette Isle supposait une ligne tirée de *Porto-Vecchio* au Golphe de *San Fiorenzo;* la partie de l'Est était appellée BANDA DI DENTRO ou la partie intérieure; & celle à l'Ouest BANDA DI FUORI, ou la partie externe de l'Isle. Je n'ai pû découvrir l'idée ou le fondement de cette distinction, si ce n'est que peut-être ceux qui habitaient Bastia & la plaine d'Aléria se regardant comme les plus civilisés, traitaient d'étrangers ceux qui occupaient l'autre partie.

Une autre diviſion eſt celle des Provinces, dont on compte neuf: car quoiqu'une grande partie du pays ait été longtems ſous la dénomination de FEUDOS ou de *Feux*, & ſoit ainſi marquée dans les Cartes, la Juriſdiction des Seigneurs s'eſt inſenſiblement affaiblie, & ſe trouvera bientôt comme fondue dans le pouvoir général de la nouvelle conſtitution.

Une autre diviſion de la Corſe eſt celle des PIEVES. La Pieve eſt proprement un arrangement ou un Diſtrict Eccléſiaſtique, contenant un certain nombre de Paroiſſes ſous l'autorité d'un PIEVANO qui eſt le Sur-Intendant des Prêtres, & qui jouit à raiſon de ce, d'une portion de la Dime: mais cette diviſion eſt autant uſitée pour les affaires Civiles que pour celles de l'Egliſe.

Il y a d'aſſez vaſtes terreins dans l'Isle

qui ne sont pas habités, & qui sont extrèmement couverts de bois. Les paysans se servent en Eté d'une partie pour le paturage de leur bétail, & y recueillent dans la saison quantité de Chataignes, en y construisant par-ci parlà de petites huttes pour s'y loger. C'est une chose très rare, qu'une Ferme ou une Métairie en Corse, comme l'on en voit par tout répandues en Angleterre. Les Corses recueillent en commun le produit des terres dans leurs petits villages qu'ils appellent **PAESES** ou pays. Je me souviens que lorsqu'on me dit un jour que je voyagerais plusieurs milles sans voir un seul pays, je n'y compris rien. Les Corses sont par cette Communion en plus grande sûreté, & entretiennent en même tems plus de liaison entr'eux par cette façon de vivre, fort usitée du reste en Suisse, & en

quelques parties de l'Allemagne, comme elle l'était anciennement parmi tous les peuples.

Les villages Corses sont la plûpart bâtis sur la cime la plus élevée des montagnes ; sur des bords si escarpés & d'une telle hauteur, qu'on les apperçoit à peine pendant le jour : mais de nuit, lorsque les bergers allument leurs feux ; la reverbération des lumieres, éclaire les villages, & en rend l'aspect très pittoresque.

CORTE est au centre de l'Isle dont elle est proprement la Capitale, & sera sûrement un jour une ville d'importance. C'est là qu'on voit le Palais du Général, le Siége Suprême de la Justice ; c'est aussi là que réside constamment le pouvoir exécutif, & que s'assemble annuellement la Législation. On y trouve de plus une Université, qui deviendra

dans ſon tems un Séminaire célébre pour les ſciences: mais je ne me permets pas l'enthouſiaſme de croire qu'on voie en Corſe une *Athénes*, auſſi-tôt & auſſi facilement qu'une *Thébes*.

Corte eſt ſitué en partie au pied d'un rocher & en partie ſur ſa pente; dans une plaine entourée de montagnes, d'une hauteur prodigieuſe, & au confluent de deux rivieres, le *Tavignano* & la *Reſtonica*. Cette ville eſt entourée d'une grande campagne de champs très fertiles, dans une ſituation que la Nature ſemble avoir fortifiée d'une maniére étonnante par des montagnes & des défilés preſque impénétrables; enſorte qu'une poignée d'hommes peut s'y défendre contre une nombreuſe armée.

A la pointe d'un roc qui domine ſur tout le reſte, & preſque de tous côtés perpendiculaire, eſt placé le Château

ou la Citadelle. Il eſt ſitué derriére la ville, & il eſt preſque inattaquable; il n'y a qu'un chemin rapide pour y grimper; on n'y va qu'en tournoyant, & il ne peut y paſſer que deux perſonnes de front : la deſcription qu'en fait Mr. DE THOU eſt très conforme à la mienne. "Le Château de Corte eſt placé, dit-il, ſur un roc hériſſé de pointes, & entouré preſque de tous les côtés de précipices" (*o*). En 1554. il fut occupé par les Français. Le Capitaine *La Chambre* le livra, & fut enſuite pendu à Marſeille pour ſa trahiſon. Le même Hiſtorien nous aprend (*p*) que les Corſes aiant ainſi recouvré la Citadelle de Corte, elle ſoutint le ſiege qu'y mit le Général Français *De Thermes*, depuis le mois d'Août juſques en Octo-

(*o*) THUAN. *Hiſt.* Tom. I. p. 507.
(*p*) Ibid.

bre ; & que ce ne fut que la disette d'eau qui fut cause qu'elle se rendit.

Dans la plaine au Nord de Corte, il y a un Couvent de Capucins, & du côté du côteau qui est au Sud de la ville, un Couvent de Franciscains. C'est là que le Général était logé, tandis qu'on reparait son Palais ; & c'est là aussi qu'étaient logés tous les étrangers de distinction. De ce Couvent on jouit d'une vuë très agréable sur la ville.

Les Savans & ingénieux Messieurs *Hervey* & *Burnaby* qui y firent leur séjour, furent très frappés de l'aspect extrèmement singulier de Corte (*q*).

„ Nous crûmes presque (disent ces „ Messieurs) être à Lacédémone, ou „ dans quelqu'autre ville de l'Ancienne

(*q*) Les Anglais ont pour l'exprimer, le terme énergique de *Romantick*, comme on dirait qui n'existe que dans les Romans.

„ Grece. TITE LIVE parlant *d'Heraclea* en fait une defcription toute pa- „ reille à celle de Corte. Il femble qu'il „ ait voulu parler de cette derniere vil- „ le (*r*). Quand à Lacédémone, il pa- „ rait par le recit de PAUSANIAS „ qu'il n'y avait point de Citadelle ou „ *d'Acropolis*. On donnait feulement ce „ nom à la partie la plus éminente, du „ plus difficile accès, & la plus aifée à „ défendre, comme le firent auffi les „ autres villes de Gréce. PAUSANIAS „ en parle en ces termes ; *Les Lacédé-* „ *moniens n'ont point conftruit de Cita-* „ *delle fur une éminence, comme la Cad-* „ *mea des Thebains ou Lariffa des Ar-* „ *giens: mais cette ville renfermant di-*

(*r*) *Sita eft Heraclea in radicibus Ætae montis, ipfa in Campo, arcem imminentem loco alto & undique praecipiti habet.* TIT. LIV. Lib. LXXXVI. c. 22.

„ *vers côteaux, ils donnent au plus élevé*
„ *le nom de Citadelle; & sur celui-ci est*
„ *le Temple de Minerve (s).*

„ Selon l'Institut & les Loix de LYCURGUE, il n'était pas permis aux „ Spartiates d'avoir des fortifications. Le „ secours pour leur défense devait être „ leur seule valeur. Vers le déclin de „ la liberté de la Gréce, ils érigérent „ cependant des murailles pour garantir „ le côté de la ville le plus exposé. C'est „ ainsi qu'en parle TITE LIVE, qui „ ajoute que le reste fut confié à la bra- „ voure des Citoyens (t). Malgré cette „ différence, il reste encore bien des „ rapports entre Corte & Lacédémone;

(s) PAUSANIAS Lib. III. Cap. 17.

(t) *Locis patentibus plerisque objecerint muros altiora loca & difficiliora aditu statio- nibus armatorum, suo munimento objectis tutabantur.* TIT. LIV. Lib. XXXIV. c. 38.

„ même en ce que le Temple de Mi-
„ nerve tenait dans celle-ci la place de
„ la Citadelle. Nous pourrions d'ailleurs
„ aider un peu à l'imagination, & dire
„ là était *le Taygete*, & ici *l'Eurotas:*
„ mais la plus grande reſſemblance ſe-
„ rait entre LYCURGUE & PAO-
„ LI (*u*).

La Corſe eſt extrêmement bien arroſée. Ses lacs principaux ſont ceux *d'Ino* & de *Créna*, qui ſont environ à deux milles l'un de l'autre; tous deux ſitués ſur la plus haute montagne de l'Isle, appellée par les Anciens *Mons Aureus*, & aujourd'hui *Gradaccio* ou *Monte-rotondo*. Elle eſt d'une hauteur étonnante, & pourait très bien être comparée aux Alpes. De ſon ſommèt on découvre toute la Corſe, la mer, la Sardaigne, avec une vuë lointaine & comme perdue de

(*u*) Journal de MR. BURNABY.

la France & de l'Italie; toute la Méditerranée, & quantité de petites Isles ſont en même tems ſous les yeux. Mais l'on va rarement jouir de cette ſuperbe vuë; la partie la plus élevée de la montagne étant coupée preſque à plomb, de façon que pendant environ deux milles de marche, on eſt réduit à grimper ſur ſes mains & ſur ſes genoux; & durant la plus grande partie de l'année, cette immenſe montagne ſe trouve couverte de neige. Les deux lacs d'*Ino* & de *Crena* ſont d'une aſſez grande étendue.

Dans la plaine d'*Aléria*, près de *Mariana*, eſt un lac appellé *Chiurlina* ou *Biguglia*, qui eſt large, & communique avec la mer; & près d'Aléria, il y a un autre lac appellé l'Etang de Diane, *il Stagno di Diana* qui a la même communication. Il eſt remarquable qu'en Eté, lorſque le Soleil a exalté une par-

tie de ſon eau, & que l'autre eſt abſorbée par le terrein ſabloneux, il reſte une eſpèce de ſel naturel, que les Corſes aiment beaucoup, & dont ils font grand uſage.

Les riviéres de Corſe ſont *le Golo*, large & belle riviére qui prend ſa ſource du lac Ino, & après avoir traverſé diverſes Provinces dans le cours d'environ 70 milles; elle ſe jette dans la mer tout près de *Mariana*. Le *Tavignano* eſt de même une riviére conſidérable qui ſort du lac de Créna, & après avoir arroſé un long diſtrict d'un pays ſauvage, elle ſe vuide dans la mer, tout près de l'ancienne *Aléria*. *La Reſtonica*, quoique petite, eſt fameuſe en Corſe par une qualité qui lui eſt particuliére. Son eau eſt limpide comme du criſtal & très agréable à boire; d'où il parait que SENEQUE n'avait jamais vû la *Reſtonica*, au-

trement il n'eut jamais dit que la Corſe n'avait pas de l'eau à boire, *hauſtus aquæ*. Cette riviére eſt d'une qualité minérale, & très ſalutaire. Elle a de plus la vertu de blanchir très bien. Les cailloux qui roulent dans ſon canal ſont blancs comme de la chaux. Je me ſouviens d'avoir vû dans ma route entre Rome & Naples une ſource d'une eau ſulphureuſe qui avait quelque proprieté ſemblable à celle-ci: mais elle ne donnait pas le même dégré de blancheur que la *Reſtonica*, qui fait paraitre en peu de tems le fer comme de l'argent, & l'empèche de ſe rouiller. Les Corſes y plongent ſouvent les cannes & les platines de leurs fuſils par cette raiſon.

Il y a diverſes autres riviéres dont je ne donne pas la deſcription; tels que la *Prunella*, *Fiumorbo*, *Gravonna*, *Valinco*, *Talavo*, *Liamone*, noms vraiment

poëtiques. Il y a auſſi quantité de petits ruiſſeaux, qui ſervent à fertiliſer les terres, & qui conſervent toujours leur fraicheur.

On dit qu'avec des ſoins & de la dépenſe on pourait rendre navigables quelques unes de ces riviéres : mais l'idée ſerait très mauvaiſe ; leurs cours étant ſi rapide, que dans les tems de pluyes abondantes, les torrents qui tombent avec impétuoſité des montagnes, entrainent des piéces de roc qui briſeraient les batteaux qu'ils rencontreraient.

On trouve diverſes ſources d'eaux minérales, chaudes & froides, en divers quartiers de l'Isle ; les habitans du pays les trouvent très efficaces pour la guériſon de leurs maladies ; & les hommes éclairés, en particulier quelques Médecins Français, qui en ont fait l'analiſe, les ont extrêmement approuvées.

La Corſe eſt très bien pourvue en poiſſons ; mais pour ceux d'eau douce qu'on pêche dans les lacs & les riviéres, je n'ai ouï parler que des truites & des anguilles. On trouve ceux-là en grande abondance, très gras, & d'une groſſeur peu commune.

Mais le riche tréſor de la Corſe en ce genre eſt dans la mer. Sur toutes les côtes de cette Isle on a la plus grande diverſité des meilleures eſpèces, & en particulier une ſorte de Thon ou d'Etourgeon, & la Sardine qui y eſt d'un goût exquis. Sur divers bords, on a des lits ou couches d'Huitres remarquables par leur groſſeur. Ils en ont une telle quantité, qu'outre la conſommation du pays, ils en exportent beaucoup en Italie.

La Corſe était déja fameuſe du tems des Romains par l'excellence de ſes poiſ-

ſons. Dans la Satyre où JUVENAL cenſure l'excès de leur luxe, dans un tems où on leur apportait des pays les plus éloignés tout ce que la Nature avait de délicat & de rare, il parle du Mulet que la Corſe leur fourniſſait.

Mullus erit Domini quem miſit Corſica (x).

Et puiſque j'en ſuis aux produits des mers de la Corſe, je dois obſerver que ſes habitans y pêchent une grande quantité de corail des trois eſpèces, le blanc, le rouge & le noir; mais j'en dirai d'avantage ſur ce ſujet lorſque je parlerai de leur commerce.

La Corſe a une auſſi grande varieté d'animaux que la plûpart des pays. Les Chevaux ſont en ce pays là d'une très petite race. PROCOPE dans ſa guerre des Goths, dit qu'ils vont par trou-

(x) JUVENAL. Sat. V. l. 29.

peaux dans l'Isle, & qu'ils ne ſont guères plus grands que des moutons (*y*): mais ils ſe diſtinguent par leur hardieſſe & par leur vivacité. Quelques uns ont beaucoup de rapport avec les bidets du pays de Galles, ou avec ceux qu'on appelle *Sheltíes*, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les Isles d'Ecoſſe, quoique j'aye vû des chevaux Corſes d'une taille fort raiſonnable. Les ânes & *les mulets* ſont de même petits, mais très vigoureux & agiles à monter les lieux rocailleux & eſcarpés; il ſeroit très difficile de faire de belles routes dans cette Isle. Mr. *Alexandre Dick* très connu de tous ſes compatriotes par ſon zèle pour en procurer dans ſa patrie, obſerve que les Corſes ne perdaient rien à cela, pendant qu'ils étaient dans le

(*y*) PROCOP. *de Bello Goth.* Lib. III. c. 24.

cas de défendre leur liberté. Si leur pays eut été ouvert & acceſſible, des troupes réglées les euſſent facilement ſubjugués. Ce fut à la faveur d'un pays rude & de difficile abord que les anciens Ecoſſais conſervérent leur indépendance.

Le bétail à corne eſt plus grand à proportion que les chevaux, mais la plus grande partie du terrein de l'Isle ne peut leur donner un paturage qui lui convienne; de ſorte qu'en général, les vaches donnent peu de lait, & les bœufs y ſont maigres & coriaces. Du reſte on fait peu d'uſage du laitage en Corſe, & l'on y fait très peu de beure, l'huile en tenant lieu, comme en Italie, & dans preſque tous les pays chauds. Cependant on fait une bonne qualité de fromage dans quelques pieves.

On y a un très grand nombre de chévres qui broutent les taillis & la brouſ-

faille, dans la pente des côteaux. On fe rappelle en les voiant les Bucoliques de VIRGILE qui en fait fi fouvent mention. Le mouton y abonde également, & comme il a d'excellents paturages, fa chair eft très délicate & donne un jus tel qu'on peut le défirer, ce qui compenfe la mauvaife qualité du bœuf.

Les moutons de Corfe font généralement noirs ou tannés ; un mouton blanc étant là auffi rare dans les troupeaux qu'un mouton noir l'eft dans les nôtres. La laine eft groffiére & à la rudeffe du poil, ce que le peuple attribue à ce que leurs brebis font d'une efpèce métice. On avait penfé à corriger ce défaut en faifant venir une meilleure race d'Angleterre ou d'Efpagne : mais ceux qui en nouriffent m'ont affuré que la qualité des laines venait moins de

l'espèce du bétail, que de la nature du paturage; vû que les brebis qui ne donnent qu'une toison grossiére dans une ferme, transportée dans une autre où la pâture est meilleure, donnent une toison de la plus grande finesse. Il est très ordinaire ici de voir des brebis qui ont plus de deux cornes, & plusieurs en ont jusques à six.

Les forêts de l'Isle abondent en bêtes fauves, & l'on y trouve entr'autres un animal curieux qu'on appelle *Muffoli*. Il ressemble à un cerf, mais il a les cornes d'un bellier, & la peau d'une grande dureté. Il est extrèmement sauvage & ne quitte guères les monts les plus élevés, où l'on ne peut l'approcher que très difficilement. Il est d'ailleurs d'une grande agilité, sautant d'un roc à l'autre, à la distance de plusieurs pieds; & lorsqu'il est poussé jusques au bord d'un

roc escarpé, d'où il ne peut s'élancer sur quelque autre, il se précipite avec une adresse surprenante sur ses cornes, sans se faire aucun mal. Cependant quand ces animaux sont pris jeunes, on les aprivoise aisément. Mr. *De Marbœuf* qui commandait les Français, dans le tems que j'étais en Corse, en avait un de cet espèce. Il s'en trouve deux actuellement à *Shugborough* dans la Comté de Stafford, terre de Mr. *Anson*, qui a fait un riche assemblage de ce qu'il y a de plus curieux dans la Nature, comme de ce qu'il y a de plus élégant dans les Arts.

Les animaux Corses, en général, paraissent sauvages aux étrangers. POLYBE en dit la raison; c'est que le pays est si rude, & les bois si épais en arbres, que les bergers ne pourraient suivre partout leurs troupeaux (z). Le

(z) POLYB. *Hist.* Lib. XII.

ſanglier s'y trouve en grande abondance, & le porc qu'on a de même en quantité, a quelque choſe du goût du ſanglier; nourri comme il l'eſt de chataignes, il eſt d'un excellent goût.

Les Corſes ſont très amateurs de la chaſſe du ſanglier, pour laquelle ils ont une très bonne race de chiens. Ces chiens ont le poil doux, & tiennent en partie du mâtin & en partie du chien de berger. Ils ont le corps épais, & ſont extrêmement fiers; mais, lorſqu'une fois ils ont pris de l'attachement pour leurs maitres, ils leur ſont toujours fidelles, les gardent de nuit & de jour, & ſe feraient tuer pour leur défenſe.

PROCOPE nous dit qu'il ſe trouvait en Corſe des ſinges merveilleuſement reſſemblans aux hommes. Et en effet, cette Isle, comme toutes les autres parties de l'Europe voiſines de l'Afrique, fourmil-

fourmillaient de singes, avant que d'être peuplées : mais il n'y en reste plus à présent, ce qui prouve que différentes espèces d'animaux passent d'un pays à l'autre ; & l'on remarque que lorsqu'une espèce manque dans quelque partie du Globe, elle abonde ailleurs. Il est certain que la race de certains animaux qui étaient indubitablement connue en tel ou tel pays, ne s'y trouve plus: cependant, il n'est pas croyable que le Créateur permette qu'aucune des espèces de créatures que sa main toute puissante a formées, soit absolument éteinte.

Il y a beaucoup de liévres en Corse, mais non des lapins; quoique POLYBE parlant des animaux de Corse, dise qu'il s'y en trouve, & en détaille beaucoup la figure & les qualités. Il dit par exemple, qu'à une certaine distance on

les prendrait pour des lievres, mais qu'à les examiner de près ils en différent beaucoup & pour la taille & pour le goût.

Il n'y a point de loup dans l'Isle, ni aucune bète carnaciére, à moins qu'on ne voulut mettre dans cette claſſe les renards, qui ſont à la vérité très grands, & très mal-faiſans. On dit que non ſeulement ils détruiſent les brebis, mais qu'ils attaquent même les poulains.

On a une grande varieté d'oiſeaux en Corſe. L'aigle, le vautour, le ramier, la tourterelle, la grive, le merle, & quantité d'eſpèces plus petites. Le gibier y abonde en perdrix, en faiſans, en bécaſſes, & en toutes ſortes d'oiſeaux d'eau. Il eſt fâcheux que les grives & les merles ſoient du nombre: mais comme ces eſpèces y ſont en très

grande quantité, & que l'arbousier (*a*) y abonde, elles s'engraissent extrèmement de son fruit; de façon qu'on les estime beaucoup pour leur goût & pour leur délicatesse. Quelle barbarie de détruire pour le luxe de la table, des oiseaux dont la mélodie est charmante, & qui donnent sûrement plus de plaisir à entendre, qu'on ne peut en trouver à les manger! cependant c'est un mets très ordinaire dans les pays Méridionaux, & sur-tout en France.

En général, c'est une chose qui mérite d'être observée, que cette Isle a reçu de la Nature le privilège de n'avoir point de bètes vénimeuses. Quoiqu'il y ait des scorpions, leur piquure ne porte point de venin. L'insecte de Corse

(*a*) *L'arbousier* est *l'arbutus* des Anciens, & le *Strawberry-Tree* des Anglais.

qui approche le plus des animaux vénimeux est l'araignée, qui est en ce pays là d'une extraordinaire grosseur. Sa piquure irrite & enflamme à un tel point, que l'enflure qui en résulte allarme beaucoup ceux qui ne sont pas au fait: mais elle est bientôt passée, & n'a pas plus de fâcheuse suite, qu'une piquure d'abeille. Quelques uns de ceux qui en ont parlé l'ont confondue mal à propos avec la tarentule si commune dans le Royaume de Naples.

Les arbres déviennent très grands en Corse: il y croit toutes sortes d'arbres de forêts, mais les pins, les chênes & les chataigniers en font le principal ornement. Ils y déviennent d'une grandeur étonnante, sur-tout les pins qui y ont des tiges d'une prodigieuse élévation, & les chataigniers, dont la circonférence & l'épaisseur sont peu communes.

La Corse a de très vastes forêts, & en différents endroits. Celle de *Vico* est l'une des plus remarquables. Cette Isle fournit assez de bois de charpente pour entretenir de nombreuses flotes, & il est d'une dureté qu'on n'attendrait pas dans une latitude aussi méridionnale : on la doit sans doute au sol pierreux du pays, aux courants d'air frais qui circule perpétuellement dans les vallées, & à la température que donnent les montagnes, qui durant la moitié de l'année sont chargées de neige ; ce qui est l'une des principales causes de la salubrité du climat, qui distingue si avantageusement la Corse de la Sardaigne.

Le chêne verd, ou *Ilex* des Anciens y est très commun, & donne au paysage un coup d'œil bien agréable au cœur de l'hiver. Le limonier, l'oranger, le figuier & l'amandier y sont très com-

muns. On y voit peu de noyers. Les pommes, poires, prunes & cerises y sont très médiocres, ce qui vient probablement du peu de soin qu'on prend de les cultiver. Les grenades y viennent en perfection, de même que les figues d'Inde, & l'aloës, qui fleurit là tout aussi bien que dans l'Orient.

Les montagnes de Corse sont couvertes d'arbousiers, qui donnent un air éclatant à la vuë, aussi loin qu'elle peut s'étendre. Il est sûr que cette Isle ressemble beaucoup au pays que décrit VIRGILE dans la peinture qu'il fait du bonheur de la campagne.

Glande sues læti redeunt, dant arbuta
sylvæ;
Et varios ponit fœtus autumnus, & altè
Mitis in apricis coquitur vindemia saxis (b).

(b) VIRGIL. *Georg.* Lib. II. ỷ. 520.

Le meurier croit ici très bien. L'on n'est point exposé dans cette Isle aux éclairs & aux tonnerres, comme en Italie ou au Midi de la France, de sorte que dès que la Corse jouira de la tranquilité, il lui sera très aisé d'avoir en abondance la soye. Je ne dois pas oublier le laurier qui s'y trouve comme dans son vrai climat. Le buis est commun par-tout. En plusieurs pays il est nain, & on l'employe assez généralement à former des hayes : mais en Corse il est de taille à pouvoir être compté au rang des arbres de tige. BOCHART a ingénieusement montré (*c*) que les bancs des navires de Tyr, qui selon la commune interprétation d'*Ezéchiel* XXVII. ℣ 6. étaient d'yvoire apporté de l'Isle de Sittim, n'étaient

(*c*) BOCHART. *Geog. Sac.* Part. I. C. 5.

probablement faits que du buis de Corſe.

THEOPHRASTE dans ſon Hiſtoire des plantes, parle de la groſſeur extraordinaire des arbres de Corſe, à l'élevation deſquels les pins du Latium n'étaient en rien comparables. Il dit de même qu'ils y étaient immenſément épais. Ses expreſſions là deſſus ſont d'une grande énergie. L'Isle entiére, dit-il, ſemble n'être qu'une forêt & une terre ſauvage par l'épaiſſeur de ſes bois (*d*). Il rapporte là deſſus une ſinguliére tradition; que les Romains, frappés de la grandeur des bois de Corſe, y firent conſtruire un vaiſſeau qui ne portait pas moins de 50 voiles, mais qui périt dans l'Océan. Cet Auteur rend auſſi un témoignage bien formel à la bonté du climat, du terroir, & de l'air de cette Isle, en diſant qu'à ces

(*d*) THEOPHRAST. *Hiſt.* Lib. V. Cap. 9.

trois égards, elle l'emportait ſur plu-ſieurs pays (*e*).

Les différentes eſpèces de grains que produit la Corſe ſont le froment, l'orge, le ſeigle & le millet. Il en croit abondamment dans l'Isle de ces quatre eſpèces, qui y viennent parfaitement; mais il n'y croit point d'avoine, qui y réuſſit difficilement, de même que dans les autres pays méridionaux; les habitans donnent de l'orge aux chevaux & aux mulets. Le millet eſt excellent en Corſe, & lorſqu'on le mèle avec le ſégle, il donne un pain ſavoureux, dont les payſans ſont très amateurs. Les chataignes peuvent être regardées en Corſe comme une ſorte de grain, parce qu'elles en ont tous les avantages. Les Corſes les mangent roties en guiſe de pain; ils les broyent auſſi & les réduiſent en

(*e*) Ibid.

farine dont ils font de très bons gateaux.

Il se fait une grande quantité de miel en Corse, & cette Isle a été de tout tems fameuse par ses abeilles. Lorsqu'elle était soumise aux Romains, le tribut qui lui était imposé était de cent mille livres de cire annuellement (*f*). Le laurier, l'amandier, le myrthe dont les fleurs sont si agréables aux abeilles se trouvent ici partout, & les côteaux couverts de thim sauvage & d'autres herbes odorantes leur sont des plus favorables: cependant le miel de Corse a toujours passé pour avoir une certaine apreté, à cause du buis & de l'if qui y abondent, comme DIODORE (*g*) & PLINE l'observent (*h*). Lycidas dans VIRGI-

(*f*) TIT. LIV. Lib. XLII. Cap. 7.

(*g*) DIOD. SICUL. Lib. V. Cap. 295.

(*h*) PLIN. Lib. XVI. Cap. 16.

LE souhaite que les abeilles les évitent,

Sic tua Cyrnæas fugiant examina taxos (i).

& MARTIAL (*k*) dit agréablement, qu'envoyer des vers à l'éloquent NERVA, ferait comme si l'on envoyait du miel de Corse aux abeilles du Mont Hybla, qui n'en donnaient que du plus exquis.

Audet facundo qui Carmina mittere Nervæ,
Hyblæis apibus Corsica mella dabit.

Bien des gens trouvent la petite amertume du miel de Corse agréable; la même raison que PLINE rend de la légére apreté de ce miel, est la même qu'il donne de la bonté de sa cire. " Après „ la cire de Carthage, du Pont & de

(*i*) VIRGIL. *Eclog.* IX. 30.
(*h*) MARTIAL. Lib. IX. Epigr. 27.

„ Crète*, celle de Corse, dit-il, est es-
„ timée, parce qu'étant faite en partie
„ du suc du buis, elle passe pour avoir
„ une vertu médecinale (*l*).

La Corse a quantité de Mines de plomb, de cuivre, de fer & d'argent. Près de *San Fiorenzo*, il y a une Mine d'argent très riche, puisqu'elle rend 5 L. sterling par quintal poids du pays. Le fer de Corse est d'une bonté supérieure, étant d'une dureté égale à celle du fer préparé d'Espagne, qui est le meilleur du monde. On dit que les vrais canons de fusils faits en Espagne, sont du fer des têtes des clouds dont les mulets sont ferrés. Ce fer, dit-on, s'adoucit extrêmement par leur longue & continuelle marche en des chemins rudes & pierreux, tels que la plûpart des routes que ces animaux pratiquent: Mais quelle

(*l*) Plin. *Nat. Hist.* Lib. XVI. Cap. 16.

proportion y aurait-il entre la petite quantité d'un fer pareil, & la quantité prodigieuse de canons ou cannes d'Espagne qui se débitent dans toute l'Europe? Le métal des canons de Corse est tant soit peu inférieur à celui de la généralité des canons d'Espagne, & ils commencent à les fabriquer très bien.

On a fait une allusion entre le fer des Mines de Corse & le nom de cette nation, qui indique en même tems le caractère de ses habitans. JEROME DE MARINIS ou *Marini* de Gènes écrivant sous la domination Génoise parle de l'Isle de Corse en ces termes. „ (*m*) Les entrailles de cette terre abon-

(*m*) *Terrae viscera ferri fodinis affluunt, naturae cum ipso Corsicae nomine in uno conspirantis praejudicio, Corsi enim corde sunt ferreo, adeoque ad sicam armaque prono.* GRÆVIUS *Thes. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

„ dent en fer; la nature conſpirant avec
„ le nom des Corſes à les caractériſer.
„ Les *Corſes* ont un *cœur* de fer (*n*),
„ également promt à courir aux armes
„ & au poignard.

Le MARQUIS D'ARGENS applique à la Corſe ces vers de CREBILLON,

La Nature marâtre en ces affreux climats
Produiſait au lieu d'or, du fer & des
ſoldats (*o*).

Je pourrois ajouter,

And vertue ſpringing from the iron
ſoil (*p*).

Et la vertu germant dans un terroir de fer.

On trouve auſſi en Corſe des mines d'alun, & de ſalpêtre en différents endroits de cette Isle.

(*n*) *Corſica - Cor-ſica. Cor* le cœur, & *Sica* le ſtilet.

(*o*) *Lettres Juives*, Lettre 55.

(*p*) HOME.

Il y a une ſorte de granite extrêmement dur ; il y en a même dont la qualité approche de celle du granite Oriental ſi fameux à Rome, & dont il ſubſiſte encore des colomnes, que l'on dit avoir été apportées d'Egypte. Je craindrois qu'il ne fut ridicule de conjecturer que quelques unes de ces belles colomnes fuſſent du produit de Corſe; car outre la perfection des Hieroglyphes, qui prouve qu'elles ont été travaillées en Egypte, je doute que d'auſſi grandes piéces euſſent pû ſortir des carriéres de la Corſe. Il s'y trouve auſſi du porphyre, & une grande varieté de jaſpe. La magnifique Chapelle du Grand Duc de Toſcane à Florence, a été finie en jaſpe de Corſe, dont on a incruſté tout l'intérieur, ce qui lui a donné un très grand air de beauté.

Au bord du lac d'*Ino* on trouve des

morceaux de criſtal de roche, d'un tranſparent très net, & tout à cinq faces, comme s'il eut été taillé par un Lapidaire. On en trouve auſſi de pareils dans les montagne d'Iſtrie. Il eſt ſi dur, qu'en le frappant il donne du feu, & les Corſes en font ſouvent des pierres à fuſil.

Près de Baſtia on trouve une ſorte de minéral que le peuple appelle *petra quadrata*, parce qu'on le trouve toujour en petits morceaux quarrés. Il a à peu près la dureté du marbre, & la couleur du fer, mais d'un poids égal à celui du plomb. Les Corſes attribuent une vertu miſtérieuſe à cette pierre comme on le voit par un diſtique ancien d'un moine fait à ſa louange.

Petræ quadratæ duro de marmore natæ,
Innumeras dotes quis numerare poteſt?

Il paraitra par la description que je viens de faire de la Corse, que c'est un pays d'une importance considérable. Selon les Tables de Mr. TEMPLEMAN dans sa nouvelle contemplation du Globle, cette Isle contient 2520 milles quarrés. Elle a un nombre de très bons ports, un air excellent, & ses productions sont également abondantes & variées.

Je conclurai ce Chapitre par la description que fait HOMERE de l'Isle d'*Itaque*, & qui peut très bien être appliquée dans un sens général à celle de Corse.

„ Ce n'est pas un pays inconnu (répondit Minerve). Il est célèbre jusques „ dans les climats qui voient lever le so- „ leil, & dans ceux qui le voient se pré- „ cipiter dans l'onde. Véritablement c'est „ un pays âpre, & qui n'est pas propre à

„ nourrir des chevaux; mais s'il n'a pas „ de plaines fort ſpacieuſes, il n'eſt pas „ non plus ſtérile & ſec. Cette terre porte „ du froment & du vin en abondance; „ elle a les pluyes néceſſaires dans les „ ſaiſons, & les roſées qui réjouiſſent les „ plantes. Les chévres & les bœufs y „ trouvent des pâturages excellens; il „ y a toutes ſortes de bois & de forêts, „ & elle eſt arroſée de quantité de ſour- „ ces dont les Nymphes ne laiſſent ja- „ mais tarir les eaux dans la plus gran- „ de ſechereſſe. Enfin, étranger, le nom „ d'Itaque eſt ſurtout connu dans les „ campagnes de Troye, quoique cette „ Isle ſoit fort loin de l'Achaye. HO- „ MERE *Odyſſée* Lib. XIII. l. 238. *de* „ *la Traduction de Mad. Dacier.*

CHAPITRE II.

Quoique plusieurs Auteurs distingués aient, selon le goût de leur siécle, rejetté toute recherche sur l'origine des nations, en se bornant à ne présenter à leurs lecteurs que ce qui était clairement & exactement attesté ; j'avoue que je ne saurais applaudir à cet excès d'attachement pour la parfaite évidence. Accoutumés à la démonstration ou à ce qui en approche, & à refuser créance à tout ce que nous ne pouvons complettement & distinctement comprendre, nous nous accoutumons à faire de notre entendement un arbitre insolent & audacieux ; l'esprit contracte une dureté & une obstination incompatible avec la vraie destination de nos facultés dans cet état d'imperfection, & par là même

il dévient moins propre à recevoir des vérités de la plus haute importance.

Mais pour ne pas nous jetter dans une ſpéculation trop métaphyſique, je dirai ſeulement que j'ai toujours penſé que les époques obſcures & fabuleuſes de l'Hiſtoire étaient dignes de quelque attention. Les meilleures têtes de l'antiquité penſaient ainſi, & voilà pourquoi leurs ouvrages ſont plus agréables que s'ils s'en étaient tenus à une rigide autenticité. L'origine de chaque peuple, [dit TITE LIVE (*r*)] eſt ornée de fables. Elles amuſent & récréent l'imagination, lorſqu'elles n'ont rien d'ennuieux & de contraire au bon ſens. Nous aimons à être conduits par une progreſſion graduelle, & à conſidérer le vrai ſortant de l'obſcurité comme le ſoleil perçant un nuage. Cette progreſſion eſt

(*r*) TIT. LIV. *Proëm.*

dans le cours de notre nature, qui avance insensiblement dès l'aurore de l'enfance où l'intelligence commence à poindre, jusques à ce qu'elle parvienne à une lumiére plus éclatante.

Ceux dont le genie est porté à l'étude de l'antiquité, outre le plaisir immédiat qu'ils reçoivent de la tradition, sont souvent conduits par des ouvertures que leur donnent des faits détachés & peu importans, à découvrir d'importantes vérités, & à étendre les bornes de nos connaissances. Très peu d'hommes ont assez le talent particulier des recherches profondes, pour mériter le nom d'Antiquaires: mais il y a un principe universel de curiosité & de respect pour l'ancien tems, qui fait que les conjectures même sont reçues avec une sorte de complaisante vénération; & quoique le grand but de l'Histoire soit

l'inſtruction, je penſe qu'elle mériterait quelque conſidération, lors même qu'elle ne ferait que ſatisfaire notre curioſité.

Je me propoſe donc en traitant des révolutions de Corſe, de remonter auſſi haut que ſes Annales pourront le permettre, quoiqu'en même tems je n'ai deſſein de donner qu'un recit très abrégé, & plutôt le coup d'œil, qu'un ouvrage complet à mes lecteurs.

La plus ancienne rélation que nous ayons de la Corſe ſe trouve dans HERODOTE. Il nous dit que ſes premiers habitans étaient Phéniciens; que *Cadmus*, fils d'Agénor, cherchant à faire des découvertes en Europe, tomba dans cette Isle, qu'il nomma *Calliſta*, qu'il y laiſſa quelques uns de ſes compagnons, avec ſon couſin *Membleareus* (s). Il dit encore qu'à leur huitiéme

(s) HERODOTE. Lib. IV. Cap. 147.

génération, *Théras* y amena une Colonie de Lacédémone. Ce *Théras* (*t*) était originairement de la race de Cadmus, mais étant oncle maternel d'*Euristhènes* & de *Proclés*, les deux fils d'*Aristodéme*, & aiant en cette qualité gouverné le Royaume comme Tuteur, lorſque par leur majorité ils devinrent Rois de Sparte; Théras dédaignant la vie privée & de vivre ſous l'autorité de ſes Pupilles, ne pût ſe réſoudre à reſter à Lacédémone, & ſe détermina à aller joindre ſa parenté établie dans l'Isle de Corſe appellée Calliſte. Il y arriva ſelon ſon plan (*u*), avec une trouppe d'hommes choiſis, non dans le deſſein de chaſſer ſes premiers habitans, mais au contraire, de les favoriſer & de vivre amiablement avec eux.

(*t*) Idem. Ibid.
(*u*) Ibid. & Cap. 148.

Quelque tems après, les *Miniens*, Tribu errante qui avait été reçue, comme en refuge, chez les Lacédémoniens, leur étant devenus suspects, à raison de quelques vues ambitieuses, furent mis en prison & condamnés à la mort. *Théras* persuada aux Spartiates de les épargner, en leur promettant de les transporter hors du pays; en exécution de quoi il les fit conduire à l'Isle de *Calliste* pour se joindre à la nouvelle Colonie; & du nom de ce Prince, l'Isle reçut alors le nom de *Théra*.

Ces *Miniens*, quoique d'une Tribu errante chez les Lacédémoniens, avaient une illustre origine, étant de la race héroïque des Argonautes (*x*).

Cette relation de la premiere peuplade de l'Isle de Corse est une piéce très curieuse

(*x*) HERODOT. Lib. IV. Cap. 145.

rieuſe de l'ancienne hiſtoire. Il eſt réellement très probable que les Phéniciens ou les Phocéens en furent les premiers habitans, vû qu'ils furent les premiers de grands & hardis navigateurs dans les parties Occidentales du monde, & qu'ils envoyérent des Colonies en divers pays aſſez éloignés.

Dans la ſuite cette Isle prit le nom de *Cyrnus* (*y*) du nombre de ſes promontoires, & ISIDORE (*z*) rapporte ce qui y donna occaſion. Selon lui, *Corſa*, femme Ligurienne aiant ſouvent obſervé qu'un taureau nageant vers cette Isle & en revenait plus gras, eut la curioſité de l'y ſuivre ſur un bateau; elle en fit la découverte, avec celle de toutes les beautés & de la fertilité du

(*y*) En Grec *Kurnos*.

(*z*) ISIDOR. *Origin.* Lib. XIII. Cap. 6.

terroir. Les Liguriens en étant instruits y menérent une Colonie qui donna à cette Isle le nom de *Corsa*, en mémoire de la femme à laquelle on était redevable de la découverte. Quoique ce recit ait l'air fabuleux, on peut y voir la trace d'un fait réel qui aura pû facilement donner lieu à cette fiction ; si l'on considére combien il est probable qu'un Peuple de la côte d'Italie & immédiatement en face de cette Isle, tel que les Liguriens, ou les Etrusques, aient pris possession de la Corse dans les anciens tems.

De quelque poids que puisse être cette conjecture, il est certain que ceux qui en dévinrent en suite les maitres furent es Carthaginois, qui étendirent leurs conquètes sur toutes les Isles de la Méditerranée. ARISTOTE rapporte un trait bien extraordinaire de la politique

Carthaginoiſe rélativement à la Corſe. Sentans combien il était difficile de contenir ce peuple dans la ſujettion, les Carthaginois ordonnérent que l'on arrachât toutes les vignes & les oliviers des terres de l'Isle, & défendirent à ſes habitans, ſous peine de mort, d'enſemencer leurs champs d'aucune eſpèce de grains, pour que dès lors ils fuſſent réduits à une totale dépendance ; enſorte que quoique poſſeſſeurs d'un territoire fertile, ils fuſſent obligés de reſſortir à l'Afrique pour leurs plus preſſans beſoins. Telle fut de ſi bonne heure, la lâche & barbare politique que cette République commerçante mit en œuvre contre ce peuple.

La Corſe paſſa de ce joug cruel ſous la domination des Romains. Dans la premiere guerre Punique, environ l'an 493. de Rome, *Lucius Cornelius Scipion*

fit la conquête de l'Isle contre une armée de Sardes & de Corses commandée par (*a*) *Hanno* Général Carthaginois.

Il parait cependant que les Corses ne pouvaient supporter avec patience leur sujettion, & qu'ils firent souvent des tentatives pour se mettre en liberté. Nous en avons un exemple dans l'Abrégé du 20e Livre de TITE LIVE. Nous les voions bientôt se soulever contre le Préteur M. *Pinarius*, qui après en avoir tué 2000 les obligea de donner des Otages, & leur imposa un Tribut annuel de 100 mille livres de cire (*b*). Ensuite le Préteur *C. Cicereius* leur livra bataille, dans laquelle 1700 des leurs furent tués, & plus de 1070 faits prisonniers. Ce fut à cette occasion que

(*a*) TIT. LIV. Lib. XVII. FLOR. Lib. II. c. 2.

(*b*) Idem. Lib. XL. cap. 34.

le Tribut fut doublé & mis à 200 mille livres de cire annuellement (*c*). Ces exemples nous font connaitre que la Corse était anciennement beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui, & qu'elle était en état de fournir une grande quantité de miel. Nous apprenons au reste de PLINE, que *Papirius Naso* fut le premier qui triompha des Corses sur le mont Alban (*d*).

On a déja dit que les Romains fondérent deux Colonies en Corse; cette Isle était, comme les autres Provinces, gouvernée par un Préteur. Elle semblait faite pour des exilés, & très propre pour servir à ce qu'on appellait *relegatio in insulam.* Mais les Romains n'en eurent jamais la paisible possession, & ne pou-

(*c*) Idem. Lib. XVI. cap. 7.
(*d*) Idem. Lib. V. cap. 29.

vaient se flater d'être longtems les maîtres d'un pays, ou la liberté que les Tyrans appellent rebellion, était toujours préte à prendre l'essor.

A l'époque de l'irruption des nations Barbares, la Corse partagea le sort des autres Provinces de l'Empire qui tombait en ruines. Elle dévint la proye des Goths, qui y établirent le systême féodal, comme dans les autres pays, ou leurs armes purent pénétrer. Quelques Auteurs disent qu'elle fut conquise par *Alaric*, premier Roi des Goths; mais selon PROCOPE ce fut par un détachement de l'armée de *Totila* (*e*).

Depuis ce tems là, l'histoire de Corse ne présente pendant plusieurs siécles qu'une suite de guerres & de ravages, par le nombre de ceux qui s'en disputérent la possession. Nous sommes ici

(*e*) PROCOP. *de Bello Goth.* III. cap. 24.

comme dans un labyrinthe, ſans trouver de fil pour nous en tirer. Nous trouvons à la vérité en pluſieurs Auteurs des fragmens concernant cette Isle, mais il eſt difficile de les arranger dans un ordre convenable, vû ſur-tout que les dates ſont preſque toujours incertaines. Je ne laiſſerai pas cependant d'expoſer auſſi briévement qu'il ſera poſſible, ce qu'il parait y avoir de plus aſſuré ſur la chaine des Evénements.

Lorſque les Sarazins parvinrent à un dégré de puiſſance dont les Annales nous racontent des choſes ſi ſurprenantes, ils chaſſérent les Goths de l'Isle de Corſe, & y maintinrent durant un tems conſidérable leur domination.

Il eſt croiable que ce furent eux qui donnérent les premiers à cette Isle le titre de Royaume, & actuellement on

voit une tête de More sur le champ de leur écu armonial.

On trouve fréquemment de la monnoye des Mores en creusant la terre, & près d'*Ajaccio* on voit des tombeaux de Sarrazins qui paraissent avoir été distingués. On y trouve des voutes souterraines soutenues par des pilliers de pierre, & dans les sépulcres même, des Urnes de terre sigillée, ou d'une terre pareille à celle des briques.

Il parait que le Pape a toujours eu la vuë d'annexer la Corse à son territoire; & qu'en différens tems, il a excité les Rois d'Arragon aussi bien que les Rois de France à faire à ce pays ce que l'on appellait dans ces tems là une guerre Sainte, mais qui était toujours calculée sur les vuës politiques du Saint Pére.

Enfin, la Corse fut conquise par un

Roi de France; les uns disent par *Pepin*, & d'autres par *Charles Martel*. Les Corses montrent jusqu'à ce jour une fontaine appellée du nom de Charles, dans la piéve d'*Alesani*; & à ce qu'on ajoute, dans la place même ou ce vaillant Prince vainquit les Mores.

Ce fut par les Rois de France que la Corse fut cedée & remise, à titre de donation perpétuelle, au Saint Siége. Les Sarazins cependant y revinrent de tems en tems, ensorte que le Pape n'y exerça qu'une faible autorité.

Les Génois se prévalant de l'état agité de cette Isle, tâchérent de bonne heure d'établir une Colonie à *Bonifaccio*; & s'enhardissant par dégré, ils débarquérent des troupes en d'autres endroits du pays, & commencérent à y figurer d'une façon qui les rendit redoutables.

Ce procedé ne manqua pas d'enflam-

met la Cour de Rome, & d'attirer fur eux les foudres du Vatican, que le St. Pere lançait dans ces fiécles-là, contre les plus grands Potentats de l'Europe, de façon à produire fouvent des effets bien férieux. En conféquence de cette pratique, les Génois furent excommuniés par le Pape Grégoire VII., ce qui les força à fe défifter de leur projet.

La Corfe continua d'être dans cette fituation flotante, jufques à ce qu'un Pape fur le nom duquel les Hiftoriens ne font pas d'accord, y envoya *Hugues Colonna* Seigneur Romain, accompagné de divers autres Seigneurs de la Nobleffe de Rome, avec un corps de trouppes, pour expulfer les Infidelles de l'Isle. Dès que Colonna y eut débarqué, il fut joint par un nombre des naturels du pays, qui durant les troubles dont ils avaient fi longtems reffenti la vio-

lence, avaient à diverses fois fait des efforts pour maintenir leur liberté, sous la conduite de divers chefs qu'ils avaient élus, & auxquels ils avaient donné le titre de *Caporali*.

Ces Caporali donnérent à Colonna tous les secours qui étaient en leur pouvoir, & par leur influence sur le peuple, ils rassemblérent bientôt un corps d'armée qui mit le Général en état de battre les Sarrazins, & de les dépofféder de cette Isle pour jamais.

Les Mores désespérés de cette disgrace imprévue, qui les forçait d'abandonner leur conquête, s'en vengérent en brulant tout ce qu'il leur fut possible, avant leur départ, & c'est à cela qu'on attribue la désolation dont on voit encore aujourd'hui les traces en Corse; de même que la destruction des anciens Monumens & des Archives de ses Villes

Hugues Colonna s'établit en Corse, où il obtint du Pape des honneurs & des avantages distingués. La Maison Colonna est une des plus illustres & des plus anciennes du monde. Déja l'an 1200. il est fait mention d'un *Pietro Colonna*, huitiéme du nom. La branche établie en Corse, continua longtems à y vivre dans la splendeur, & jouissait même du noble Fief de l'Istrie; mais la confusion & les troubles qui bouleversérent presque cette Isle; les sanglans démèlés qu'il y eut toujours entre les patriotes Corses & les Génois, fit prodigieusement souffrir cette famille, & réduisit sa fortune à la plus étroite médiocrité. Celui qui en est aujourd'hui le Chef est un digne & vertueux Seigneur, des plus zèlés pour cette grande cause. Je fus logé dans sa maison à *Sollacaro*, & ce fut là que je rencontrai PASCAL PAOLI.

Il est probable que les Comtes, Marquis & Barons Corses, tirent leur origine de cette Epoque; & je ne vois point de tems plus convenable à assigner à leur premier établissement dans ce pays.

L'Isle resta pendant quelque tems dans un état supportable; mais soit les dissentions des différens partis, qui ne pouvaient se concilier ni souffrir de contradiction; soit les attaques réiterées des Génois, toujours passionnés pour la possession de ce petit Royaume; ces désordres, joints au défaut de bon gouvernement, firent penser au Pape qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les remettre aux Pisans, qui étaient alors puissans.

Cette cession fut faite dans les termes les plus avantageux pour le Saint Pére, comme tant d'autres infeudations faites à divers Princes, pour les rendre

Tributaires du Siége de Rome. Un Savant Professeur de l'Université de Pise a composé une Dissertation très curieuse sur l'ancienne Souveraineté que ses compatriotes avaient exercée sur la Corse. On la trouve dans le VII. Volume des Essais de l'Académie de Cortone.

Les Pisans, pendant que leur République florissait, & que leurs forces furent considérables, maintinrent sagement leur autorité sur l'Isle ; & , autant que nous pouvons le recueillir des divers Auteurs, la Corse jouit de plus de repos & de tranquillité durant ce période, qu'elle n'en avoit goûté dans aucun autre.

Mais ce calme fut de bien courte durée. Les Génois irrités de se voir exclus réellement d'une possession à laquelle ils avaient mis depuis si longtems leur cœur ; étant d'ailleurs rivaux dé-

clarés de Pise, il s'éleva une guerre également vive & obstinée entre ces deux Etats; & enfin les Génois l'emportérent dans le fameux combat naval de *Malora*, qui se donna près de l'embouchure de l'Arno; après quoi s'étant rendus absolument les maitres de Pise, ils se virent enfin en état de l'être de Corse, vers le milieu du XIV. siécle.

Ainsi les Corses furent pour la première fois soumis aux Génois, avec lesquels ils eurent dès lors de continuels démèlés pour cette précieuse liberté qu'ils s'étaient efforcés dans tous les tems de recouvrer.

Si je me suis trompé dans quelque point de ma narration, c'est certainement sans dessein. Je sais que quelques Ecrivains Génois ont assuré que le Seigneur *Adhemar*, de leur nation, avait

été employé dans la premiére conquête de l'Isle par le Roi de France : mais j'avoue que je ne connais point d'autorité fuffifante pour l'établir ; & fuppofé que cela fut, Adhémar pouvait être feulement un Officier dépendant du Roi. Nous fommes très fûrs que le Roi de France fit la conquête, puifqu'il en fit une donation au Pape.

Mais je ne m'arrèterai pas longtems à cette difcuffion ; on a nombre de piéces publiées en dernier lieu foit par les Corfes, foit par les Génois, dans lefquelles les Auteurs des deux partis s'efforcent avec beaucoup de peine, de fe refuter les uns les autres, & de renverfer les fyftèmes qu'ils établiffent rélativement à divers faits de l'Hiftoire Ancienne de l'Isle de Corfe. Ici en effet tout eft rempli d'écueils pour tous les partis, puifque ces périodes font

ſi obſcures que chaque Ecrivain croit pouvoir les tourner à ſon avantage ; préciſément comme des gens qui dans une nuit obſcure pourraient avec un égal diſcernement & une égale apparence de raiſon, affirmer qu'ils voient les objets totalement différens.

Que la Corſe ait été le Domaine des Phéniciens, des Etruſques, des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Sarazins ; que dès lors elle ait été conquiſe par la France, cedée par cette Couronne au Pape, par le Pape lui-même aux Piſans, & qu'enfin les Génois s'en ſoient rendus maitres ; il faudra toujours en revenir à ce principe ſimple & fondamental, que les Corſes étaient des hommes, qui avaient droit à la liberté, laquelle ; ſi elle avait été uſurpée ſur eux par une Puiſſance quelconque, ils avaient en tout tems un droit légitime de reclamer.

En repassant sur les étranges & rapides révolutions que cette Isle a éprouvées, nous nous joindrons à SENEQUE (*f*), dans les sages réflexions qu'il fait sur l'instabilité des choses humaines, & nous garderons le silence sur les catastrophes des individus, en voyant les vicissitudes qui affligent toute une nation.

Les Génois étant enfin parvenus à la réelle possession de la Corse, furent trop prompts à user de leur pouvoir, & crûrent qu'ils ne pouvaient en jouir pleinement qu'en exerçant la plus sévère domination. Ce que nous avons désiré ardemment acquiert une valeur excessive dans notre imagination; & quand nous en sommes devenus les possesseurs, une jouissance modérée & raisonnable nous paraît insipide & impar-

(*f*) SENEC. *de Consol.*

faite, rélativement à l'idée exagérée que nous en avions conçue. En jouissant d'une façon si bornée nous serions presque sur le point de douter si nous possédons effectivement. En général nous n'avons point alors de repos jusques à ce que nous abusions de notre pouvoir, & nous détruisons ainsi le bonheur que nous avions mis à un si haut prix.

Un individu qui fait une fortune considérable, & un Etat qui accroît sa domination, peuvent très-bien être comparés; le parvenu croit ne pouvoir montrer de combien d'argent il dispose que par des actes de profusion qui en consument bientôt l'amas; & l'Etat qui a augmenté ses sujets & ses domaines, croirait sa nouvelle domination mal établie sans des actes d'autorité arbitraire qui forcent enfin ses sujets à refuser de lui obéir. Car quoiqu'un peuple puisse

par indolence, par timidité, ou par quelqu'autre motif, se soumettre pendant un tems à un certain degré de tyrannie, si ce traitement dure longtems, & que ce peuple soit poussé à bout, la nature se revolte, & appelle les droits originaires de l'homme à se rétablir.

Les Génois étaient les plus mauvais maitres entre les mains de qui les Corses eussent pu tomber (*g*). Les Corses de leur côté étaient un peuple impétueux, violent & intrépide; plusieurs d'entr'eux avaient déja bravé l'orage. Ils ne pouvaient être gouvernés que par un Etat capable de les contenir dans le devoir, & qui par son humanité, & par des encouragemens convenables pût se concilier leur affection. Les Génois étaient une nation de Ré-

(*g*) L'original porte *the worst Nation.*

publicains, voisins de ces insulaires, dont ils avaient toujours été ennemis. Ils avaient usé de touts les stratagèmes pour les soumettre, & fait souvent des entreprises infructueuses pour s'emparer de leur Isle; devenus leurs maitres par des circonstances imprévues, il était impossible que les Corses les regardassent de bon œil, ni même avec une sincére vénération : & comme selon la remarque que l'expérience a souvent justifiée, les sujets étrangers d'une petite République sont plus maltraités que ceux d'un Royaume considérable, ils ne pouvaient s'attendre qu'à une tyrannie déclarée de la part de Gênes.

Quant aux Génois eux-mêmes qui sentaient que leur condition rélativement aux Corses était chancellante & périlleuse, réduits à rechercher tantôt la protection d'un Etat puissant, & tantôt

d'un autre, ils n'ont pas traité les Corses avec ce ménagement & cette confiance qui seule pouvait gagner leur attachement & leur soumission, en leur faisant goûter insensiblement les douceurs de la culture, & le bonheur de la vie civile, & en les accoutumant ainsi à considérer les Génois comme soumis à la même autorité, & autant qu'il se pouvait comme des amis.

Ils tinrent une route directement opposée, & quoiqu'ils n'employassent pas des moyens aussi cruels que l'avaient fait les Carthaginois, ils rendaient du moins leur joug très pesant. Leur système était, non de rendre les Corses heureux & meilleurs, mais de prévenir les efforts qu'ils pourraient faire pour s'affranchir, en les tenant dans l'ignorance & la soumission la plus abjecte. Gènes privait l'isle de tous les profits

qu'elle pouvait faire, préférant d'en retirer moins d'avantages par la tyrannie, à en avoir de plus grands, avec le risque de ce qui pouvait en résulter, s'ils permettaient aux habitans de jouir du bonheur de la liberté.

Les Corses étaient dans cette malheureuse situation, de sorte que souvent ils prirent les armes; mais n'ayant point de chef capable de les conduire, ils étaient bientôt accablés. Les Génois craignaient tellement leur revolte que selon leur propre Historien PHILIPPINI, ils brulerent 120. des meilleurs villages de Corse, & forcérent par là plus de 4000. ames d'abandonner l'Isle.

Ce qui met dans le plus grand jour la misérable politique de Gênes, & qui ne pût être que très sensible pour les Corses qui restérent dans le pays, fût que plusieurs de ceux qui avaient

paſſé dans le continent, faiſaient une figure diſtinguée en divers Etats de l'Europe, ſoit dans les ſciences ſoit dans les armes.

Environ l'an 1550. la Corſe ſe ranima ſous la conduite d'un Héros qui s'éleva pour la délivrance de ſa patrie: Ce fut *Sampiero di Baſtelica.* Il montra de bonne heure de rares talens & beaucoup d'eſprit, & eut l'avantage d'être élevé dans la maiſon du Cardinal *Hyppolite de Médicis*, neveu du Pape *Clement VII.* il fut fait Collonel des Corſes en France, & ſe diſtingua dans preſque toutes les grandes affaires de ce tems là.

Après la mort de *François I.* il retourna dans ſa patrie, où il épouſa *Vannina*, héritiére de la maiſon d'*Ornano*, l'une des plus riches & de la plus ancienne Nobleſſe de Corſe. Depuis ce tems

tems là il fut communément appellé *Sampiero di Ornano.* Touché de l'état misérable de ses compatriotes, il résolut de leur procurer quelque soulagement, & il s'en présenta bientôt une occasion.

Ici l'histoire commence à nous r'ouvrir ses trésors; les nuages de l'antiquité sont dissipés avec ceux de la barbarie, & nous marchons à la lumiere que va nous donner l'illustre DE THOU (*g*). La France avait longtems reclamé ses droits sur Gènes; mais après la bataille de Pavie, les Français ayant été forcés d'abandonner l'Italie, cette prétention resta sans effet. *Henri II.* ayant cependant commencé une nouvelle guerre contre l'Empereur *Charlequint*, il résolut d'agir sur la Corse. *Sampiero d'Ornano* encourageca ce des-

(*g*) DE THOU Hist. Liv. XII. Ch. 2.

ſein, dans l'eſpérance de s'en prévaloir pour affranchir l'Isle du joug dont elle était accablée.

Il repréſenta à *Henri*, que les Génois ayant embraſſé le parti de l'Empereur, S. Maj. était privée des moyens de pénétrer par mer en Italie; mais qu'en ſe mettant en poſſeſſion de l'Isle de Corſe, il pourrait agir librement dans la Méditerranée, faire ſervir en même tems cette Isle de dépôt, pour y établir des troupes & des magazins, & que de là il lui ſerait aiſé de s'ouvrir un paſſage par Naples, ou par la Toſcane, ſelon que l'exigerait l'état des affaires.

En conſéquence de ce projet l'expédition pour la Corſe fut réſolue en 1553. ſous le commandement du Général *Paul de Thermes*, accompagné de *Sampiero d'Ornano*, de *Jourdain des Urſins*,

& de divers autres Généraux de réputation. Henri y intéressa les Turcs par les liaisons qu'il prit avec l'Empereur *Soliman*, dit le Magnifique, avec lequel il convint d'envoyer une flotte nombreuse dans la mer de Toscane (h).

Cette expédition fut puissamment repoussée par les Génois, qui avaient remis la Corse à l'administration de leur Banque fameuse de St. George. Le grand *André Doria*, quoique âgé de 87. ans, brava l'âge & les infirmités, & dès qu'il vit que la Corse était un objet de conséquence pour sa patrie, ce brave vieillard s'embarqua avec toute l'ardeur de sa glorieuse jeunesse, & un armement formidable sous ses ordres.

La guerre fut poussée avec une égale vigueur des deux côtés. Dabord ce-

(h) KNOLLES *History of the Turck*, *pag.* 757.

pendant plusieurs des principales villes tombérent au pouvoir des Français & des Turcs, en particulier *Ajaccio*, qui étant une ville de commerce donna un riche pillage à l'ennemi, & redoubla son ardeur. Les Corses faisant cause commune avec eux, la plus grande partie de l'Isle se vit délivrée de ses tyrans; mais les Génois étaient si bien commandés par l'intrépide Doria, & recevaient dailleurs tant d'assistance de l'Empereur Charlequint, qui leur envoya un renfort de troupes d'Espagne & de l'Empire, que l'expédition ne fut pas entiérement effectuée.

Dans le cours de cette guerre il se fit un si grand nombre de belles actions que je serais tenté d'oublier les bornes que me prescrivent & mon plan & mes talens, & de prendre le stile d'Historien. Jespère qu'il s'élevera quelque jour

un *Tite Live* ou un *Clarendon*, pour étaler aux âges futurs la valeur des Corſes avec le luſtre qu'elle mérite.

Les Corſes étaient alors ſi animés contre les Génois qu'ils s'engagérent d'un commun accord à ſe jetter plûtôt dans les bras des Turcs que de rentrer jamais ſous une ſi dure domination. Enfin cependant par la voye des négociations, il fut conclu un traité entre les Corſes & les Génois, également avantageux & honorables pour les premiers, ſous la garantie de Sa Majeſté Très-Chrétienne; mais la haine invéterée & implacable qu'il y avait entre ces deux nations, fut cauſe que ce traité ne pût être de longue durée: A la mort d'Henri l'oppreſſion recommença avec la même rigueur.

Sampiero d'Ornano, qui était retourné pour quelque tems en France, ayant

perdu ſon Royal Maître, tourna ſes vues ſur la Porte Ottomanne, & ſollicita vivement de nouveaux ſecours pour ſon infortunée nation : mais la face des affaires avait changé, les mêmes vues de politique ne ſubſiſtaient plus, & c'eut été en effet un miracle, que des Etats euſſent agi par des principes d'une pure généroſité. Ce brave patriote ayant échoué à Conſtantinople, revint en Corſe, où ſa préſence inſpira aux Inſulaires une nouvelle vigueur, & les diſpoſa à une entiere & générale revolte. Il acheminait ſa glorieuſe entrepriſe avec d'autant plus de ſuccès, que n'ayant alors aucune aſſiſtance étrangère, & n'étant point regardé comme un ennemi à craindre, la République ne fit que de legers préparatifs contre lui. Mais il fut arrèté dans ſa carrière par les artifices des Génois, qui le firent lâchement aſſaſſi-

ner par un scélerat du nom de *Vitolli* en l'année 1567. (*i*).

Ainsi périt *Sampiero di Bastelica di Ornano*, Corse, digne d'être mis au rang des plus célébres Héros. Il montra sa valeur & sa fidélité dans le service étranger, & avec une constance invariable il fit les plus nobles efforts

(*i*) *Michael Metello* qui écrivit une histoire particuliere de la revolte des Corses sous la conduite de Sampiero, donne une relation différente de sa mort, & prétend qu'il fut assassiné par des motifs d'une vengeance privée de la part de son beau-frere *Michel Angelo Ornano*; mais, outre l'improbabilité que *Vannina*, épouse de Sampiero, eut un frere, puisqu'il est certain qu'elle hérita tous les biens de sa maison; J'avoue, que l'assassinat tel qu'il est raconté par divers autres Auteurs, cadre si exactement avec les actes d'oppression commis devant & après par les Génois, que je ne puis attribuer qu'à eux cet assassinat.

pour la liberté de ſa patrie. DE THOU l'appelle un homme infatigable à la guerre, & invincible par ſon courage (*k*). L'admiration qu'inſpiraient ſes grandes vertus dans les affaires publiques, fait oublier les défauts de ſa conduite privée, & les font diſparaitre comme des ombres. Son fils Alphonſe, & ſon petit fils, Jean Baptiſte, parvinrent tous deux à la dignité de Maréchaux de France, & ſa poſtérité finit en la perſonne de ce dernier.

Alphonſe d'Ornano fut élevé à la Cour d'*Henri II.* & entretint tant qu'il vécut, chez ſes compatriotes, l'eſprit de fermeté & de réſiſtance; mais cela dura peu: incapable de faire tète à la République, il ſe retira de l'Isle, & fut s'établir en France.

(*k*) DE THOU (Hiſt. Lib. XLI. ch. 31.) l'appelle *Vir bello impiger, & animo invictus.*

Les Génois se remirent ainsi en possession de la Corse, en fureur de tout ce qu'ils avaient souffert de cette téméraire rebellion, comme ils l'appellaient, & toujours en crainte de quelque nouvelle tentative, ils ne pensérent qu'à la vengeance, & à rabaisser toujours plus ce peuple par l'ignorance & par l'esclavage.

Leur oppression fut dès lors plus dure s'il était possible qu'auparavant. Enflammés d'un plus vif ressentiment, leur tyrannie même devint en quelque sorte régulierement systématique. Oubliant absolument tout ce qui avait été convenu si équitablement par la médiation de la France, ils exercérent sans mesure & sans contrainte tout ce que le pouvoir arbitraire a d'odieux. Dès lors ils ne permirent plus aux Corses de rien exporter des productions de l'Isle qu'à

Gènes, où ils étaient forcés de vendre leurs denrées & leurs marchandises à un très bas prix. Et dans les années de disette, on dépouillait l'Isle des provisions qui lui étaient nécessaires, par une espèce de pillage autorisé. Les habitans étaient forcés de porter ce nécessaire à Gènes, en sorte que souvent la Corse fut exposée par là aux horreurs de la famine.

Les Génois ne négligérent rien de tout ce qui était en leur pouvoir pour fomenter des dissentions intestines en Corse; ce qui leur était d'autant plus aisé, que le peuple y était déja naturellement porté. Ces dissentions firent verser des torrens de sang. On compta qu'il y avait péri plus de 1700. Corses par des assassinats dans l'espace de deux ans. Ces assassinats étaient en premier lieu une cause sûre de haine entre les

Corſes, & ſouvent entre les familles les plus diſtinguées, ce qui les empêchait de s'unir pour travailler en commun aux grands intérêts de la liberté; & en ſecond lieu, ces aſſaſſinats leur tournaient extrêmement à compte par la confiſcation de biens des aſſaſſins, ou en leur faiſant acheter cherement l'impunité. Le Juge pouvait arrêter les pourſuites de la Juſtice par ces deux mots *non procedatur*; ce qui pouvait être aiſément couvert & pallié ſous le prétexte de quelque informalité. Il pouvait même diſculper le plus inſigne malfaiteur par cette formule arbitraire, *ex informata conſcientia*; de ma ſcience ou conſcience bien informée; de laquelle il n'était obligé de rendre aucun compte.

Ce ne ne fut qu'en l'année 1738. que Gênes publia un édit contre cet horrible abus.

Mr. DE MONTESQUIEU (*l*) s'explique ainſi là deſſus avec cette calme dignité qui convenait à un ſi grand maitre. „ Une République d'Italie tenait „ des Inſulaires ſous ſon obéiſſance; „ mais ſon droit politique & civil à leur „ égard était vicieux. On ſe ſouvient „ de cet acte d'amniſtie, qui porte qu'on „ ne les condamnerait plus à des peines afflictives ſur la conſcience informée du Gouverneur. On a vu ſouvent des peuples demander des privileges; ici le Souverain accorde le „ droit de toutes les nations ".

Durant cette oppreſſion, il était ordinaire de condamner une multitude de gens aux galères, pour quelque légere offenſe, & on ne pouvait s'en racheter qu'à un très haut prix; il ferait preſque impoſſible de concevoir de plus

(*l*) *Eſprit des Loix* Edit. Edin. Liv. X. Ch. 8.

grandes barbaries que celles que ces pauvres Insulaires furent contraints d'endurer.

Les Génois envoiérent en Corse un Commissaire Général ou Gouverneur de toute l'Isle, dont l'office durait deux ans. C'était ordinairement un Noble ruiné, qui par d'indignes extortions, retournait opulent dans sa patrie, & dont l'argent & le crédit en Sénat prévenait toute recherche sur sa conduite. Tous les griefs que présentaient à l'Etat les malheureux Corses, étaient incessamment étouffés ; cela n'était pas malaisé à faire, vû que les Corses n'étaient considérés que comme des turbulens mutins qui ne pouvaient souffrir aucune sorte d'administration ; & outre que chaque Sénateur, appellé à donner son suffrage, n'en jugeait qu'avec des pré-

jugés si déraisonnables, il sentait qu'il pourrait se trouver un jour dans le cas d'avoir besoin des mêmes expédiens.

Le Commissaire Général avait sa résidence à *Bastia*. D'autres Commissaires séjournaient à *Calvi*, à *Ajaccio*, & à *Bonifacio*; les Lieutenans & les Officiers inférieurs étaient répandus dans l'Isle. Tous, dans leurs différentes stations, concouraient à piller & à ruiner le pays. Ils triomphaient dans cette lâche sécurité, d'avoir écrasé la Corse, comme si dans ce petit coin de l'Europe, ils avaient pû empêcher que leurs injustices ne parvinssent à la connaissance de toute la terre.

Durant le période de cette secrette mais cruelle oppression, il arriva une chose assez remarquable, qui fut l'établissement d'une Colonie de Grecs en

Corſe, dont je dois donner quelque connaiſſance.

Après que Mahomet & ſes ſucceſſeurs eurent ſubjugué preſque toute l'Ancienne Gréce, & que *Scanderberg* qui deffendait ſi glorieuſement ſa patrie fut mort, il reſtait quelque peu de Grecs qui habitaient une partie de l'ancien Péloponnéſe, aujourd'hui le Royaume de Morée. Cette partie était appellée *Maina*, préciſément le même terrein qu'occupait *Lacédémone*.

Ce lieu couvert par des montagnes eſcarpées, que l'on ne pouvait paſſer que par un étroit défilé, avait réſiſté à l'Empire Ottoman, comme *Léonidas* avait réſiſté à l'armée millionaire de Xerxés.

Mais lorſque les Turcs prirent poſſeſſion de l'Isle de Candie en 1669, ils vinrent par mer faire une deſcente du

côté de Maina; pénétrérent dans le cœur du Territoire, & en devinrent bientôt les maitres: alors les infortunés descendans des Spartiates furent réduits à un état qui ne valait guères mieux que l'esclavage. On leur imposa des taxes exorbitantes, leurs plus belles femmes leur furent enlevées pour les sérails; les tours bâties en divers endroits du pays furent occupées par des garnisons destinées à les tenir en respect; & dès lors ils furent sans espoir de délivrance. Leur génie s'abbatardit par dégrés, & plusieurs même d'entr'eux embrassérent le Mahométisme.

Quelque étincelle de leur ancien feu se conservait cependant encore parmi ceux qui étaient habitués à *Campo Vitilo*; & qui désespérant de voir changer le sort de leur patrie accablée, formérent la résolution de l'abandonner,

& de chercher ailleurs un établiſſement qui eut plus de ſûreté. Dans cette vuë ils envoiérent des Emiſſaires en Italie qui avaient quelques correſpondances en divers Etats, autoriſés par la Communauté à chercher un lieu convenable, & à conclurre un Traité à ſe ſujet.

Les Génois les envoyérent en Corſe, où on leur montra un Diſtrict de pays appartenant à l'Etat, ſitué dans la partie occidentale de l'Isle, & à trois mille environ de la mer. Les Députés en furent très ſatisfaits, & à leur retour à Gènes, ils convinrent des conditions ſous leſquelles ils le reçevraient de la République.

Ces Députés retournérent en Gréce, où ayant fait rapport de leur commiſſion, le plan approuvé, ces triſtes reſtes des Anciens Grecs, *triſtes reliquiæ Danaum*, s'embarquérent au mois d'Octo-

bre 1676, au nombre d'environ 1000 ames. La famille de *Stephanopoli* était l'une des plus distinguées, & conduisait toute l'entreprise.

Ils arrivérent à Gènes au mois de Janvier 1677, & y séjournérent jusques en Mars. La République paya tous les frais de leur voyage, & leur accorda le logement & la subsistance jusques a ce qu'ils eussent débarqué en Corse.

La convention faite avec eux portait que les Génois leur accordaient les Territoires de *Paonia*, *Ruvida* & *Salogna*, qui leur étaient infeudés à perpétuité. On les fournissait de maisons, de grains, & de bétail. On s'engagea d'entretenir un corps de soldats Génois pour les protéger contre toute insulte pendant le terme d'une année; savoir, la premiére de leur résidence. L'Etat pen-

sionnait un Noble Génois avec le titre de Directeur, qui serait établi en qualité de Juge de la Colonie, pour le terme de deux ans; office qui devait circuler entre les Nobles Génois. Les Grecs devaient avoir un Vicaire aux frais de la République, formé à leur langage, pour l'instruction de leurs enfans en différentes études: pour célébrer la Messe, & Prêcher dans la Chapelle du Directeur.

De leur côté, les Grecs s'obligeaient à cultiver les terres, à acquiter les dettes qu'ils avaient contractées auprès de la République, pour l'avance de tout ce qui était nécessaire à la formation de cet établissement. Ils s'engageaient de payer 5. L de taxe annuelle pour chaque famille, outre la dixme de tout leur produit, & d'être prêts à servir l'Etat par mer ou par terre, là où son service pourrait l'exiger.

Ainſi s'établit cette Colonie; elle jouiſſait du libre exercice de ſa Réligion ſelon le Rite de l'Egliſe Grecque, & avait amené pour cela avec elle l'Evèque de Porto Vitilo, & quelques Religieux de l'Ordre de St. Bazile, le ſeul Ordre de leur Egliſe; ceux-ci fondérent d'abord un Couvent dans une vallée ſolitaire & agréable: mais les Génois ne voulurent pas les y ſouffrir, & peu de tems après le Couvent fut démoli.

Les Grecs ſe trouvérent heureux pendant un aſſez grand nombre d'années; par leur induſtrie & leur activité, ils embellirent & bonifiérent conſidérablement ce terroir; ils y bâtirent quantités de maiſons, & firent le tout avec un goût qui était très nouveau en Corſe.

Mais leurs voiſins, les naturels du pays, ne vécurent pas en bonne har-

monie avec eux ; peut-être l'envie y eut quelque part ; leurs vins, leurs olives, leurs moiſſons & leurs troupeaux, étant par leur travail & par leur adreſſe de beaucoup ſupérieurs à ceux des Corſes : mais de plus, les Inſulaires regardaient les Grecs comme Auxiliaires des Génois, auxquels ils juraient de tems en tems fidélité, & qu'ils paraiſſaient toujours prêts à ſoutenir. Ils ſavaient auſſi que les Grecs étaient très bien pourvûs d'armes ; & tout cela fit qu'il y eut de fréquentes eſcarmouches entr'eux & les payſans de la Province de *Vico*, dont leur territoire avait fait partie précédemment. Lorſque la nation ſe ſouleva de nouveau contre les Génois, les Grecs furent ſérieuſement attaqués, & ſe défendirent valeureuſement. Les Génois en formérent trois Compagnies réglées, auxquelles ils donnaient une

paye, & on les emploia dans les occasions les plus difficiles. Aiant été détachés pour tenter de se saisir du Château de Corte, tenu par les patriotes, ils furent totalement défaits, & un grand nombre d'entr'eux y périt.

Après bien des brouilleries que le plan de cet Ouvrage ne me permet pas de rapporter, les Grecs furent contraints d'abandonner leurs possessions, & de se retirer à *Ajaccio*, où ils se soutiennent assez bien par leur travail. Convaincus, comme ils le sont aujourd'hui de la tirannie des Génois, ils attendent avec impatience leur totale expulsion de l'Isle, & espérent de la générosité de PAOLI & des Corses la protection & les encouragemens dont ils sont très dignes.

Cette Colonie a toujours marqué de la sobrieté, de l'industrie & de la vertu : si elle a quelquefois commis des

actes d'hostilité contre la nation, c'était par un principe qu'on ne saurait condamner; par le motif de la fidélité qu'elle devait à la République, qui lui avait donné un azyle. Elle y aurait même constamment persévéré, si la République ne l'avait enveloppée dans l'oppression générale. Je dois observer sur cette Colonie qu'elle a eu l'honneur de produire un excellent Médecin, Mr. *Giovanni Stefanopoli*, le premier qui a eu la sagesse & le génie de mettre en pratique l'inoculation dans l'Isle de Corse, par laquelle il conserve la vie à un grand nombre d'habitans, ce qui est un des services les plus distingués qu'il eut pû rendre à l'Etat.

Les Corses longtems méprisés, pillés & opprimés, reprirent vigueur en 1729, tems auquel recommença la guerre qui [avec quelques intervales] a continué

jusques à présent. Après tant de révolutions, de malheurs & de troubles, il est probable qu'enfin elle donnera à la liberté de ce peuple une base qui sera ferme & solide.

Il est surprenant de voir la grandeur & l'importance des événements que peuvent produire de petites causes. Un Auteur Moderne (*m*) nous a donné sur ce sujet un choix très intéressant d'exemples pris de différentes nations. Le soulévement des Corses en 1729, fut occasionné par un seul Paolo, piéce de monnoye valant cinq sols d'Angleterre (*n*). Un Receveur Génois vint à la maison d'une pauvre vieille femme, & lui demanda cette chétive finance à laquelle elle était taxée, elle répondit que son

(*m*) Mr. RICHER.

(*n*) *Five pence.*

son extrême pauvreté, la mettait hors d'état d'y satisfaire : le Collecteur commença à la rudoyer, & à saisir quelques uns de ses effets. Elle le supplia d'avoir patience dans l'espérance qu'elle pourrait s'acquiter dans peu de jours; Il persista dans sa dureté, & la pauvre femme fit de grandes lamentations. Deux ou trois personnes les entendirent, entrérent dans la maison, prirent le parti de la femme, & se récriérent contre la barbarie du Collecteur. Il les menaça de châtiment, pour l'avoir arrêté dans l'exécution de son office: tout cela attira d'autres villageois qui le chassérent à coup de pierres. Les Génois envoyérent des troupes pour soutenir le Collecteur, & les Corses s'assemblérent en grand nombre pour se défendre; le tumulte alla en croissant. Une étincelle suffisait pour allumer cette généreuse

flamme dans le cœur d'un peuple de tout tems passionné pour sa liberté. Bientôt toute l'Isle fut en rumeur.

Les Corses tombérent sans hésiter sur la Capitale, & s'en rendirent maîtres sans beaucoup de résistance; ils l'auraient été de même du Château, pour peu qu'ils eussent été bien conduits.

Ils sentirent alors combien il leur importait d'avoir à leur tète un Chef habile, & firent choix du *Signor Andréa* CECCALDI, de la premiére Noblesse du Royaume, & le *Signor Luigi* GIAFFERI, qui a la vérité n'était pas du premier rang, mais dont le parentage était nombreux; génie d'ailleurs animé jusqu'à l'enthousiasme contre la République, & d'une résolution à toute épreuve. A ceux-là fut joint le *Signor* DOMENICO RAFFALLI, digne

& ſavant Eccléſiaſtique, comme Préſident de Juſtice, capable, par ſa ſageſſe, de maintenir le bon ordre dans leur adminiſtration, & dont le caractère religieux pouvait tempérer la violence de leurs mépris par des principes de conſcience.

Dans le commencement de ces troubles, les Génois crûrent pouvoir ſoumettre les Corſes par leurs ſeules forces, ſans emprunter de ſécours, mais ſe trouvant bientôt abſolument incapables de le faire, vû que les Corſes ſe fortifiaient de jour en jour, taillaient en piéces les petits renforts de troupes Génoiſes, ſe pourvoiaient d'armes & de munitions de guerre; la République ſe vit dans la néceſſité de chercher une aſſiſtance dans l'Etranger.

Gènes s'adreſſa donc à l'Empereur CHARLES VI. qui envoia en Corſe

des troupes auxiliaires, commandées par le Général WACHTENDOUCK. Elles harassérent l'Isle, mais sans pouvoir la soumettre. Elles eurent de continuelles rencontres avec les Corses, qui dans une seule action, en tuérent 1200. L'Empereur se détermina alors à y envoyer une armée plus considérable d'Allemands, aiant à sa tête le PRINCE DE WURTEMBERG. Les Corses n'étant pas en état de résister à des forces si supérieures, mirent bas les armes, sous condition d'un Traité avec les Génois, dont l'Empereur se rendit garant.

La République y aiant accédé, les Corses consentirent à ce que les trois Chefs, avec le *Signor* AITELLI, Chef d'une Piéve, & d'une grande influence, se rendissent comme Otages à Gènes, où ils se rendirent en effet,

ſans préſumer qu'il fut poſſible que l'on penſât à violer la ſureté qui leur avait été ſi ſolemnellement promiſe. Les Liguriens cependant penchaient à les mettre à mort, & leur Miniſtre à Vienne en obtint preſque le conſentement de l'Empereur: mais le *Prince de Wirtemberg*, qui fut dans la ſuite tué à la bataille de *Guaſtalla*, Prince d'un grand & généreux caractère, envoya un exprès à l'Empereur, pour lui repréſenter combien il ferait de tort à ſa gloire, s'il ſouffrait qu'on fit périr des gens qui s'étaient remis d'eux mêmes ſur la foi de ſa ſacrée protection; ce qui ayant été fortement appuyé par le grand Prince *Eugène de Savoye*, les inſtructions furent données à Gènes pour que les Otages fuſſent relâchés.

Giafferi & *Aitelli* retournérent donc en Corſe; *Ceccaldi* paſſa en Eſpagne,

où il mourut avec rang de Collonel. *Raffalli* se rendit à Rome, où il resta jusques à un âge fort avancé. Alors il souhaita de finir ses jours dans sa patrie, où il vit encore très respecté.

Le Traité formellement conclu entre les Corses & les Génois ayant été rompu par ces derniers, ne produisit qu'un court Armistice, & les hostilités recommencérent en 1734. que les Corses reprirent les armes.

Giafferi fut de nouveau élû Général, & eut pour Collégue *Giacinto Paoli*, pére du Général actuel.

GIACINTO PAOLI était un Gentilhomme Corse, de très bonne famille: mais son mérite le distinguait beaucoup plus encore que sa naissance. C'était un homme savant, religieux & brave, capable de servir très bien sa patrie dans les affaires politiques & dans

la guerre. Ces Chefs étaient assistés par divers Présidens de Justice qui furent élûs successivement.

Les Génois avaient payé cher leurs avantages dans les premiers troubles. On assurait qu'il leur en coutait plus de 3 millions de Livres, outre les présens magnifiques qu'ils avaient fait au Prince de *Wirtemberg* & aux autres Généraux.

Le MARQUIS D'ARGENS appliquait plaisamment aux Génois la Fable Française du Jardinier qui s'étant plaint à un Gentilhomme de son voisinage, qu'un liévre venait chaque jour dans son jardin & mangeait ses choux, priant le Gentilhomme d'avoir la complaisance de venir l'en délivrer; le Seigneur y vint avec une grosse meute, & une demi douzaine de Chasseurs, avec lesquels il fit plus de dégat dans quelques

minutes, que le liévre n'aurait pû en faire dans autant d'années; encore arriva-t-il par malheur, qu'après une chasse pénible, le liévre échappa par un trou & gagna les champs. Le Seigneur félicita le Jardinier d'être délivré de son ennemi, & lui conseilla de boucher le trou (o). Ainsi les Génois après avoir beaucoup plus dépensé en troupes auxiliaires, qu'ils ne pouvaient jamais tirer de la Corse, eurent la mortification de se trouver au même point où ils étaient avant le secours.

Gènes fut donc dans le cas d'essayer de nouveau ses forces contre les Corses; mais elle ne fit que montrer encore sa faiblesse & celle de sa politique. Elle déchût extrêmement par là de l'heureux état dont elle avait joui, & de

(o) *Lettres Juives*, *Lettre* 34. Voyés LA FONTAINE Liv. IV. Fable 4.

l'influence qu'elle avait autrefois portée si loin: mais il faut l'avouer; Gènes était misérablement gouvernée. On assure que la ville de *Savone* s'étant à diverses fois rebellée, le Sénat avait délibéré, s'il ne devrait pas la détruire absolument? Surquoi un sage Sénateur de la Maison *Doria* se leva & dit, " Seigneurs, si c'est là votre intention, „ vous n'avez qu'à leur envoyer un „ Gouverneur, pareil aux deux derniers; vous ne sauriez trouver d'expédient plus sûr pour les écraser.

Dans cette occasion, les Corses déployérent comme auparavant toute la constance de leur résolution pour la belle cause de la liberté. Ils étaient très bien conduits, & remportérent souvent l'avantage dans les diverses rencontres qu'ils eurent avec les Génois.

Leur noble enthousiasme se soutint

toujours malgré les malheureuses divisions qui régnaient entr'eux, toujours prêts à repousser l'ennemi, & formant partout dans l'Isle des bandes intrépides, animées par l'exemple de leurs braves Chefs.

Je dois faire mention ici du Comte *Doménico Rivarola.* Sa famille était une branche de la maison des *Rossi* de Parme; une des plus illustres & des plus anciennes de l'Italie. Ses ancètres avaient abandonné le Fief de Rivarola dans le territoire de Mantoue, durant les guerres entre l'Empereur & la Comtesse Mathilde, & s'étaient établis dans l'Etat de Gènes, où ils quittérent le nom de Rossi, pour celui de Rivarola. Cette famille s'y était considérablement aggrandie. Dans le XV. siécle, *Francis Rivarola* fut élevé, à raison de ses longs services, à la dignité de Comte Palatin,

par *L'Empereur Maximilien*; & dès lors ce titre eſt toujours reſté dans la famille. Divers deſcendans de Rivarola s'établirent en Eſpagne, en Sicile, & ſous la domination du Roi de Sardaigne; trois ſe fixérent en Corſe, l'un à Calvi, l'autre à Ajaccio, & un troiſiéme à Baſtia. De ce dernier deſcendait le Comte Doménico Rivarola.

Ce Gentilhomme avait les terres de Chiavéri, ſur la riviére de Gènes; conſideré comme ami de la République, elle lui confia le poſte de Commiſſaire de Balagna, honneur ſingulier pour un Corſe.

Il travailla dans le même tems à moïenner un accord raiſonnable entre les Corſes & les Génois; mais comme il fut ſans effet, & qu'il ſe convainquit que la République était déterminée à

perſévérer dans ſa Tirannie, il embraſſa le parti des patriotes; & fut dès lors toujours invariable dans ſon zèle patriotique pour la grande cauſe de la liberté. Il quitta l'Isle & ſe transporta à Livourne, pour pouvoir y négocier avec plus d'aiſance, les intérêts de ſa patrie dans le Continent.

Les Génois confiſquérent auſſi-tôt ſes terres de Chiavéri; & comme il avait encore ſes terres d'Oletta en Corſe, il y fit paſſer ſa famille qu'il retira de Baſtia: mais ſa conſtance fut bientôt miſe à de nouvelles épreuves; car la même année, ſon fils Antonio qui étudiait à l'Académie de Sienne, revenant à la maiſon, pour y ramener Nicolas ſon frére; Comme ils dépaſſaient Livourne dans un petit bâtiment Toſcan, avec paſſeport Anglais, ils furent enlevés par ordre de la République,

transferés à Gènes, & renfermés dans les prisons.

La République crût que ce ferait un moyen sûr de détourner le Comte Domenico de continuer à s'unir avec ses compatriotes, & lui fit offrir de le rétablir dans ses biens, de lui rendre ses fils, & de le faire Général des troupes Corses qui étaient à son service, s'il voulait y revenir: mais il répondit avec autant de résolution que de magnanimité; *On sera obligé de me rendre mes fils, malgré qu'on en ait; & quant aux autres offres qui me sont faites, je les estime comme un néant, en comparaison du juste engagement dans lequel je suis entré, & dans lequel je persévérerai tant que je vivrai* (o). Des traits

(p) *I miei figliuoli me li daranno à lor dispetto: e tutte le altre offerte le stimo un*

pareils de patriotiſme méritent d'être rapportés; les Annales de Corſe en fourniſſent nombre d'exemples.

Lorſque les troupes Autrichiennes entrérent à Gènes, les jeunes Comtes Rivarola furent mis en liberté; le Comte Antonio, qui eſt l'aîné, & mon très bon ami, eſt Major au ſervice du Roi de Sardaigne & Conſul Général pour S. M. en Toſcane; le Comte Nicolas eſt à Oletta en Corſe: mais il eſt d'une conſtitution ſi délicate qu'il ne peut ſervir ſa patrie comme il le déſirerait. Ces deux fréres ont le génie & le caractère de leur pére.

Le Comte Domenico Rivarola obtint un Régiment au ſervice de Sardaigne; & ſon influence à Turin eſt telle qu'il

nulla à paragone dal giuſto impegno che ho preſo, e che ſeguiterò fin che hò vita.

eut été en état de procurer la délivrance de ſon pays, ſans le crédit de la Maiſon de *Matra* en Corſe, qui était attachée à la République, & qui avait un grand intérêt à former dans l'Isle un parti conſidérable.

Dans le tems dont je parle, on faiſait la guerre en Corſe avec chaleur. Quelquefois on s'attendait que le Roi d'Eſpagne ſe déclarerait d'un ou d'autre côté: mais ce Prince ne voulait pas prendre parti à la querelle, & vraiſemblablement parce qu'il prévoiait qu'elle le mettrait en péril d'en avoir une avec la France.

Tandis que les Génois & les Corſes étaient ardemment aux priſes, & que les politiques de l'Europe s'épuiſaient en conjectures, il ſurvint une circonſtance extraordinaire qui étonna tout le public; ce fut l'apparition de *Théo-*

dore dont l'histoire singuliére a fait tant de bruit.

Les rélations qui ont couru sur son compte aiant été si diverses & si incertaines, j'ai pris tous les soins possibles pour m'en instruire, & j'ai eu beaucoup de peine a obtenir l'exacte connaissance que je vais en donner & qui j'espére fera plaisir à mes lecteurs.

THEODORE *Baron Neuhoff*, dans la Comté de La Marck en Westphalie, fut le personnage qui aspira à la Souveraineté de Corse. Il avait reçu son éducation au service de la France; il passa de-là en Espagne, où il reçut quelques marques d'attention du *Duc de Riperda* & du *Cardinal Alberoni:* mais étant d'un naturel extrêmement inconstant & homme à projet, il quita l'Espagne, & entreprit un voyage en Italie, en Angleterre & en Hollande, cherchant

toujours quelque nouvelle avanture. Il avait fixé son attention sur la Corse, & forma le plan de s'en faire Roi.

Il avait de l'habileté & de l'adresse, & après s'être bien mis au fait de tout ce qui concernait cette Isle, il se rendit à Tunis, où il découvrit des moyens de se procurer des armes & de l'argent, & de là il vint à Livourne, d'où il écrivit une lettre aux chefs Corses, *Giafferi* & *Paoli*, par laquelle il offrait à la nation des secours considérables, si elle voulait l'élire pour son Souverain. Cette lettre était adressée au Comte Domenico Rivarola, qui était employé comme Plénipotentiaire Corse en Toscane; & qui répondit, que si Théodore était en état de tenir ce qu'il promettait aux Corses, ceux-ci l'éliraient volontiers pour leur Roi.

Là dessus sans perdre du tems, Théo-

dore mit à la voile, & aborda à *Tavagna*, au printems de 1739. C'était un homme d'une riche taille & d'une figure majestueuse; l'habit Turc qu'il portait ajoutait encore à la dignité de son maintien. Il avait peu de suite avec lui; ses façons étaient si engageantes, & ses offres si plausibles, qu'il fut proclamé Roi de Corse avant que les dépêches du Comte Rivarola fussent arrivées, pour informer les Chefs des termes dans lesquels il en était avec lui. Le Baron apportait environ mille Séquins de Tunis, outre quelques armes & munitions. Il faisait de magnifiques promesses d'une assistance étrangère, ensorte que les Corses, enchantés de cette perspective, donnérent aisément leur confiance à ses projets, d'autant plus qu'ils ne courraient pas grand risque à lui donner le titre de Roi, pouvant toujours restraindre son autorité.

Théodore prit donc toutes les marques extérieures de sa dignité Roïale, il eut ses gardes & ses Officiers d'État. Il conférait des titres d'honneur, faisait battre monnoye d'argent & de cuivre; très peu à la vérité de la premiere, dont on aurait peine aujourd'hui à trouver des piéces. J'en ai une de cuivre, à son coin, où on lit d'un côté T. R. (*Théodore Roi*) avec deux rameaux croisés, & autour cette inscription: *Pro bono publico Re. Co.* (pour le bien public du Royaume de Corse). Au revers est la marque de la valeur de la piéce, *Cinque soldi* (cinq sols). On eut une telle curiosité dans toute l'Europe, que celle d'argent était achetée jusques à quatre Séquins la piéce. Et lorsque la monnoye réelle fut épuisée, on la contrefit à Naples, comme on faisait l'antique; celle-ci fut encore vendue à

un très haut prix, & gardée soigneusement dans les cabinets des curieux.

Théodore s'occupa aussi-tôt à bloquer les places fortifiées des Génois; tantôt il formait un siége & tantôt un autre; ayant toujours un telescope à la main, comme pour découvrir s'il n'appercevrait point en mer le secours qu'il disait attendre à tous momens. Il usait d'un autre artifice, qui était de faire de gros paquets, qui lui venaient sans cesse du continent, & qu'il disait être de divers Souverains de l'Europe, qui reconnaissaient son autorité, & qui le traitaient d'ami.

Les Génois n'étaient pas peu consternés de cette avanture inattendue; ils publiérent un violent manifeste contre Théodore, qu'ils traitaient avec le plus grand mépris; mais en même tems, ils montraient qu'ils en étaient vérita-

blement allarmés. Théodore repliqua par un manifeste, avec tout le calme & toute la dignité d'un Monarque, marquant beaucoup d'indifférence pour le traitement injurieux de la République, & paraissant très affermis dans l'espérance de vaincre.

Le Ministre Génois à Londres fit les plus fortes représentations contre les Corses; & le 24. Juillet 1736. la Reine régente de la Grande-Brétagne fit faire une proclamation solemnelle par laquelle il était défendu à tous les sujets de S. Maj. de fournir aucune provision ni assistance aux mécontens de la Corse.

Théodore s'appercevant au bout de huit mois de séjour dans l'Isle que le peuple commençait à se refroidir à son égard, & qu'il n'agissait plus avec le même empressement pour ses intérets, se détermina prudemment à s'en reti-

ver pour quelque tems, & à tenter dans le continent une meilleure fortune. Dans ce dessein il laissa un plan d'administration qui devait être suivi pendant son absence, & quitta la Corse au mois de Novembre.

Il passa en Hollande, où il fut assez heureux pour trouver un grand crédit auprès de plusieurs riches négocians, & sur-tout auprès des Juifs qui lui conférent de l'artillerie, des munitions & d'autres provisions pour une valeur très considérable, le tout fut embarqué sous la conduite d'un Supercargo. Avec cela il retourna en Corse en 1739., & en arrivant il fit mourir le Supercargo, pour éviter l'inconvénient des questions qu'on pourrait lui faire.

En ce tems là la France, comme on le verra dans la suite, avait acquis un tel pouvoir dans l'Isle, que quoique

Théodore se fut rendu recommandable par les secours qu'il avait apportés pour la guerre, il n'osa y avanturer sa personne; les Génois ayant mis sa tète à un très haut prix. Il préféra d'abandonner le trône, & de sacrifier ses vues ambitieuses à sa sûreté; donnant par là un exemple du point de grandeur auquel peut parvenir un génie élevé & entreprenant; car si Théodore eut eu un peu plus de bonheur & de prudence, & lui & ses descendans eussent porté la couronne de Corse, avec le titre glorieux de Libérateur de l'Isle.

On a dit souvent que Théodore était soutenu secrettement par quelques Puissances de l'Europe; mais par tout ce que j'ai pû en apprendre, ce bruit n'avait aucun fondement. Il est rare à la vérité qu'un simple Gentilhomme s'embarque sur son propre fond dans une

entreprise de cette nature; mais, pour dire vrai, Théodore était un homme très singulier, & il fut si agité par le changement de sa fortune qu'il perdit le sentiment le plus ordinaire aux hommes, & ne vit plus les objets que comme un fou, un homme yvre ou en fiévre peut les voir. Il n'avait rien à perdre & tout à gagner; son plan était d'amuser les Corses par l'espérance d'un secours étranger, & par la force de cette espérance, de les mener en avant. Ce projet eut pû réussir, auquel cas il aurait pû dire aux Corses, que les étrangers n'auraient pas manqué de les aider s'il eut été nécessaire; mais qu'ils s'étaient conduits de façon à n'avoir pas besoin de secours: & s'il eut été heureux il n'eut peut-être pas eu de peine à en obtenir de quelques Puissances.

Aujourd'hui les Corses parlent d'une maniere

maniere bien différente de Théodore: quelques uns d'eux qui avaient le plus de foi en ses beaux discours, l'élevent jusques aux nues, pour faire honneur à leur propre jugement: D'autres qui le regardaient comme un imposteur, & qui n'avaient point été sincérement de son parti, le représentaient comme un Roi de halle ou de canaille; mais les connaisseurs, & les plus judicieux, le Général même, le voient dans un point de vue plus moderé; ils avouent que c'était un grand service à rendre que de ranimer l'esprit de la nation, qui après plusieurs années d'une guerre soutenue avec constance, commençait à s'en lasser, lorsque Théodore vint relever leur courage & rallumer le feu sacré de la liberté.

Ceux-là sentirent, à la vérité, l'espèce de ridicule que son malheureux

ſort répandait ſur la nation; lorſqu'on voiait, leur Roi confiné dans les priſons de Londres, comme l'était l'infortuné Théodore, qui après avoir éprouvé les viciſſitudes les plus bizares de la fortune, & préféré de finir ſes jours dans notre Isle, qu'il enviſageait comme un ſéjour libre, ſe trouvait réduit à l'état miſérable de priſonnier pour ſes dettes.

Mr. *Horace Walpole* s'intéreſſa généreuſement pour Théodore; il répandit dans le public un mémoire, écrit avec beaucoup d'agrément & d'eſprit, pour ſolliciter une contribution en faveur du Monarque malheureux, qui devait être remiſe à Mr. *Robert Dodsley*, libraire, comme Seigneur Haut-Thréſorier. Cette cottiſation rendit une aſſés groſſe ſomme, qui ſervit à le tirer de priſon. Mr. Walpole a en main l'acte original par

lequel Théodore donnait ſon Royaume de Corſe en hypothéque à ſes créanciers, ſcélé du grand ſçeau de ce Royaume.

Mr. Walpole me dit qu'il avait eu la curioſité de voir le Roi Théodore; à quel effet on était convenu qu'il ſe rendrait chez une Dame de ſa connaiſſance; mais ſoit que cela vint d'accablement ou d'orgueil, il n'ouvrit jamais la bouche.

Je préſume qu'il était ſi abbattu & ſi chagrin de ſa mauvaiſe fortune qu'il était dévenu ſombre & indifférent pour tout. Il mourut bientôt après ſa ſortie de priſon, & fut enſéveli dans le cimétiere de l'égliſe de Ste Anne de Weſtminſter, où on lui érigea un monument très ſimple & ſans ornement, ſur lequel on lit cette inſcription, dont on va lire le texte & l'explication.

Near this place, is interred
Theodore King of Corsica;
Who died in this Parish; Dec. II,
1756.
Immediately after Leaving
The King's bench prison,
By the benefit of the Act of insolvency;
in Consequence of wich,
He registered his Kingdom of Corsica
For the use of his Creditors.
The Grave Great teacher, to a level brings,
Heroes, and beggars, Galley-Slave, and Kings;
But Theodore, this moral learn'd, e'er dead:
Fate pour'd its lesson on his living head,
Bestow'd a Kingdom, and denye'd him bread.

Près de cette place est enséveli
Théodore, Roi de Corse,

Qui mourût dans cette paroisse le 11. Dec. 1756.
Immédiatement après être sorti des prisons du banc du Roi,
Par le bénéfice de l'acte d'insolvabilité;
En conséquence de quoi
Il a affecté son Royaume de Corse sur les Registres
pour la sureté de ses Créanciers.

„ Le tombeau est un grand maître; „ il met au même niveau les Héros & les mendians, les forçats de galère & „ les Rois. Mais Théodore fut instruit „ avant sa mort de cette importante „ vérité. Le Destin grava ses leçons „ sur sa tête encore vivante; il lui „ donna un Royaume, & bientôt après „ il lui refusa du pain.

Revenons aux affaires de l'Isle. Les Génois impatiens de reprimer la rebel-

lion naissante, prirent en 1734. à leur solde quelques Suisses, ou Grisons, qui étant accoutumés au sol raboteux de leur patrie, furent jugés propres à être employés dans les montagnes de Corse; mais ces soldats ne trouvérent rien moins que facile de pénétrer dans ces terrains montueux, où les naturels du pays faisaient continuellement feu sur eux, & avaient une infinité de routes secrettes pour leur échapper. Ils virent bientôt qu'ils avaient fait un mauvais marché, & qu'ils donnaient trop de sang aux Génois pour leur argent.

Gènes eut alors recours aux moyens désespérés de *Marius* & de *Sylla*. Elle fit publier l'impunité pour les assassins & les proscrits de tout ordre & de toute condition, qui voudraient combattre en Corse pour la République. Les voleurs & les assassins de Gènes ne faisaient pas

pas une si petite partie de son peuple. Ces scélérats vinrent en foule de tous les côtés, & l'on en forma douze compagnies, qui furent jointes aux Suisses & aux Grisons.

On croira sans peine qu'une troupe infâme & vénale de criminels abandonnés, ne pouvait être opposée avec succès à une armée de braves citoyens, qui dans la grande cause de la liberté combattaient pour tout ce qu'ils avaient de plus cher.

Mais la France qui a toujours eu l'œil sur cette Isle, commençait à apprehender que les Corses ne s'affranchissent tout à fait du joug de Gènes, auquel cas ils auraient formé un État libre, qui ferait ou protégé par jalousie par d'autres puissances de l'Europe, ou se soumettrait de lui-même à quelque grande nation. La France résolut donc de

les forcer à rentrer ſous la domination des Génois, vû que par des négociations ſoutenues avec cette République, elle avait pris un tel aſcendant ſur elle, qu'elle était en état de lui preſcrire, lorſqu'il lui plairait, ce qui convenait à ſes intérêts.

On fit donc un traité à Verſailles, par lequel S. Maj. Très-Chrêtienne s'engageait à réduire les Corſes à l'obéiſſance, & il fut conçu avec tant d'adreſſe qu'il parût être fait à l'inſtante ſollicitation des Génois; quoique dans la vérité, la République eut trop recemment éprouvé le danger d'appeller à ſon ſecours une grande Puiſſance, pour ſouhaiter de revenir à un tel expédient.

Au mois de Mars 1738. le *Comte de Boiſſieux* fut envoyé en Corſe avec un détachement de troupes Françaiſes. Ce Général était un bon Officier, mais non

pour une grande entreprife. Il était appuyé dans cette expédition par Mr. *de Contades*, depuis Maréchal de France, qui commandait l'armée Françaife à la bataille de Minden. On débuta par diverfes conférences avec les Chefs des Corfes *Giafferi* & *Paoli*, auxquels fut affocié *Luca di Ornano*, d'une branche collatérale de la grande maifon dont *Sampiero di Baftelica* était le chef; mais Monfieur de Boiffieux trouvant les Corfes peu difpofés à fe foumettre à leurs anciens oppreffeurs, rompit la négociation, & commença les hoftilités.

Le peuple de Corfe repréfenta à Sa Maj. Très-Chtètienne par un mémoire des plus touchants, qui contenait avec beaucoup de détail l'énumération de fes anciens griefs, que comme ci-devant la France lui avait accordé fa protection, il efpérait encore qu'elle ne voudrait pas

les contraindre à s'abandonner à la Tirannie la plus odieuse. A ce mémoire étaient joints quelques articles tendans à un accomodement que ce peuple soumettait à la détermination du Roi.

Ces articles furent jugés trop fiers pour un peuple qui se trouvait dans une telle situation ; & la France donna son approbation à ceux qui furent présentés par les Génois, de sorte qu'il ne pût en résulter aucun accomodément. *Giafferi* & *Paoli* publiérent un Manifeste très animé, qu'ils répandirent parmi leurs compatriotes, en le concluant par la généreuse résolution de JUDAS MACCABÉE ; *Il vaut mieux que nous mourions en bataille, que de voir les maux de notre nation* (*q*).

Mr. de Boissieux fit beaucoup de mal aux Corses ; car quoique ses opérations

(*q*) I. *Maccabée*, Chap. III. ℣. 59.

fussent lentes, elles furent très bien conduites: il eut même recours à une ruse qui lui réussit; ce fut d'habiller une partie de ses trouppes précisément comme celles du pays; & par ce stratagême, il en détruisit une multitude, & jetta la plus grande confusion & le plus grand désordre parmi les Corses; d'autant plus que jusques à ce que les partis, qui paraissaient dans les bois ou sur les montagnes, fussent près les uns des autres, ils ne pouvaient être sûrs s'ils étaient amis ou ennemis. Cependant on envoiait de nouvelles trouppes de France; mais les vaisseaux de transport ayant été pris d'une violente tourmente, plusieurs furent jettés & brisés sur les côtes de Corse. Les patriotes firent beaucoup de soldats prisonniers, & se saisirent de leurs armes. Mr. de Boissieux ne vécut pas assés pour voir

le succès de ses opérations. Il tomba malade à Bastia, où il mourut en Février 1739.

Les Gènois enflés des succès de la France contre les Corses, publiérent un long Mémoire dont le début était véritablement comique. "La douceur & „ la modération avec laquelle la Répu„ blique gouverne ses peuples est si „ bien connue de tout le monde, de „ même que la bonté & l'affection avec „ laquelle elle a toujours regardé les „ Corses, que &c." Ils crûrent réellement que ce jargon pourait passer en Europe, comme si c'eut été une vérité (r).

Les Corses de leur côté, soutenus par la bonté de leur cause, demeuraient inébranlables, sans vouloir se prêter à rien: mais les ennemis avaient une telle

(r) JAUSSIN Tom. I. p. 358.

ſupériorité de forces qu'il était impoſſible de leur réſiſter.

En Mars 1739, la France envoya en Corſe le *Marquis de Maillebois*, propre à tous égards pour une telle expédition, Officier d'une grande intelligence, & d'une activité peu commune. Il vit que les Corſes n'avaient fait pour ainſi dire, que ſe jouër avec Gènes ; que même les Français n'avaient pas agi contr'eux avec aſſez de vigueur : il en conclut qu'il était néceſſaire de frapper un coup capable de faire une grande impreſſion ſur ces vaillans Inſulaires, accoutumés depuis ſi longtems aux ſcènes ſanglantes. Son Maitre lui aiant commis la charge de dompter ce peuple, il réſolut ſérieuſement de l'exécuter.

Tout fut préparé pour cette entrepriſe, pour laquelle il avait à ſes ordres 16 Bataillons des meilleures troup-

pes de France, outre quelques arquebusiers, & des Béarnais experts à grimper les monts.

Ajant formé deux grands corps, & divers petits détachemens, tous complettement fournis de munitions & de tout le nécessaire, il pénétra dans l'intérieur du pays le plus reculé, pendant que ses grenadiers conduisaient du gros canon au travers des passages les plus difficiles. Il fit couper par tout les grains, les vignes & les oliviers, mit en feu tous les villages, & sema la terreur & la désolation dans tous les quartiers. Il fit pendre nombre de Moines & autres qui avaient été les plus échauffés pour la révolte, & fit publier en même tems, partout où il passa, en termes précis, la Capitulation qu'il leur offrait, & qui était véritablement le meilleur parti à prendre au milieu d'une telle destruc-

tion. En mettant à part le peu de générosité d'un procedé semblable, dans une cause pareille, on ne peut qu'admirer l'habileté martiale de Mr. de Maillebois.

Nous avons vû que Théodore n'osa pas débarquer dans l'Isle ; le secours qu'il laissa ne pouvait être d'un grand effet. Une boucherie si terrible, & à laquelle on n'était point préparé, jointe aux menaces d'une vengeance plus terrible encore, de la part d'une nation aussi formidable pour eux que la France, obligea les Corses à rendre les armes, à la fin de la campagne de 1739, qui fut des plus chaudes. Sur ces armes, il s'en trouva un millier à la marque des Génois ; la République les reclama, & cette circonstance leur fit peu d'honneur. Les Généraux Giafferi & Paoli quittérent l'Isle, & se retirérent à Na-

ples, où ils furent tous deux faits Collonels, grade dont ils jouïrent jusqu'à leur mort.

Il restait toujours quelques patriotes enthousiastes, qui se cachaient dans les parties les plus sauvages de l'Isle; mais tous furent réduits avant la fin de l'année 1740, de même qu'un petit parti de déterminés conduit par le jeune Baron de Neuhof, neveu de Théodore, qui échappa longtems à toutes les diligences du Commandant Français. Il se rendit enfin, à condition que lui & ses partisans seraient débarqués en toute sûreté sur le Continent, ce qui fut fidellement exécuté.

De cette façon, la Corse fut entiérement conquise par les armes de la France; ce dont les Génois parurent aussi glorieux, que si elle l'eut été par leurs exploits. Ils firent des propositions à

Mr. de Maillebois tendant à maintenir l'Isle dans un perpétuel repos. Ces propositions ont été conservées par *Mr. Jaussin* (*s*), & elles sont telles qu'un Etat devrait en être confus. Entre plusieurs articles barbares, il y en a un entr'autres, où l'on proposait de transporter une partie considérable des habitans, de les remettre au Roi de France, pour en peupler ses Colonies les plus éloignées. Pouvait-on imaginer des mesures plus dures & plus absurdes que celle-là? Jaussin est déterminé partisan de Gènes; Dans la totalité de ses deux volumes, il ne laisse pas échaper une étincelle de goût pour la liberté, & ne paraît pas être entré le moins du monde dans les motifs qui avaient porté les Corses à combattre ardemment pour elle: cependant en raportant cette pro-

(*s*) JAUSSIN. Tom. I. p. 468.

position, il ne peut s'empêcher de dire;
„ Il semblait par là qu'ils auraient été
„ contens d'être Souverains des seuls
„ rochers de Corse sans sujets (*t*).

La France se trouvant occupée d'objets plus importans que la Corse, ou que les intérêts des Génois, ne donna pas longtems son attention au sort de cette Isle. Toute l'Europe était alors en fermentation, de sorte qu'elle jugea convenable de retirer les troupes qui étaient en Corse. Elles la quittèrent à la fin de 1741, la laissant parfaitement soumise & tranquille: c'était à peu près dans le sens que le disait des Romains l'ancien Chef des Ecossais nommé *Galgacus* dans son Discours sur la montagne de Grampian; *Ils disent qu'ils don-*

(*t*) Ibid. p. 481.

nent la paix à un pays, quand ils en font une solitude (u).

Les Français connaiſſaient trop bien les Corſes, pour croire qu'ils ſe ſoumiſſent aux Génois, lorſqu'on les laiſſerait à eux mêmes. L'événement le juſtifia; car à peine les Français furent partis, que les Corſes ſe remirent en mouvement avec autant de vivacité que jamais. Pluſieurs de leurs compatriotes qui étaient établis en diverſes villes de l'Italie, ſe fournirent d'armes, & comme ils l'avaient fait précédemment, ils en prirent une grande quantité des Génois. Tel qu'un arc puiſſant qui aiant été longtems débandé, reprend tout ſon reſſort, les Corſes longtems opprimés, parurent ſe relever avec une nouvelle

(u) *Ubi ſolitudinem faciunt, pacem appellant.* TACIT. de vit. agric. Cap. 30.

vigueur. Hommes, femmes & enfans ſemblaient prendre les mêmes engagemens; de très jeunes garçons allaient en campagne, & même quelques unes de leurs femmes, comme celles de Sparte, montrérent leur valeur dans les combats. Pluſieurs de leurs Religieux s'armérent, & comme ſi une inſpiration générale les eut animés, tous avaient la même ardeur contre le Tiran.

Gaffori & *Matra* obtinrent alors le Gouvernement de Corſe, ſous le titre de Protecteurs du Royaume. Gaffori était un homme dont les talens étaient diſtingués: ſon Eloqnence était remarquable, & les Corſes parlent toujours avec admiration des harangues qu'il leur adreſſait. Il apprit un jour qu'une bande d'aſſaſſins était venue, & ſe préparait à le tuer. Il ſortit & alla à leur ren-

contre avec une férénité & une dignité qui les étonna. Il les pria feulement de l'écouter un moment, & leur fit une peinture fi pathétique des malheurs de la Corfe; il leur infpira même une telle indignation contre les opreffeurs, que les affaffins fe jettérent à fes pieds, lui demandérent pardon, & fe rangérent à l'inftant fous fa banniére.

Les Génois étant en poffeffion du Château de Corte, ils y étaient très vivement affiégés par les Corfes, commandés par Gaffori. Par une étrange méprife, il arriva que la nourrice qui prenait foin du fils ainé de Gaffori s'égara en fe promenant, à une petite diftance du camp. Les Génois l'apperçurent & firent une fortie fubite, fe faifirent de la nourrice & de l'enfant qu'ils emmenérent dans le Château. Le Général montra avec beaucoup de décence

l'intérêt qu'il prenait à cet accident, qui excita un murmure dans toute l'armée. Les Génois crurent pouvoir être maitres des Conditions, ayant entre les mains un gâge qui lui était si précieux. Lorsqu'il avança pour faire jouer son artillerie, ils élevérent son fils en l'air, précisément au dessus de la partie du Château contre laquelle le canon portait ; les Corses s'arrêtérent & parlaient de se retirer : mais Gaffori, qui avec la résolution d'un Romain, se mit à leur tête, ordonna de continuer le feu. Heureusement sa fermeté ne fut pas punie par la perte de son fils qui échapa au danger. J'ai le plaisir de connaitre ce jeune Gentilhomme, qui a hérité la place de son pére, & de qui je tiens cette histoire, d'ailleurs très connue, qui lui fait autant d'honneur ; je la tiens même de gens qui l'atestaient sans y avoir le moindre intérêt.

Matra, l'autre Général ou Protecteur, était toujours suspect comme s'il eut favorisé secrettement les vues des Génois, & qu'il eut été plutôt un fauteur de divisions qu'un patron de la liberté. Il est sûr que le grand malheur des Corses était leur peu d'union, ce qui était cause que les animosités particulieres attiraient beaucoup leur attention, & détournait leur zèle des intérêts de la grande cause.

En 1745. le Comte *Domenico Rivaròla* arriva à Bastia, avec quelques vaisseaux de guerre Anglais. La Grande-Brétagne avait fait défense à ses sujets de donner aucune assistance aux Corses; mais par une suite des variations assez ordinaires au systême politique, elle consentit à envoyer quelques vaisseaux contre les Génois; non comme d'elle-même, mais pour complaire au Roi de

Sardaigne, qui avait pris extrèmement à cœur la cauſe des Corſes. Ces vaiſſeaux bombardérent Baſtia & San Fiorenzo, & ces deux places leur furent remiſes. Jamais la valeur Anglaiſe, ni le grand ſervice que nous leur rendîmes ne ſeront oubliés par ces braves Inſulaires.

Le Comte de Rivarola fut proclamé Généraliſſime du Royaume. Gaffori & Matra n'étaient pas préſens à cette élection, & mirent tout en œuvre pour s'y oppoſer. Ce ne fut plus que des animoſités cruelles & des diſſentions, & les Anglais en partirent avec l'idée que ce peuple était encore à demi barbare. Les informations que nous avons pû prendre & donner à cet égard n'ont pas ſuffi pour détruire ces fâcheuſes impreſſions qui continuent encore, & n'ont eu que trop d'influence en Angleterre.

Riva-

Rivarola, Gaffori & Matra, ayant repris dans la ſuite des ſentimens plus modérés les uns pour les autres, les affaires en allérent un peu mieux; cependant les Génois ne furent pas longtems à recouvrer Baſtia & San-Fiorenzo.

En 1746. les Corſes envoyérent deux Députés avec des propoſitions au Comte de Briſtol, alors Ambaſſadeur de Sa Maj. Britannique à la Cour de Turin. L'intention de ce projet était que la Corſe ſe mît entiérement & par ſon propre choix ſous la protection de la Grande-Brétagne. Les Députés attendirent à Turin juſqu'à ce que Mylord Briſtol eut reçu réponſe du Miniſtère de Londres, qui leur en fit témoigner ſon contentement, eſpérant que les Corſes conſerveraient les mêmes diſpoſitions; mais ajoutant que ce n'était pas alors le tems d'en venir à un traité,

Le Comte Domenico Rivarola jugeant qu'il pourrait être d'une plus grande utilité à sa patrie en s'en éloignant, retourna à Turin, où il entretint constamment les gracieuses intentions de Sa Maj. le Roi de Sardaigne pour la Corse. Il mourut en Avril 1748. avec rang de Collonel, laissant après lui la réputation d'honnète homme & de zélé patriote.

La même année & le même mois, le vaisseau Anglais, le Nassau, commandé par le Capitaine Holcomb, avec quelques batimens de transport, débarquérent en Corse deux battaillons, un des troupes du Roi de Sardaigne, & un de celles d'Autriche, pour donner secours aux Corses; mais la paix générale s'étant conclue à Aix la Chapelle, les États étrangers ne purent plus s'en mêler, & dès là les Corses & les Génois furent laissés à eux-mèmes.

Mylord Hailes a dans sa belle collection de manuscripts historiques, deux piéces rélatives à la Corse, l'une est intitulée : *Information de l'Etat dans lequel se trouve la Corse, & de ce qu'il faudrait pour la délivrer de l'esclavage du Gouvernement Génois*, traduit de l'Italien du Comte Domenico Rivarola. L'autre est une rélation de l'état de la Corse, en original Italien, faite par un homme qui parait très instruit sur ce sujet. Ces deux ouvrages prouvent également les avantages que tirerait une Puissance maritime de l'alliance avec la Corse. Ils furent communiqués par Mr. *Carret de Gorrégne* au Général *Wentword*, Ambassadeur de la Grande-Brétagne à Turin; & je crois qu'ils ont beaucoup contribué à disposer le Roi de Sardaigne & la Cour d'Angleterre en faveur des Corses.

Matra entra au service de Piémont vers la fin de l'an 1748. laissant Gaffori seul Général de l'Isle. La guerre & les actes d'une valeur intrépide continuérent jusques en 1753. que Gaffori fut assassiné de la main d'un meurtrier entretenu par la République. C'est du moins un fait certain que quelques uns de ces scélérats ont toujours une chétive pension pour vivre dans l'Etat de Gènes. On voit un pillier d'infâmie érigé à Corte sur la place où *était la maison* du principal acteur de cette sanglante trahison. Cette maison fut brulée & rasée jusqu'aux fondemens.

Les Corses différent beaucoup entr'eux dans leur façon de parler de Gaffori selon leurs liaisons de famille, ou la passion du parti auquel ils sont attachés. Quelques uns deux ont crû qu'il était trop rempli d'amour propre,

& de vues intéreſſées, qui le portaient à former des plans indignes, de réconciliation avec Gènes; mais outre la répugnance qu'aura toujours une ame généreuſe à donner créance à d'injurieux rapports, à la charge d'un Héros, qui a donné les preuves que j'ai rapportées, de ſa grandeur d'ame; tout ce que j'ai ouï dire de Gaffori aux perſonnes les plus impartiales, joint à la vénération que la plûpart de ſes compatriotes ont encore pour ſa mémoire, me perſuadent la réalité de ſes vertus.

L'adminiſtration de l'Isle fut ſi bien établie par le Général Gaffori que la Corſe fut en état de ſe ſoutenir pendant deux ans, ſans avoir de Chef; & pendant ce tems là la guerre continua avec différens ſuccès.

Les patriotes cependant n'avaient pas prêté le ſerment ſolemnel de ſe jetter plu-

tôt dans les flammes, à l'exemple des Sagontins, que de se soumettre à la République. Ce serment conçu en termes si violents & si énergiques, ressent assez le stile des Corses; mais il est exagéré: le bruit cependant en a couru dans toute l'Europe, & a été reçu généralement comme indubitable. Le Docteur *Smollet* qui a montré sa généreuse chaleur en faveur des Corses, a donné au formulaire de ce serment une place dans son histoire; mais *Paoli* (*x*) m'a assuré que c'était une fiction.

Je viens présentement à un évenement remarquable dans les annales de Corses; un évenement qui fait une époque d'où la gloire & le bonheur de l'Isle doivent principalement être datées. C'est, selon moi, l'élection de *Pascal Paoli* (*y*)

(*x*) SMOLL. hist. vol. 16. p. 384.

(*y*) Son nom en Italien est *Pascale de*

en qualité de Général de l'Isle.

PASCAL PAOLI était le fecond fils de l'ancien Chef *Giacinto Paoli.* Il fut élevé avec beaucoup de foin par fon pere, qui forma fon goût aux lettres, & le lui infpira avec les plus nobles & les plus vertueux fentimens. Il nâquit en Corfe, où il féjourna affez pour contracter un amour tendre pour fa pa-

Paoli. J'écris *Pafcal*, comme plus agréable à l'oreille. J'ai évité de lui donner aucun titre; C'eft une idée que je dois à *Mylord Hailes*, lorfque je lui demandai fi je devais l'appeller *Paoli*, *Signor* ou *Général*; fa réponfe fut, Signor vaudroit mieux que Général, mais Paoli eft préférable à l'un & à l'autre. Vous ne diriez pas; *le Roi Alexandre*, mais *Alexandre de Macédoine* : un titre n'ajouterait rien à la dignité de *Judas Maccabée.*

trie, & pour ſentir vivement l'oppreſſion ſous laquelle elle gémiſſait.

Lorſque ſes compatriotes furent totalement écraſés par le Marquis de Maillebois; Hyacinthe Paoli emmena le jeune Paoli à Naples, où il eut les avantages que donnait l'Académie, une commiſſion d'Officier à ce ſervice, & la fréquentation de la Cour.

Il y vécut 12 ou 13 ans, cultivant les riches talens que la Nature lui avait donnés, & jettant les fondemens du grand deſſein qu'il avait formé de bonne heure pour la délivrance de ſa patrie.

Sa réputation devint ſi grande parmi les Corſes, qu'il reçut les plus preſſantes invitations à ſe rendre chez eux pour les commander. Il s'embarqua enfin dans cette glorieuſe entrepriſe, animé par la plus généreuſe ambition, ſans être en aucune façon intimidé par la

considération des dangers, des travaux & de l'incertitude de leur succès.

Il y eut quelque chose de particulier & de touchant dans ce qui se passa lorsqu'il se sépara de son pere. Ce bon vieillard, dont les cheveux avaient blanchi sous le poids des soucis & des années, se jetta sur son col, l'embrassa en lui donnant sa bénédiction, & d'une voix entrecoupée de sanglots, l'encouragea à suivre la belle vocation dans laquelle il allait entrer. „ Mon fils [lui „ dit-il] il est très-possible que je ne „ vous reverrai plus; mais par la pen„ sée je serai toujours avec vous. Votre „ dessein est grand & noble, & je ne „ doute point que Dieu n'y répande sa „ bénédiction. Le peu qui me reste de vie „ je l'employerai pour votre cause, en „ offrant au Ciel mes priéres & mes „ supplications pour votre conservation

„ & votre prospérité. Après l'avoir de „ nouveau embrassé, il partit.

Pascal PAOLI ne parut pas plûtot dans l'Isle qu'il attira l'attention de tout le peuple. Son port, ses maniéres, prévinrent aussi-tôt en sa faveur, & son jugement supérieur joint à son esprit patriotique lui faisant déployer toute la force de son éloquence, charma tous ses auditeurs ; tout cela relevé par sa condescendance, son affabilité & sa modestie lui gagna absolument tous les cœurs. La route au suprême commandement lui était ouverte, & ses compatriotes l'y appellérent par l'unanimité des suffrages. On publia à cette occasion le Manifeste suivant.

Le Conseil Suprême & Général du Royaume de Corse, au Corps bien-aimé de la nation.

TRES CHERS PEUPLE, ET COMPATRIOTES,

„ Les discordes & les divisions, qui „ avaient altéré la tranquillité publique „ & particuliére de notre patrie, en „ faisant revivre les anciennes & per- „ sonnelles inimitiés, entre ceux qui „ avaient le moins de crainte de Dieu, „ & de zèle pour le bien public, ont „ obligé nos principaux Chefs à nous „ appeller à cette consulte générale pour „ délibérer sur les mesures les plus pres- „ santes & les plus efficaces à prendre „ pour opérer le rétablissement de la „ commune union, en statuant les loix „ les plus rigides, & leur exécution la

„ plus févére contre ceux qui oseraient „ la troubler par leurs querelles passées „ ou par leurs dispositions turbulentes.

„ Les moyens qui nous ont paru „ après mûre réflexion, les plus pro- „ pres & les plus efficaces pour parve- „ nir à cette fin désirable, ont été d'é- „ lire un Chef œconomique, politique „ & Général, rempli de lumiéres, pour „ commander avec plein pouvoir dans „ ce Royaume; excepté lorsqu'il y au- „ rait lieu de consulter sur des matié- „ res d'Etat importantes, que le dit „ Chef ne pourait traiter sans le con- „ cours du peuple ou de ses représen- „ tans respectifs.

„ Dans cette vuë nous avons élû, „ d'une commune voix, PASCAL PAOLI „ que ses vertus & son habileté en ren- „ dent digne.

„ Après cette unanime élection, faite

„ par les Chefs du Conseil de guerre,
„ les députés des Provinces, & les Re-
„ présentans respectifs des Paroisses con-
„ venablement assemblés, ce Gentilhom-
„ me a été invité par une lettre à ve-
„ nir, & une Commission nombreuse
„ des principaux membres de l'assem-
„ blée ont été envoyés dans sa maison
„ pour lui marquer le désir que l'on
„ avait qu'il acceptât cette charge, &
„ qu'il parût dans dite assemblée pour y
„ être reconnu comme notre Chef, &
„ y prêter le serment solemnel d'exer-
„ cer cet office, dont il a été revêtu,
„ avec le plus grand zèle, l'affection &
„ le désintéressement convenable; de
„ même que pour recevoir le serment
„ de fidélité & d'obéissance des Com-
„ munes.

„ Surquoi ayant allégué diverses rai-
„ sons contraires, il a montré beau-

„ coup de repugnance à prendre ſur lui
„ une charge ſi importante: mais ayant
„ été informé de nos réſolutions & dé-
„ terminations à cet égard, en cas d'op-
„ poſition ou de refus, il a été obligé
„ d'y acquieſcer, y étant comme forcé.
„ En conſéquence de quoi, ayant été
„ conduit ici cette nuit, il a prèté &
„ reçu les ſermens ſus-mentionnés.

„ Il prend donc le Gouvernement à
„ ſa charge, aſſiſté de deux Conſeillers
„ d'Etat, avec un élû des *plus eſtimés*
„ de chaque Province, qui devra être
„ changé tous les mois.

„ Le 3. d'Août doit être fixé pour
„ une tournée générale tendante à pu-
„ nir les auteurs de divers crimes, par-
„ ticuliérement des meurtres derniére-
„ ment commis en différens lieux. Cette
„ tournée ſera dirigée par le ſusdit Gé-
„ néral, avec les Députés, & le nom-

„ bre d'hommes armés qu'ils jugeront „ à propos.

„ Nous espérons que ces résolutions „ & délibérations que nous avons pri- „ ses, procureront une satisfaction gé- „ nérale sur tout ce qui intéresse le bien „ public, & nous chargeons tous les „ Chefs & Commissaires préposés sur „ les Paroisses, d'y concourir autant „ qu'il sera en leur pouvoir, pour af- „ fermir la tranquillité publique.

Donné à St. Antonio de *Casa Bianca*, le 15. Juillet 1755.

Quoique PAOLI eut longtems mé- dité sur l'importance de la charge qu'il embrassait, sa vuë prochaine le frappa avec raison. Ses vues étaient étendues, ses résolutions magnanimes, & cet of- fice lui parût plus important qu'à une

perſonne moins pénétrante, & dont les plans euſſent été plus bornés.

Son héſitation & ſa défiance, lorſqu'il fut appellé au commandement ſuprême, n'eurent rien d'affecté : Il en peſait les ſuites, & ne pût qu'en être ſérieuſement émû ; car il ne pouvait prévoir avec certitude l'étonnante influence que ſon Gouvernement pouvait avoir pour le bonheur de ſa patrie : mais les repréſentations qui lui furent faites furent ſi grâves, & en quelque *ſorte ſi* péremptoires, qu'il ſe crût lui-même tenu par devoir à accepter cette tâche difficile.

Lorſqu'il eut approfondi l'état des affaires de Corſe, il y trouva le plus grand déſordre, & une affligeante confuſion. Il n'y avait ni ſubordination, ni diſcipline, ni argent, peu d'armes & de munitions ; & ce qui était pire encore que tout le reſte, peu d'union

parmi son peuple. Il commença d'abord par remédier à ces maux. Son art de persuader & son exemple eurent la plus grande force. Tous les ordres de l'Etat s'évertuérent à fournir tout ce qui était nécessaire pour pousser la guerre avec vigueur ; de sorte qu'en très peu de tems, les Génois furent chassés & réduits à se retirer dans les recoins les plus reculés de l'Isle.

Après avoir ainsi débusqué l'ennemi du cœur du pays, Paoli eut le loisir de vaquer à la partie Civile de son administration. Il y découvrit des talens & une fermeté qu'on eut trouvé difficilement ailleurs. Il redressa une infinité d'abus qui s'étaient glissés d'eux mêmes, dans les derniers tems de troubles. Il y modella en quelque sorte le nouveau régime sur les principes les plus tempé-

rés d'une ſaine Démocratie, qui avait toujours été ſon idée favorite.

Les Corſes ayant éprouvé depuis longtems des dénis d'une Juſtice légale, s'étaient arrogé le droit de la vengeance privée, & en uſaient pour s'aſſaſſiner les uns les autres à la plus légére occaſion. Il trouva une grande difficulté à étouffer cet abominable uſage, qui allait ſi loin, que ſelon le calcul commun, l'Etat perdait par là annuellement 800 ſujets. Cette maladie était devenue ſi violente qu'elle ſemblait incurable. Cependant par de ſérieuſes repréſentations faites à propos, en expoſant avec force combien cette pratique déteſtable était ruineuſe pour la cauſe de la liberté, dans un tems où elle avait beſoin de tous les ſecours & de toutes les forces réünies; joint à l'exercice ſévére de la Juſtice Criminelle, PAOLI

persuada peu à peu aux Corses que le pouvoir de dispenser les peines n'appartenait qu'au supérieur commun, & que sans l'obéissance aux loix, & un systême régulier d'administration, jamais ils ne pouraient faire tête à l'ennemi, ni même former un Etat, à parler exactement. Les mesures qu'il prit furent si justes & si efficaces, qu'il passa une loi qui déclarait capital tout assassinat pour quelque raison, & sous quelque prétexte que ce pût être.

Les Corses sont naturellement humains, mais tels que les Italiens & les autres peuples du Sud, vifs & impétueux de leur naturel. C'est certainement l'effet d'un climat chaud qui forme le tempérament ou le caractère des hommes, à un dégré extraordinaire de sensibilité ; quoiqu'assurément elle ait de grands avantages, & puisse en pro-

duire de considérables, en rendant le sentiment plus exquis, & toutes les affections de l'ame plus actives & plus sublimes; elle a en même tems le désavantage d'être souvent une source d'impatience, de passions soudaines, & d'un esprit de vengeance, qui met en feu la societé.

PAOLI par sa connaissance profonde de la nature humaine, guidait les Corses à la gloire, & tournait leurs dispositions impétueuses & leur passion pour la vengeance au grand objet de la liberté & de la vengeance publique de la patrie. Ses sages institutions furent d'un si grand effet, que malgré les fréquentes pertes que fit la Corse en maintes rencontres, la population s'accrut en peu d'années de 16000.

Lorsque le système du Gouvernement fut établi, & que le Général eut rectifié

quelques uns des plus grands abus, il s'appliqua à cultiver & à civiliser les mœurs des Corses. C'était là une tâche délicate; ils étaient nés dans l'anarchie, & leur vertu la plus constamment pratiquée avait été la résistance. Tout cela demandait la plus grande circonspection, & le ménagement le plus délicat pour leur faire discerner la différence qu'il y a entre une gène salutaire & une oppression tyrannique. PAOLI n'était pas Monarque; il n'était pas né pour les régler; la nation n'était pas son héritage. Ainsi il lui eut été inutile de se proposer de les soumettre par la force, comme le Czar *Pierre I.* l'avait fait à l'égard des Russes. Cette conduite n'eut pas été d'accord avec ses vues de former une Nation libre: Mais supposé qu'il y eut incliné, assurément il n'y eut pas réussi. Lui-même était entière-

ment dépendant du peuple, élû par lui, responsable à ce peuple de sa conduite. Ce n'était pas une petite affaire de mettre un frein à ceux de qui il tenait son autorité: c'est pourtant ce que PAOLI eut la gloire d'accomplir.

Il le fit en préparant insensiblement les Corses à souffrir des loix, en cultivant leur raison, & en les conduisant comme de concert avec eux, à désirer l'établissement de diverses régles dont il leur fit sentir les grands avantages. Il fonda une Université à Corte, & prit soin des enfans en se donnant toutes les peines possibles, pour établir de bonnes écôles dans tous les villages du Royaume.

Son dernier éfort fut d'engager les Corses à s'adonner à l'agriculture, à s'appliquer au commerce & aux autres occupations de la vie civile. La guerre avait entiérement ruiné l'industrie dans

cette Isle. Elle avait donné aux Corses un tel mépris pour les occupations de la paix, qu'ils ne jugeaient dignes de leur attention que les armes & les exploits. Les grandes & valeureuses actions que quelques uns d'eux avaient faites, leur donnaient à tous un certain orgueil qui dédaignait toutes les occupations inférieures & moins glorieuses. Des Héros ne pouvaient s'abaisser à n'être que des paysans. Leur vertu n'était pas aussi parfaite que celle des Romains, qui revenaient d'une victoire ou d'un Triomphe au travail de la charue.

Le pays était par là en danger de rester entiérement inculte, comme le peuple était en péril de devenir une troupe indisciplinable de Bandits.

PAOLI en sentant la conséquence, chercha sérieusement à s'en préserver,

en portant par degrés les Corses à envisager le travail avec moins d'aversion, autant du moins qu'il serait nécessaire pour pourvoir par eux mêmes à leur subsistance & à leur habillement, de même que pour faire un petit commerce du surplus de leurs besoins.

Son administration fut à tous égards telle que d'un Etat déchiré par les factions, il en fit une nation solidement unie ; de sorte que si la France n'y fut pas intervenue, les Héros Corses auraient depuis longtems expulsé les Génois de l'Isle.

Les Corses sentans leur propre importance, résolurent de ne plus épargner les Génois par mer, comme ils l'avaient fait jusques là par indulgence pour les individus, dont ils déploraient la malheureuse situation, qui les forçait à vivre sous un Gouvernement tyrannique:

rannique : mais voiant que les Génois attaquaient continuellement leurs vaisſeaux, & en faiſaient leur butin, il fut jugé que rien n'était plus juſte que d'uſer de repréſaille. Ils obſervérent d'ailleurs en tout tems le reſpect qu'ils devaient aux autres Puiſſances maritimes. A cet effet, ils publiérent un Manifeſte en 1760. (z).

Ces vigoureux & rapides progrès de la nation Corſe firent faire de ſérieuſes réflexions aux Génois, qui en 1761, publiérent à leur tour un Manifeſte en termes ménagés & inſinuans, pour eſſayer de porter les Corſes à une ſoumiſſion pacifique (a).

Immédiatement après, il fut convoqué une aſſemblée générale dans l'Evèché de Caſinca, dans laquelle les plus

(z) Appendix N°. I.

(a) Appendix N°. II.

fortes résolutions furent prises de n'accepter jamais aucun accommodement avec la République, que sous la condition qu'elle assurerait la liberté, & reconnaitrait l'indépendance de l'Isle de Corse (*b*).

Les Corses publiérent à ce sujet un Mémoire adressé à toutes les Puissances de l'Europe (*c*), en les conjurant par tous les droits de l'humanité d'interposer leurs bons offices, pour procurer la paix à une nation qui avait fait de si généreux efforts pour le maintien de sa liberté.

Dans ces divers écrits, il règne une Eloquence mâle, un sentiment & une résolution qui font beaucoup d'honneur à ce peuple.

Mais la politique de Versailles ne fa-

(*b*) Appendix N°. III.
(*c*) Appendix N°. IV.

vorisait pas la cause Génoise. La France avait été alternativement la verge & le bouclier des Génois. PAOLI avait presque achevé complettement son grand projet d'affranchir de leur domination toutes les parties de l'Isle, lorsqu'il fut conclu un Traité entre la France & la République, par lequel la premiére s'engageait à envoyer six Bataillons de troupes en garnison dans les villes fortifiées de Corse, pendant le terme de quatre années.

Dès que ce Traité fut répandu en Europe, tous les cœurs nobles & généreux en furent sincéremant affligés. Chacun crût que la France allait recommencer à porter le fer & le feu en Corse, & souffler sur les espérances de ces braves Insulaires. Mr. *Rousseau* écrivit la dessus, avec son énergie ordinaire, à son ami & le mien, Mr. *De Leyre*,

(*d*) l'un des Auteurs de l'Encyclopédie, homme qui joint à la ſcience & au génie, le cœur le plus ſenſible & l'ame la plus généreuſe.

„ Il faut avouer (dit-il) que vos „ Français ſont un peuple bien ſervile, „ bien vendu à la tyrannie, bien cruel, „ & bien acharné ſur les malheureux. „ S'ils ſavaient un homme libre à l'au- „ tre bout du monde, je crois qu'ils „ iraient pour le ſeul plaiſir de l'exter- „ miner.

Cependant, ce n'était de la part de la France qu'une affaire de prudence & de politique. Elle devait aux Génois quelques millions de livres; ſes finances n'étaient pas en aſſez bon état pour qu'il lui convint de les payer: Mais les Miniſtres de France ne négligent jamais l'occaſion de faire un Traité avan-

(*d*) Son ſéjour était à Parme.

tageux pour leur Monarque. Ils dirent aux Génois ; " Nous ne pouvons pour „ le préſent vous livrer une telle ſom- „ me : mais nous conſentons à vous „ envoyer ſix bataillons de troupes au- „ xiliaires en Corſe, comme un fond „ d'amortiſſement en acquit de notre „ dette". Les Génois qui ſe rapellaient avec une barbare ſatisfaction, tout ce que la France avait fait ci-devant contre la Corſe, ne doutérent point que ſi les ſoldats Français rentraient dans l'Isle, ils n'y continuaſſent les mêmes hoſtilités, & n'y commiſſent les mêmes dévaſtations. Ils crûrent que la France étant provoquée, une guerre ſanglante en ferait la ſuite ; que bientôt cette guerre réduirait de nouveau les Corſes dans l'eſclavage, & ils furent enchantés de ce point de vuë.

Cependant, les Français prirent ſoin

de ne s'engager qu'à la défensive, & de borner le Traité à 4. ans, pour avoir le tems d'éteindre la dette. La France envoya les troupes stipulées vers la fin de l'année 1764, & Mr. le Comte *de Marbœuf* fut chargé de les commander en Chef.

Mr. de Marbœuf était un Général expérimenté & plein de modération. L'on ne saurait même douter que ses instructions ne portassent de traiter doucement les Corses. Sa commission était uniquement de prendre soin que les choses n'empirassent pour les Génois, & qu'ils pussent conserver les places de *Bastia*, *San Fiorenzo*, *Calvi*, *Algagliola* & *Ajaccio*.

Les Corses mêmes se conduisirent dans cette occasion avec beaucoup de prudence. Ils tinrent un Conseil Général, dont ils rendirent publiques les résolu-

tions (*e*). Ils y témoignaient ne se point défier de la France, qui, à ce qu'ils présumaient, ne commencerait point à commettre contre eux d'hostilités. Cependant pour plus grande sûreté, il était ordonné que le Conseil de guerre, par ordre du Gouvernement, veillerait sur toutes les infractions que la France pourait avoir promis en secret de faire. Ce Conseil était chargé par ordre exprès, d'observer qu'il ne fut point permis aux troupes de France d'entrer sur le territoire de la nation; que le Général garnirait la frontiére d'une garde suffisante; que si quelque Officier Français souhaitait un passeport, il pût le donner, mais sous l'obligation de rendre compte à la premiére assemblée Générale, de tous les passeports

(*e*) Appendix. N°. V.

qu'il aurait expédiés, & des motifs pour lesquels il l'aurait fait, de même que de chaque Traité qu'il aurait conclû avec les Français. Que sur le raport qu'il pourait être fait quelques nouvelles propositions de paix avec la République, elles seraient toutes rejettées, si au début elles n'accordaient à la nation, les Préliminaires résolus dans l'assemblée générale de *Casinca*. Que le Général ferait des remontrances respectueuses au nom de la nation à S. M. T. C. sur la perte considérable que causait à leur Etat l'arrivée de ses troupes; vû qu'en même tems qu'elle soulageait les Génois des grandes dépences qu'ils étaient obligés de faire pour pousser la guerre, elle arrêtait les patriotes dans leurs progrès, & les empêchait de chasser entiérement de l'Isle leurs ennemis. Que cette Remontrance pourait être

plus éficace, ſi S. E. [*le Comte de Marbæuf*] voulait bien en même tems employer ſes bons offices, pour engager le Roi de France à préſerver par ſa Médiation gracieuſe, les droits, les prérogatives, la liberté & l'indépendance de la nation Corſe. Cette aſſemblée ajoutait, que comme juſques là chacun avait coupé librement des bois de conſtruction dans les forêts de l'Isle, il ne ſerait plus permis à l'avenir de le faire ſans permiſſion du Gouvernement.

Ces réglemens étaient ſages & modérés. Sans donner ombrage aux Français, ils mettaient à couvert les patriotes des attaques ſubites & inſidieuſes. L'article rélatif à la coupe des bois de charpente était très eſſentiel pour empêcher les Français d'en faire tranſporter à Marſeilles & à Toulon, comme ils l'auraient fait probablement ſans cet

Edit, qui conservait aux Corses la ressource précieuse de ces bois de construction, soit pour leur propre service, soit pour celui de quelque Puissance maritime, avec laquelle ils pouraient dans la suite faire alliance.

Les opérations de la guerre restant ainsi suspendues, PAOLI fit servir sagement ce tems de calme à préparer de nouvelles victoires, à perfectionner la constitution civile de sa patrie, & à lui donner plus de stabilité; en quoi il fit seul ce que les siécles n'avaient pû faire, & donna un exemple illustre de ce qu'on disait *d'Epaminondas*, qu'un seul homme avait été d'une plus grande influence que n'avait pû l'être tout le corps de la nation (*f*).

(*f*) CORNEL. NEP. *Vit. Epamin. in fine.*

CHAPITRE III.

Etat présent de la Corse, rélativement au Gouvernement, à la Religion, au Militaire, au Commerce, aux Sciences, au génie & au caractère de ses habitans.

APrès avoir parcouru l'histoire des révolutions de l'Isle, qui a éprouvé tant de vicissitudes, il sera agréable de considérer ce qu'ont produit ses efforts vigoureux pour la cause de la liberté. C'est donc avec un très grand plaisir que je vais le présenter à mes lecteurs, avec l'état présent de la Corse.

Le Gouvernement de Corse est tel que je vais le décrire. Chaque *Paése* ou village élit à la pluralité des suffrages un Podestà & deux autres Magistrats, qui portent le nom respectable de péres

de la Communauté, *Padri del Commune*. Ces Magiſtrats ſont choiſis annuellement: mais ils peuvent être continués pendant pluſieurs années dans leur office, & cela ſelon le bon plaiſir de la Communauté: mais il faut que ce ſoit chaque année par une nouvelle élection.

Le Podeſtà peut ſeul juger les cauſes de la valeur de 10 livres; & avec les peres de la Communauté, il peut juger définitivement juſques à la valeur de 40 livres. Le Podeſtà eſt le repréſentant du Gouvernement, & c'eſt à lui que s'adreſſent tous les ordres du grand Conſeil. Les Péres de la Communauté ſont les Intendans de l'œconomie & de la police du village. C'eſt eux qui convoquent la Communauté du peuple, & qui conſultent avec lui ſur tout ce qui régarde ſes intérêts. Dans certains villages, les habitans joignent au Podeſtà

& aux Peres de la Communauté 12 hommes estimés, gens de bien, en qui l'on peut se confier, & auxquels ils déléguent leur pouvoir de régler les affaires de leur public. Ceux-ci sont apellés Conseillers, & siégent comme Assesseurs avec les trois Magistrats du village. Les noms de ces Magistrats doivent être transmis, aussi-tôt après leur élection, aux Magistrats de la Province, qui ont le pouvoir de contredire ce choix, & d'ordonner une nouvelle Election: mais cela n'arrive jamais lorsque le peuple a été unanime. Quelquefois ils choisissent un Podestà & un Pere de la Communauté, & quelquefois plus ou moins de Conseillers; ces irrégularités sont permises, selon le goût ou le caprice de divers villages, comme étant encore dans l'état d'enfance, vû que d'ailleurs ces diversités n'entrainent aucun inconvé-

nient, parce que le degré de pouvoir demeure toujours le même pour chaque office, sans égard au nombre, comme cela se pratique dans les Etats de Hollande, où ceux qui députent deux ou trois représentans, n'ont qu'une voix à donner, comme ceux qui n'en députent qu'un seul. Dans quelques unes des villes considérables, le Podestà n'est pas subordonné au Magistrat de Province, mais il est considéré comme ayant une autorité égale à celle de ce Magistrat.

Une fois l'an, tous les habitans de chaque village s'assemblent eux-mêmes, & choisissent un Procurateur pour les représenter dans le Conseil Général (g), qui est le Parlement de la nation, &

(g) Mr. BOSWELL apelle cette Assemblée *Général-Consulta*, que nous apellons Conseil Général.

que l'on convoque annuellement à *Corte* dans le mois de May. Ce Procurateur est élû à la pluralité des voix ; il doit avoir un Brevèt ou lettre de Créance atteſtée par un Notaire public, & à ſon arrivée à *Corte*, il préſente cet Acte au Grand Chancelier du Royaume qui l'enregiſtre. Chaque Procurateur a de ſa Communauté une livre par jour d'appointement pour ſon office, depuis ſon établiſſement juſqu'à ſon retour. Ainſi ce qu'on leur alloue eſt très peu de choſe, mais doit être bientôt augmenté.

Quelquefois les Procurateurs de tous les villages d'une même *Piéve* choiſiſſent un d'entr'eux qui va comme repréſentant de la Piéve entiére, en évitation de plus grands frais aux villages; mais c'eſt un abus. Lorſqu'il doit ſe traiter des matiéres importantes, le nombre des conſultans ſerait trop petit ; d'ail-

leurs ſerait - ce un objet que cette dépenſe, en comparaiſon de l'exercice du droit de ſuffrage, lorſqu'll s'agit de faire des loix, ou de régler les affaires les plus importantes de ſon pays ? Plus le nombre des voix eſt grand, plus l'aſſemblée approche des Comices & de la majeſté du peuple Romain.

Celle du Conſeil-Général forme actuellement une nombreuſe & reſpectable Aſſemblée ; Car outre les Procurateurs ordinaires, il eſt d'uſage d'appeller pluſieurs de ceux qui ont été ci-devant membres du Conſeil ſuprême, outre pluſieurs de ceux qui ont perdu leurs peres ou leurs plus proches parens au ſervice de la patrie, afin, diſent-ils, que le ſang des Héros ſoit diſtingué par les honneurs des emplois publics.

Les Magiſtrats de chaque Province déléguent ainſi un Procurateur à l'Aſ-

ſemblée générale ; & lorſque tous les Procurateurs ſont réunis à *Corte*, ſous les yeux du Général & du Conſeil d'État, il eſt recommandé aux Procurateurs de chaque Province de choiſir deux d'entr'eux, qui avec le Procurateur de leurs Magiſtrats procédent à l'élection d'un Préſident & d'un Orateur du Conſeil-Général. Conſéquemment les Procurateurs de chaque Province éliſent ſur leur nombre total, deux ſujets qu'ils nomment de vive voix, s'ils ſont unanimes ; & s'ils ne ſont pas unanimes, à la balote.

Ces deux ſujets, avec le Procurateur des Magiſtrats de chaque Province, paraiſſent devant le Conſeil ſuprême, auquel chacun deux remet un billet cacheté, contenant le nom de celui qu'il eſtime devoir être Préſident ; ces billets ſont examinés par le Suprême Conſeil ;

les trois sujets qui ont le plus de billets inscrits de leur nom, sont soumis à la balotte ; après quoi celui qui a les deux tiers des voix est fait Président.

Un Procurateur peut inscrire sur son billet le nom d'un parent ou de celui qui lui a été le plus fortement recommandé ; mais à la balotte il peut voter librement pour la personne qu'il en croit la plus digne ; en sorte qu'il arrive souvent que celui des trois qui a eu le moins de voix par les billets est élu Président avec une grande supériorité. Ce qui me parait être un autre abus ; car un Procurateur qui nomme dans son billet celui qu'il ne croit pas convenir à cette charge, court risque de mettre en place un homme qu'il estime moins ; outre qu'il ne devrait pas se laisser gagner par des considérations de parentage ou de récommendations. Les mem-

bres du Suprême Conseil votent ainsi à la balotte pour le Président. L'Orateur est élu exactement en la même forme.

Le Président gouverne pendant la tenue du Conseil-Général. L'Orateur lit les différens papiers ou mémoires sur lesquels il y a lieu de délibérer. Les propositions du Gouvernement sont adressées au Président ; & celles du peuple sont remises à l'Orateur. Si la proposition du Gouvernement est approuvée par la pluralité des suffrages, elle passe immédiatement en loi ; mais la proposition du peuple, quoiqu'approuvée, peut être laissée en suspend par le Gouvernement sans en dire les raisons ; ce qu'il est cependant indispensablement tenu de faire à la prochaine Assemblée générale.

Ce pouvoir de suspendre fut extrêmement débatu dans le Parlement de Corse. Le peuple s'y opposait forte-

ment, pensant qu'il ne devait pas avoir lieu dans un tel cas; mais PAOLI toujours prêt à éclairer ses compatriotes, leur fit voir que dans l'état présent des affaires, le Gouvernement pouvait avoir divers desseins, qui n'étaient pas assez meuris pour être communiqués au public, & néanmoins essentiellement avantageux à la nation; en sorte qu'il importait beaucoup que le Gouvernement eut le privilège de suspendre l'effet des propositions qui pourraient traverser des vues d'une telle conséquence; outre que le Suprême Conseil, considéré comme le Grand-Procurateur de la nation, & en possession de sa plus intime confiance, devait être spécialement *ouï*; & que s'il pensait qu'une proposition fut d'une importance critique il pouvait bien lui être permis de la mettre de côté, jusqu'à ce qu'elle eut été examinée sous

toutes ses faces par tous les membres de l'État ; qu'enfin ce délai ne pouvait être d'aucune fâcheuse conséquence, vû que le peuple pourrait ensuite au bout d'un court période donner à sa proposition la force de loi.

Les Procurateurs de chaque Province s'assemblent bientôt après, en présence du Président du Conseil-Général, ou d'un Président nommé par lui, & chaque Province y présente les objets qu'elle se propose de mettre sous les yeux du Suprême Conseil l'année suivante, & là chaque Province détermine les objets de ses représentations au Suprême Conseil. L'un de ces Procurateurs est élu Grand-Chancellier. Le Conseil Suprême peut controller cette élection, & l'élection de chaque Province doit être confirmée par la pluralité des autres Provinces ; parceque ces Conseillers avec

le Général du Royaume constituent le pouvoir exécutif de la Nation, le Conseil-Général ou Législatif lui ayant confié cette haute commission.

Le Général tient son office à vie. Il est Président perpétuel du Conseil Suprème des Neufs; [c'est-à-dire des neufs Provinces]; il vote sur toutes les questions, & en cas d'égalité, il a la voix prépondérante. Il est Commandant absolu des troupes de l'Isle. Son emploi ressemble beaucoup à celui du Stadhouder de Hollande.

Les Procurateurs de chaque Province élisent les Magistrats provinciaux pour l'année suivante. Cette Magistrature est composée, selon la régle, d'un Président, de deux Consulteurs, d'un Auditeur & d'un Chancellier; mais le nombre varie dans les provinces de la même maniere que dans les villages. L'Auditeur

& le Chancellier ont de très petits appointemens, & les Magiſtrats ſont défrayés pour la table, par le Public, avec une garde de ſoldats qui ont la paye. Les Magiſtrats de Province ont l'examen des crimes; & prononcent leur ſentence contre celui qu'ils jugent coupable; mais une ſentence capitale ne peut être miſe en exécution qu'après avoir été confirmée par le Conſeil Suprême. Dans les cauſes civiles, ils peuvent juger définitivement juſques à la ſomme de 50. Liv. Dans les cauſes qui excédent cette ſomme, les parties peuvent appeller à la *Rote Civile*, qui eſt un Tribunal composé de trois Docteurs ès loix, choiſis par le Suprême Conſeil, & continués à ſon bon plaiſir. Ce Tribunal juge ſelon les loix civiles & canoniques, & ſpécialement ſelon les loix particulieres de Corſe. Ces dernieres ſont

en partie d'ancienne datte, augmentées & modifiées par les Génois, qui les publiérent ſous le titre de *Statuti Civili e Criminali del Iſola di Corſica.* Ce livre eſt devenu très rare; j'en ai recouvré un exemplaire en petit folio, imprimé à Baſtia en 1694. C'eſt un très bon petit Code, & qui fait honneur à Gènes. *Felix ſi ſic omnia*; heureux s'ils avaient montré en tout la même équité. Il y a ainſi peu de loix modernes. Quoique la compétance & des Juges de villages & des Magiſtrats provinciaux s'étende juſques à la ſomme que j'ai indiquée; ſi quelqu'un s'en trouvait maniſeſtement grêvé, il pourrait en demander le redreſſement, en recourant au Conſeil Suprême ou à la Cour du Syndicat, autre inſtitution excellente qui ſe dirige de la maniere ſuivante.

Outre les élections qui ſont faites par le

le Conseil-Général, & dont j'ai déja parlé, les Procurateurs choisissent quelques sujets accrédités & respectables en qualité de Syndics. Ceux-ci font le tour de différentes Provinces, comme nos Juges de la Grande-Brétagne font, ce qu'ils appellent *le Circuit*. Ils entendent les plaintes du peuple contre les différens Magistrats, & si quelqu'un d'eux a transgressé son devoir, il en est fortement repris. Ce Syndicat fait beaucoup de bien. Le Général lui-même est le plus souvent de cette importante Commission. Elle évite au pauvre peuple la fatigue & la dépense d'aller à Corte, porter ses griefs au Conseil Suprême. Ce Syndicat prend connaissance chemin faisant de tout ce qui intéresse les Provinces; reconcilie le peuple avec la salutaire sévérité des loix; encourage l'industrie, & toutes les entreprises loua-

bles, & porte un esprit d'ordre & d'humanité dans toutes les parties de l'Isle.

Tel est le Gouvernement de Corse; & l'on y trouvera sans doute une Démocratie des mieux entendues. Depuis la jurisdiction du Podestà & des Peres de la Communauté jusques au Conseil Suprême, il y a une gradation progressive de pouvoir, qui émane du peuple, & que le peuple peut reprendre à lui à son bon plaisir, à la fin de chaque année. Ensorte qu'aucun Magistrat, ni Officier du public, de quelque grade qu'il soit, ne peut hazarder dans un terme si court, d'empiéter sur les droits des Constituans; sachant qu'il doit rendre sans délai un compte exact de son administration, outre que s'il augmentait le pouvoir de son office, il ne ferait que former un joug qui lui deviendrait onéreux, au moment qu'en

ſortant de ſon emploi il rentrerait dans la condition de ſimple ſujet. Il eſt même ſûr qu'à moins qu'un Magiſtrat n'ait perdu tout ſentiment, il ne ſe permettra pas de croupir dans l'indolence, & qu'il exercera ſon autorité pour le plus grand bien de ſa patrie; qu'il ne négligera rien pour ſe rendre recommendable à ſes concitoyens, & pour être honnoré par des marques ultérieures de ſa confiance.

Dans le Conſeil-Général qui fut tenu en 1764. il fut fait de très ſages réglemens rélatifs au Gouvernement, dont je vais donner le précis.

Aucune propoſition faite au Conſeil Général ne doit acquérir force de loi, qu'elle n'ait été approuvée par les deux tiers des ſuffrages.

Les propoſitions approuvées par la moitié des ſuffrages, peuvent être réi-

terées dans la même session une seconde & une troisieme fois. Celles qui n'ont pas reçu l'approbation de la moitié des voix, ne peuvent être reproposées dans la même session ; mais peuvent y être portées de nouveau dans quelqu'une des sessions suivantes, avec la permission du Gouvernement.

Le Suprême Conseil d'Etat doit être composé de neuf Conseillers, six de la partie deçà, & trois de la partie delà des monts ; savoir, un Conseiller pour chaque Province. De ces neuf Conseillers trois doivent résider à Corte pendant les quatre premiers mois, trois autres pendant les quatre suivants, & trois pendant les quatre derniers : durant ce terme il doit s'y trouver pour ternaire, deux Conseillers de deçà & un de delà les monts ; & durant leur

résidence les trois Conseillers en résidence doivent avoir l'autorité des neuf membres réunis; mais le Général a le droit d'appeller les neuf Conseillers toutes les fois qu'il le juge convenable selon l'importance des affaires.

Aucun des trois Conseillers d'État en résidence ne peut s'en absenter pour quelque cause que ce puisse être, sans une permission par écrit du Général; & ce congé ne peut être accordé pour plus de huit jours, & seulement sur de pressantes raisons. Lorsque le Général s'absente de Corte dans le même tems que l'un des trois Conseillers d'État, tous les procès judiciaires restent suspendus.

Personne ne peut être élu Conseiller d'État qu'il n'ait passé l'âge de 45. ans; il faut encore pour cela qu'il ait rempli avec approbation la présidence d'une

Magiſtrature de Province, ou l'office de Podeſtà dans l'une des principales villes. Nonobſtant cette régle, ſi un homme d'un mérite diſtingué avait rempli quelqu'autre emploi reſpectable au ſervice de la patrie, quoique ce ne fut pas un des emplois ci-devant marqués, il pourrait être élu Conſeiller d'État, pourvû qu'il eut l'âge preſcrit par la Loi.

Perſonne ne peut être pourvu d'un office de Préſident de quelque Magiſtrature de Province, avant l'âge révolu de 40. ans; il faut de plus qu'il ait rempli deux fois l'office de Conſulteur dans la même Magiſtrature, ou quelqu'autre emploi reſpectable au ſervice de la patrie, & qu'il ait acquis les connaiſſances néceſſaires pour cet office.

L'Office de Podeſtà dans les villes n'eſt point ſoumis aux Magiſtratures

Provinciales, & doit être conféré en conformité des mêmes régles.

La charge de Général du Royaume venant à vacquer par la mort, par résignation, ou par quelqu'autre voye que ce soit, l'autorité suprême réside en entier dans le corps du Conseil d'État; le plus ancien desquels doit présider au Conseil; & c'est lui qui dans le cours d'un mois après la vacance, doit convoquer le Conseil-Général pour la nouvelle élection.

Les Conseillers d'État, les Présidens des Magistratures, & les autres Officiers & Juges doivent rester dans leurs charges respectives, avec un plein exercice de leurs droits, jusques à ce qu'ils soient relevés par leur successeur légitimement élu.

Les Conseillers d'État, les Présidens des Magistratures provinciales, & les

Podeſtà des grandes villes ne peuvent être élûs de nouveau pour la même charge, ſans avoir été deux ans hors de cet office, & ſans produire des lettres de Créance du Sindicat Suprême, atteſtant leur bonne & louable conduite dans l'Emploi qu'ils ont exercé.

PAOLI a réuſſi d'une maniére étonnante à mettre en régle les prétenſions des Seigneurs Féodaux. Ces Seigneurs faiſaient diverſes repréſentations au Gouvernement, pour la reſtitution de leurs anciens droits: C'était une queſtion des plus délicates. Leur concéder les privilèges étendus dont ils avaient joui dans les anciens tems, c'était établir des Principautés indépendantes en Corſe; & c'était renverſer le bel Edifice d'une conſtitution libre, que Paoli avait formée pour rendre permanente la félicité de ſa patrie.

La plûpart des Seigneurs n'avaient pris aucune part à cette glorieuse guerre. Ils avaient beaucoup à perdre, & ne pouvaient prendre les armes contre la République de Gènes, sans s'exposer à la confiscation de leurs terres.

Les paysans au contraire, s'étaient jettés dès le premier moment dans tous les dangers. Ils n'avaient que leur vie à perdre, & la vie dans l'esclavage n'est point à priser. En réussissant, ils étaient animés par une double espérance; celle d'être délivrés de la tyrannie d'un Etat éloigné d'eux, & celle d'être affranchis d'une opression plus prochaine, celle des Seigneurs Féodaux. Celle-ci leur était si sensible, qu'un Corse rempli de ce sentiment, m'avoua un jour, qu'à suposer que Gènes eut abandonné ses prétensions sur la Corse, ensorte que les paysans n'eussent plus été obli-

gés d'agir contre les Génois, ils se seraient infailliblement soulevés contre les Seigneurs.

Il est donc aisé de comprendre que les paysans n'auraient jamais consenti à retourner sous un pouvoir arbitraire duquel ils s'étaient eux-mêmes délivrés par leur courage; & que si on leur eut proposé un nouvel esclavage, c'en eut été assez pour exciter une révolte, replonger la nation dans les divisions des partis, & donner à leur ennemi commun un moyen de fomenter les haines, la discorde & les assassinats, jusques à ce que les Corses se fussent fait eux-mèmes tout le mal que la force & les stratagêmes des Génois avaient essayé inutilement de leur faire. D'un autre côté, il ne fallait pas offencer les Seigneurs, parce qu'on ne pouvait les m'écontenter sans troubler les opérations

du gouvernement. Le mot des ſages Hollandais, *Nous ſommes briſés ſi nous nous hurtons* (*h*), devrait être gravé dans l'eſprit de tous les hommes, de tout ordre & de toute nation: mais cette maxime eſt d'une beaucoup plus grande conſéquence pour un Etat qui commence à ſe former.

PAOLI pouſſa la complaiſance pour les Seigneurs au point de permettre qu'ils ne puſſent être aſſignés perſonnellement devant les Magiſtrats de la Province dans laquelle ils avaient leur Juriſdiction; qu'ils euſſent le pouvoir de juger définitivement les cauſes, entre

(*h*) C'était la légende d'une Médaille Hollandaiſe où deux vaſes de terre étaient repréſentés comme en mouvement pour s'approcher. *Frangimur ſi Collidimur*, pour repréſenter le péril de l'Etat par le ſchiſme des partis.

les payſans de leurs Fiefs, ſans être reſponſable au Magiſtrat de la Province de leur jugement, lequel cependant ſerait ſoumis à la reviſion du Conſeil Suprême, & de la Cour du Syndicat. Par ce tempérament, les Seigneurs avaient la flateuſe diſtinction d'un certain degré d'autorité, pendant qu'en effet on ne faiſait que ſoulager d'un devoir pénible les Péres des Communautés, les Podeſtà, & les Magiſtrats de la Province. D'un autre côté, ils étaient ſoumis comme les autres à la *connaiſſance* des Judicatures ſupérieures, & ne pouvaient abuſer de leur pouvoir: mais en même tems qu'ils jouiſſaient d'une prérogative ſur les autres Nobles, ils donnaient à l'Etat, ſans qu'il lui en coutât rien de plus, une augmentation de Juges capables de *policer*

& de civiliser un peuple rude & grossier.

Ainsi le pouvoir des Jurisdictions Féodales & héréditaires fut restreint en Corse par l'heureux concours des circonstances & de la sagesse. Ce succès fut en partie l'effet des troubles & de l'ardeur martiale, & en partie le fruit des prudentes mesures d'un habile Législateur. Le systême Féodal avait été transplanté du Nord, par de fiers barbares, en divers pays de l'Europe, où il avait jetté de profondes racines, & répandu au loin ses branches. Il eut fallu la plus grande violence pour l'arracher, tandis que par un orage salutaire, & par une conduite habile, ce même pouvoir qu'on craignait, fut soumis à l'ordre, & rendu avantageux à l'Isle de Corse.

Lorsque le Gouvernement sera par-

venu à une plus grande maturité, & que le tems aura moderé l'ardeur que l'on a aujourd'hui pour ces usages, les Seigneurs se disposeront d'eux mêmes à résigner une distinction qui a moins d'avantages que d'embarras.

J'ai fait connaître comment le Gouvernement Corse s'est établi, & je ne doute pas qu'il ne soit susceptible encore d'un plus haut degré de perfection, quoique je le regarde déja comme le meilleur modelle qui ait jamais existé dans le genre Démocratique.

Sparte avait réellement une constitution nerveuse, mais avec le respect qui est dû à la mémoire de l'immortel Lycurgue, Sparte manquait de douceur & d'humanité. Ce renversement total des affections humaines, cette extinction de tout sentiment délicat, était une situation si forcée, si vuide de plai-

ſirs, qu'elle n'était pas à envier. Nous admirerons le merveilleux aſcendant que prit ſur les eſprits le Legislateur, mais on nous permettra de penſer que tout ce qu'il obtint n'aboutit qu'à la conſervation de l'Etat, qui n'eſt rien ſans le bonheur. Mr. *James Stevard* eſt dans l'idée que ſi les Lacédémoniens avaient été fermes dans leurs principes, & dans l'eſprit de leur conſtitution, elle ſubſiſterait peut-être encore aujourd'hui (*i*). Mais ſi Lycurgue eut changé ſes Spartiates en des hommes de pierre, elle eut duré d'avantage encore.

Tandis qu'on formait la conſtitution de Corſe, & que l'on prenait les plus juſtes meſures pour l'affermir, les individus avaient la pleine jouiſſance de toutes les douceurs de la vie. Les

(*i*) *Inquiry into the principles of Political Oeconomy.* BOOK II. Chap. 14.

Corſes étaient hommes auſſi bien que Citoyens ; & quand une fois ils ſe ſeront complettement délivrés de la tyrannie Génoiſe, il ne ſe trouvera peut-être pas de pays qui ſoit plus heureux. Animé par cette perſpective, PAOLI qui y tend ſans-ceſſe, s'inſinue dans tous les cœurs ; leur attachement pour lui eſt tel, que quoique le pouvoir du Général ſoit limité, celui de Paoli ne l'eſt point. C'eſt en quelque ſorte un crime de haute trahiſon, de parler contre lui, ou de le calomnier. Son autorité eſt une eſpèce de Deſpotiſme fondé, contre les principes de *Monteſquieu*, ſur le ſentiment de l'amour. Je finirai l'article du Gouvernement de cette Isle par une anecdote remarquable.

Un Corſe qui avait été d'abord au

ſervice de France, où il avait obtenu la Croix de St. Louis, de retour dans ſa patrie, entra dans quelques pratiques contraires à ſa liberté. Cela le fit ſoupçonner d'avoir un deſſein ſur la vie du Général, & dans cette idée, il fut arrèté & envoyé en priſon, de laquelle cependant il fut relaché quelque tems après, à l'interceſſion du Général Français qui était dans l'Isle. A peu de tems de-là il fut ſurpris une ſeconde fois dans une autre trame miſtérieuſe & criminelle; il fut de nouveau empriſonné: Le Commandant Français ſollicita encore ſa grace & ſa liberté, qui lui ayant été refuſée, ce Commandant ſouhaita de ſavoir ce qu'il contait de faire du priſonnier. " Monſieur, lui „ répondit PAOLI, je vous le dirai, „ lorſque j'aurai perfectionné l'ouvrage „ de la liberté de ma patrie, & affermi

„ la constitution de l'Etat sur un pied
„ que j'espére de maintenir ; je convo-
„ querai les Etats de l'Isle, & j'y pro-
„ duirai cet homme. Je lui montrerai
„ cette liberté, ce Gouvernement &
„ ce bonheur qu'il a failli de détruire ;
„ après quoi je le bannirai de l'Isle à
„ perpétuité ". Telle fut la maniere de
penser de cet Illustre Chef de la nation.

FIN *de la premiére Partie.*


G. B. BIAGGIO

